



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Opération immobilière de réhabilitation et de construction de logements collectifs à Montévrain (77)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher [...] supérieure/égale à 10 000 m ²	SDP totale : 26 788 m ² (dont 10 399 m ² de réhabilitation et 16 389 m ² de SDP créée). La surface parcellaire est d'environ 2,09 ha, elle est actuellement occupée par des logements collectifs et un parc de stationnement aérien.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une opération immobilière de réhabilitation et de création de logements collectifs, visant la création de cinq bâtiments. Au total, 479 logements collectifs seront aménagés (dont 249 logements neufs). La SDP totale aménagée sera de 26 788 m² (dont 10 399 m² de réhabilitation et 16 389 m² de SDP créée). 20% des logements seront adaptés aux PMR, les autres seront évolutifs.

453 places de stationnement (dont 168 déjà existantes en surface) seront également aménagées (dont 259 nouvelles places en sous-sol des nouvelles constructions et 26 nouvelles places en surface). Certaines de ces places seront réservées aux PMR (de préférence en aérien).

Une partie de la parcelle est actuellement occupée par des logements qui seront réhabilités dans le cadre de l'opération immobilière. L'autre partie est occupée par un parc de stationnement qui sera remplacé par les nouveaux logements collectifs.

Concernant les espaces extérieurs, ils doivent être végétalisés et accessibles aux occupants; il peuvent être privatifs ou communs. Le projet sera conforme au PLU qui identifie un secteur de jardin à protéger ou à créer sur le site et qui impose que 30% de la parcelle soit réservé aux espaces verts, dont 20% devront être en pleine terre. La conservation des arbres existants est également prévue.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif de réhabiliter les logements existants sur la parcelle et de créer de nouveaux logements. Ce projet permet de ne pas consommer de nouveaux espaces extérieurs et d'éviter toute nouvelle artificialisation des sols.

Il s'agit d'un territoire stratégiquement positionné, offrant des perspectives en termes de développement résidentiel et économique. Le projet permettra une amélioration de l'offre en logements afin de satisfaire les besoins des habitants et lutter contre les inégalités sociales et territoriales, le tout dans une zone bien desservie, à proximité de transports en commun et des axes routiers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2025. Le chantier tiendra compte des recommandations du pré-diagnostic écologique (respect des prescriptions écologiques de non-dérangement de la faune et du calendrier des cycles biologiques des espèces potentiellement à enjeux).
La livraison est envisagée pour fin mars 2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'opération d'aménagement vise à assurer une fonction résidentielle avec 479 logements collectifs et le stationnement associé à cette fonction.

La SDP totale sera 26 788 m², avec 453 places de stationnement (dont 168 aériennes existantes, 26 places aériennes à créer et 259 nouvelles places en sous-sol).

Grâce au respect des mesures environnementales prescrites, les charges d'exploitation ainsi que l'impact carbone du projet d'aménagement seront minimisés (un bilan carbone est en cours de réalisation).

En cas de fin d'exploitation du site, la structure des bâtiments pourra être utilisée pour une nouvelle fonction (en l'état ou après modification afin de répondre aux futurs objectifs liés à une nouvelle activité). En cas de démolition des bâtiments construits, le réemploi sera privilégié au tri, recyclage et traitement des déchets. (partie réhabilitée)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :
- Permis de construire ;
- Dossier Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
SDP totale / réhabilitée / créée en m ²	26 788 / 10 399 / 16 389
Surface parcellaire	20 925 m ²
Stationnement dédié aux logements	453 places (168 existantes + 285 nouvelles en R-1 et aérien)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 21 Voie : Avenue des Frênes

Lieu-dit :

Localité : Montévrain

Code postal : 7 7 1 4 4 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2 ° 4 5 , 3 5 " E Lat. : 4 8 ° 5 2 , 1 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Montévrain - Zonage Umc : zone urbaine mixte (destinée à l'articulation des espaces naturels et de la zone Uma). Un jardin à protéger/créer identifié par le PLU concerne l'emprise du projet.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'a été recensée sur la commune de Montévrain.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas soumise aux dispositions de la Loi montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun APPB ne concerne la commune de Montévrain.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas soumise aux dispositions de la Loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est couverte par aucun espace naturel protégé de ce type.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aérodrome de Meaux-Esbly est situé à près de 8 km du projet; il est couvert par un PEB mais le projet ne s'implante pas dans son aire d'exposition. PPBE applicable sur la CA. Plusieurs infrastructures routières et ferroviaires sont situées près du site (de 500m à 1,7 km), mais pas de classement sonore.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument le plus proche est l'Église Saint-Rémy, MH classé, situé à environ 1,2 km au nord-ouest du projet; il ne génère pas d'abords. La commune n'est couverte par aucun SPR.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PLU identifie une zone humide probable près de la Marne, du ru Gasset et du ru Bicheret. Un diagnostic zone humide a été réalisé par EODD et a conclu à l'absence de zone humide sur le site (se référer à la note d'accompagnement).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI vallée de la Marne approuvé sur la commune, mais ne concerne pas le périmètre du projet. RGA modéré sur le site, PPRMT prescrit depuis 2001 (une étude géotechnique a été engagée, se référer à la note d'accompagnement).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI applicable ne concerne pas le périmètre du projet. Aucun PPRT n'est applicable sur la commune, deux TMD près du site, une ICPE à environ 1 km, usine BIC.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois CASIAS à proximité du projet : - Gable et Cie, à 700m à l'ouest - SAUR France, à 530m à l'est - Lab éco service, à 515m au sud-est.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montévrain est concernée par la ZRE de l'Albien (nappe profonde non concernée par le projet).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations de l'ARS IDF, la commune de Montévrain ne dispose pas de captage d'eau destinée à la consommation humaine sur son territoire. Le captage le plus proche se trouve sur la commune de d'Annet-sur-Marne.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'a été recensé sur la commune de Montévrain.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 3 km au nord-ouest du projet; ZPS.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'a été recensé sur la commune de Montévrain.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements d'eau souterraine seront à prévoir en phase travaux; en effet un dispositif de pompage et de relevage permettra d'assurer leur évacuation et la mise hors d'eau lors des travaux de terrassement (surtout en période pluvieuse). En phase exploitation, aucun prélèvement en eau hormis les prélèvements effectués sur le réseau d'eau potable n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les études de sol réalisées, le toit de la nappe se situe à environ 4,04 m et 5,90 m par rapport au sol au droit de la parcelle à aménager. L'étude géotechnique émet des recommandations pour la construction des fondations en lien avec la présence de la nappe souterraine sur le site (se référer à la note d'accompagnement)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant les volumes d'évacuations, ils seront optimisés à travers un travail pertinent de nivellement et gestion des déblais/remblais (parking souterrain). Le déblai prévu sera d'environ 24 000 m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les volumes de déblais et remblais seront gérés dans la mesure du possible à l'équilibre sur la parcelle.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans une zone déjà urbanisée. Il faudra raccorder le site aux différents réseaux existants. Deux stations d'épuration sont situées à près de 7,5 km du site. La gestion des eaux pluviales tiendra compte des conclusions de l'étude géotechnique (rejet maîtrisé dans le réseau d'assainissement pluvial commun à cause du faible coefficient de perméabilité sur la parcelle).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone urbanisée comprenant des milieux naturels (dont zone humide). Les travaux et la phase exploitation pourront impacter la faune et la flore. Un diagnostic écologique a été réalisé afin d'inventorier les espèces, d'anticiper les effets et de prendre les mesures nécessaires selon la démarche éviter, réduire et accompagner en dernier recours (cf. note d'accompagnement et annexe 8). Compte tenu des enjeux faibles à modérés, les propositions émises devront impérativement être respectées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à près de 3 km du site. Aucun habitat patrimonial n'a été recensé sur le site du projet. De plus, aucune des espèces ayant servi à la désignation du zonage n'est potentielle sur le périmètre du projet. Aucune incidence négative n'est attendue sur le réseau Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par un parc de stationnement et par les bâtiments d'habitation qui feront l'objet de la réhabilitation. Aucun espace naturel à enjeu, agricole, forestier ou maritime ne sera touché. Le projet consommera uniquement des milieux déjà anthropisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 1 km de l'usine BIC. Une canalisation de gaz naturel est présente à près de 500m du site et une canalisation d'hydrocarbures est située à près de 300m du site. Le boulevard du Grand Fossé (RD344), infrastructure de transport située à 500m du site, est également susceptible d'acheminer des matières ou produits dangereux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRI, qui ne concerne pas l'emprise du projet. Le projet est concerné par un risque RGA modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à causer des risques sanitaires notables (constructions à destination d'habitation).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude SSP réalisée a mis en avant le passé agricole de la parcelle ainsi que des traces-éléments métalliques; toutefois, elle a conclu à l'absence de dangers. Tout le département est exposé au plomb.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, du trafic est prévu (poids-lourds et employés). En phase exploitation, des trafics seront engendrés par les futurs usagers. D'après l'étude de mobilité réalisée (consultable en annexe de la note d'accompagnement), le projet n'impactera pas significativement le réseau viaire et le trafic demeurera fluide car l'organisation générale du réseau concorde avec la nature de la future activité résidentielle.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas l'émission particulière de bruit, hormis ponctuellement, en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans un rayon de 500 m du boulevard du Grand Fossé.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des odeurs notables (bâtiments à destination d'habitation).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux est susceptible d'engendrer des vibrations qui seront temporaires et ponctuelles (terrassements, fondations, parking souterrain).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déjà situé en zone urbaine et concerné par la pollution lumineuse. Afin de limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, les éclairages ne seront pas implantés du côté de l'EBC.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est située en zone urbaine éclairée.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau d'assainissement de la ville en vue du traitement des eaux usées (sanitaires principalement).
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de logements va engendrer des eaux usées et l'imperméabilisation du terrain va engendrer des eaux de ruissellement (eaux pluviales). L'infiltration de ces dernières sur site n'est pas possible au regard de la perméabilité du site; l'étude géotechnique recommande de les récupérer et de les rejeter dans le réseau commun. Les nouvelles constructions seront raccordées au réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction de nouveaux logements et la réhabilitation des anciens est susceptible d'engendrer la production de déchets de chantier en phase travaux. L'arrivée de nouveaux habitants entraînera une augmentation de la production de déchets ménagers et organiques en phase exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé au sein d'une zone urbanisée, composée de nombreux logements. Un MH classé a été recensé sur la commune, mais ce dernier étant situé à plus de 500 m du site il ne génère pas d'abords.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par des logements qui seront réhabilités, ainsi que par un parc de stationnement qui va être remplacé par de nouvelles constructions destinées à du logement collectif et à un local commercial. Ainsi, le projet concerne des espaces déjà imperméabilisés et n'engendre pas une modification de l'usage des sols mais seulement une réorganisation de ces usages.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La commune de Montévrain est concernée ou a été concernée par plusieurs projets soumis à évaluation environnementale: élaboration du zonage d'assainissement de la CA Marne et Gondoire, du plan local de mobilité de MLV (approuvé 12/23), révision PLU Montévrain.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'annexe 8 constitue une note d'accompagnement qui précise les caractéristiques du projet et ses impacts sur la base des différentes analyses bibliographiques et études techniques menées.

En synthèse, les principaux enjeux par rapport à la nature du projet et son lieu d'implantation concernent les thématiques relatives au climat, aux risques naturels (risque inondation et mouvement de terrain connus sur la commune), à la qualité de l'air (proximité relative d'une route départementale) et à la mobilité (le projet est susceptible d'engendrer une densification du trafic sur le secteur).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'annexe 8 présente également les mesures prévues en phase chantier et exploitation pour éviter, réduire, accompagner et compenser en dernier recours l'altération de l'environnement. En synthèse, des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement ont été proposées pour toutes les thématiques environnementales à la fois pour la phase chantier et pour la phase exploitation, et une attention particulière a été portée sur les thématiques à enjeux précédemment cités :

- Climat : Efforts prévus pour réduire l'empreinte carbone de l'opération (choix de matériaux, gestion raisonnée de l'énergie en phase chantier, sensibilisation des entreprises) et la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

- Risques naturels : Évitement des risques par le respect des prescriptions du PLU de Montévrain relatives au risque RGA et gestion des eaux pluviales adaptées aux sols pour réduire le ruissellement urbain.

- Qualité de l'air : Réduction de l'exposition aux poussières pour les riverains proches et les intervenants du chantier grâce à différentes techniques (arrosage et brumisation, bâches, etc.) en phase chantier, incitation aux mobilités alternatives pour réduire les émissions polluantes liées au transport, aménagements paysagers qualitatifs et efficacité énergétique des bâtiments.

- Mobilité : Mise en place de plan de circulation sécurisé et respect de la réglementation pour la circulation des engins de chantier ; réduction de l'utilisation de la voiture par l'incitation au report modal (vers les transports collectifs notamment).

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la réalisation d'une opération immobilière de construction et de réhabilitation de logements collectifs, sur la commune Montévrain (77). Il est situé sur une parcelle urbanisée, occupée par un parc de stationnement et par des logements. Le projet permettra ainsi de diversifier l'offre en logements de la commune tout en permettant un développement de la ville en zone déjà urbanisée.

Le chantier sera géré dans un objectif de réduction des nuisances grâce à la mise en place d'une démarche de chantier éco-responsable.

L'anticipation des enjeux environnementaux (via notamment la réalisation de diverses études techniques) vise à les intégrer dans les différentes étapes du projet et permettrait de ne pas réaliser une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Notice d'accompagnement à la demande d'examen au cas par cas et ses annexes 8 a à 8f : 8a : Prédiagnostic écologique et zones humides - EODD, avril 2024. 8b : Etude géotechnique de conception - GEM, janvier 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
2	8c : Diagnostic de pollutions des sols - GEM, janvier 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
3	8d : Notice paysagère - Espace libre, avril 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
4	8e : Volet Air et Santé - Ispira, avril 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
5	8f : Etude d'impact circulaire d'un programme immobilier à Montévrain - Ceryx Trafic System, avril 2024	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Solau

Prénom Quentin

Qualité du signataire Directeur d'agence

À Asnieres-sur-Seines

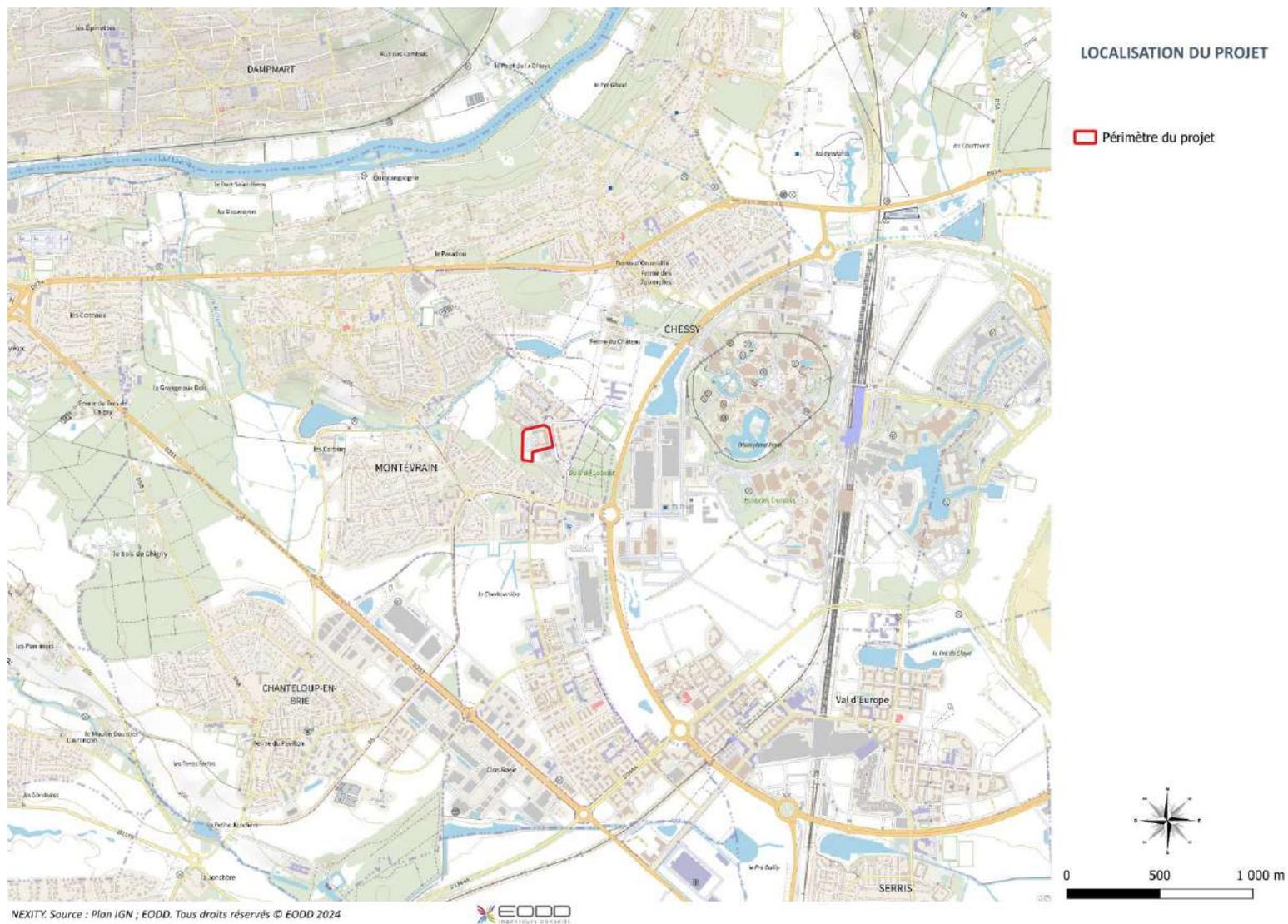
Fait le 1 6 / 0 5 / 2 0 2 4

NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES
SAS au capital de 3 000 000 € - R.C.S Lille Métropole 824 309 751
Siège social : 25 allée Nauban - CS 50068
59562 LA MADELEINE CEDEX
Bureaux : 2 rue Olympé de Gouges - CS 90062
92665 ASNIERES CEDEX

Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXES FORMULAIRE CERFA 14734*04

ANNEXE 3 : Plan de situation au 1/25 000°



ANNEXE 4 : Photographies localisées et datées de la zone d'implantation







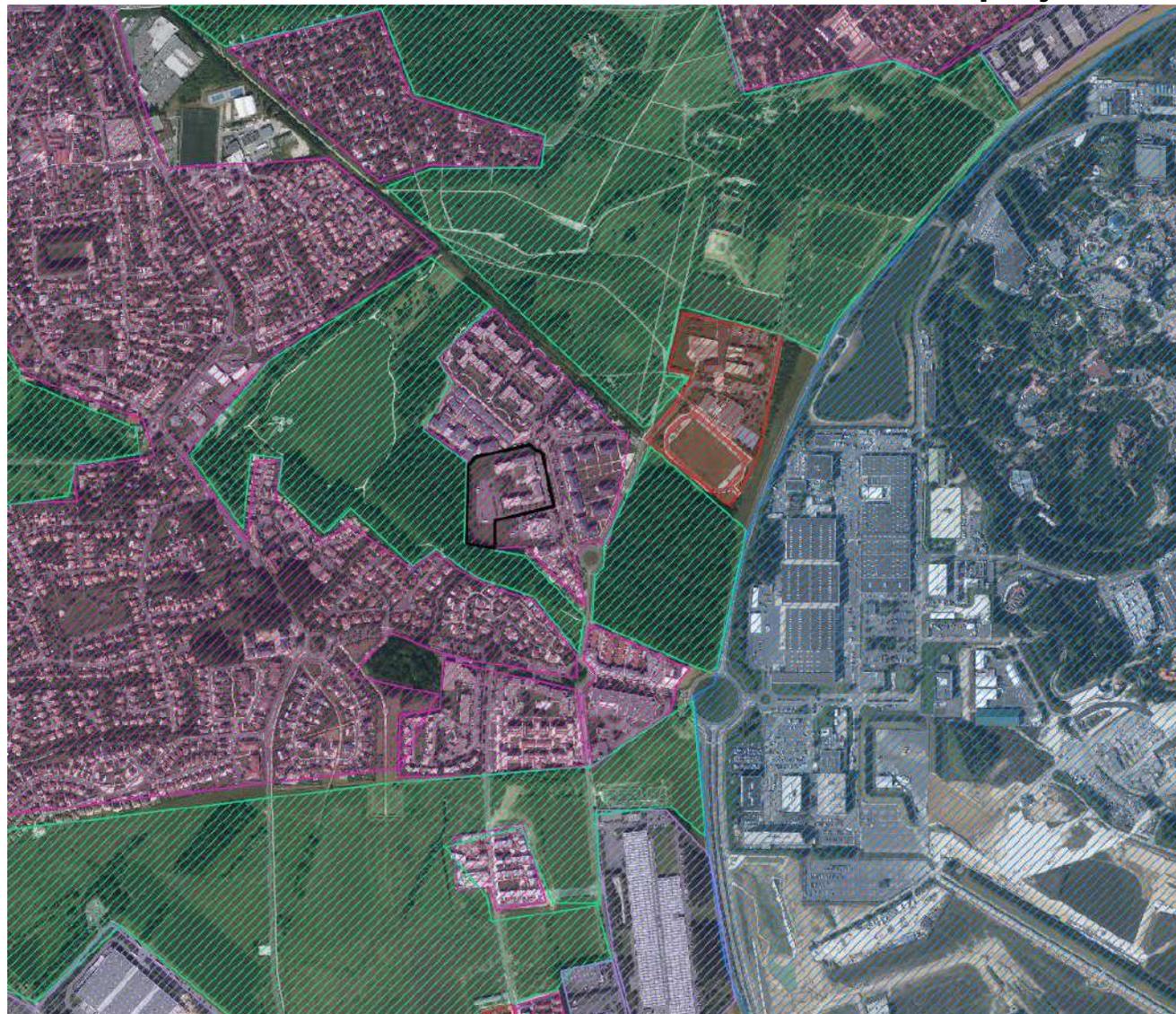
Photographies prises lors des investigations de terrain en avril 2024 (source : EODD)

ANNEXE 5 : Plan du projet



<p>MAITRE D'OUVRAGE</p>  <p>Société d'Economie Mixte de Montevrain 19 rue de Stockholm 77 144 MONTEVRAIN</p>  <p>2 rue Olympie de Geoges 92665 ASNIÈRES</p>	<p>MAITRE D'OEUVRE</p>  <p>Agence Laurent Fournet architectes 26-30, rue du Port Hardy - 77400 LAGAY-SUR-MARNE tel : 01 64 52 53 89 fax : 01 64 52 56 56</p>	<p>PROJET</p> <p>LOGEMENTS 21 AVENUE DES FRÈNES</p>	<p>PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>PLAN DE MASSE</p>	<p>Avril 2024</p> <p>ECH 1/750e</p>
--	---	--	--	-------------------------------------

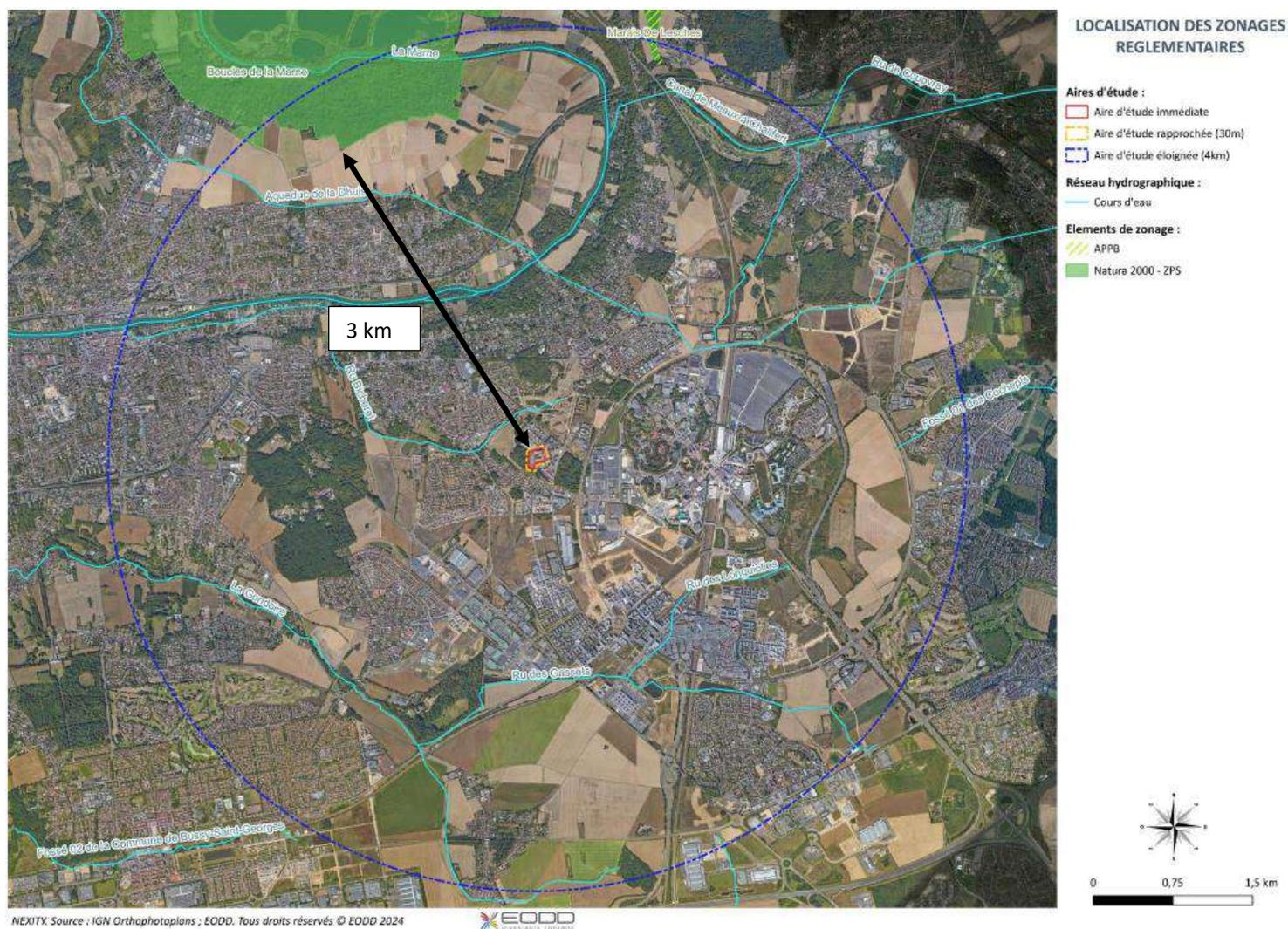
ANNEXE 6 : Plan des abords du projet



PLAN DE SITUATION DU PROJET

- ▭ Périmètre du projet
- Types d'occupation des sols
- ▨ Disneyland Paris
- ▨ Équipements administratifs
- ▨ Équipements sportifs et/ou éducatifs
- ▨ Parcs, Espaces verts et naturels et/ou Espaces agricoles
- ▨ Seteur résidentiel
- ▨ Zones d'activités industrielles et/ou commerciales

ANNEXE 7 : Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000



PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

NEXITY - CRÉATION ET RÉHABILITATION DE
LOGEMENTS - MONTÉVRAIN (77)

FICHE DE SYNTHÈSE

Prediagnostic écologique

	 2 rue Olympe de Gouges 92665 Asnieres
	Responsable étude : Guillaume CHESNEAU
	 07.71.50.30.99  guillaume.chesneau@nexity.fr

VOS CONTACTS EODD

Responsable de projet

David BERGERON
d.bergeron@eodd.fr
07.64.38.97.21

Supervision

David BERGERON /
Dayana CHEBLI

Libération

Jean-François NAU



Agence de Paris
contact@eodd.fr | Tél : 04.72.76.06.90

CONTRAT EODD N° P09713

Date	Indice	Modifications
25/04/2024	1	Édition initiale

SOMMAIRE

1. Synthèse du prédiagnostic écologique et des enjeux	3
2. Préambule	0
2.1. Introduction	0
2.2. Localisation du projet	0
2.3. Présentation et justification des aires d'étude	0
3. Contexte écologique global	3
3.1. Zonages du patrimoine naturel	3
3.1.1. Zonages règlementaires	3
3.1.2. Zonages d'inventaire	3
3.1.3. Autres types de zonages.....	4
3.1.4. Synthèse des zonages du patrimoine naturel	9
3.2. Zonages liés aux documents de planification	11
3.3. Continuités et fonctionnalités écologiques	12
3.3.1. À l'échelle régionale	12
3.3.2. À l'échelle communale / intercommunale	12
3.3.3. À l'échelle locale	12
4. Expertise écologique	18
4.1. Dates et objets des prospections de terrain	18
4.2. Méthodologie appliquée aux inventaires naturalistes	19
4.2.1. Analyse bibliographique	19
4.2.1.1. Analyse bibliographique de la flore	19
4.2.1.2. Analyse bibliographique de la faune	19
4.2.2. Expertise de la flore et des habitats naturels	19
4.2.3. Expertise de la faune	19
4.2.4. Hiérarchisation des enjeux	20
4.3. Résultats du prédiagnostic écologique	21
4.3.1. Habitats naturels	21
4.3.2. Flore vasculaire.....	23
4.3.2.1. Analyse bibliographique	23
4.3.2.2. Résultats des inventaires naturalistes.....	24
4.3.3. Zones humides	25
4.3.3.1. Rappel de la réglementation	25
4.3.3.2. Analyse bibliographique	25
4.3.3.3. Occupation historique du site	28

4.3.3.4. Résultats de la recherche de zones humides.....	28
4.3.4. Avifaune	30
4.3.4.1. Analyse bibliographique.....	30
4.3.1. Résultats de l'inventaire écologique.....	30
4.4. Amphibiens	33
4.4.1. Analyse bibliographique	33
4.4.2. Résultats de l'inventaire écologique.....	33
4.5. Reptiles	33
4.5.1. Analyse bibliographique	33
4.5.2. Résultats de l'inventaire écologique.....	33
4.6. Mammifères terrestres	33
4.6.1. Analyse bibliographique	33
4.6.2. Résultats de l'inventaire écologique.....	34
4.7. Chiroptères.....	34
4.7.1. Analyse bibliographique	34
4.7.2. Résultats de l'inventaire écologique.....	34
4.8. Entomofaune.....	36
4.8.1. Analyse bibliographique	36
4.8.1.1. Rhopalocères	36
4.8.1.2. Odonates.....	36
4.8.1.3. Orthoptères, Coléoptère et Mantoptères	36
4.8.2. Résultats de l'inventaire écologique.....	36
5. Rédacteurs de l'étude.....	38

ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES LEGISLATIONS APPLICABLES AU PROJET	39
ANNEXE 2 : FICHES PEDOLOGIQUES.....	40

TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DU PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET DES ENJEUX	3
TABLEAU 2 : DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE DU PROJET	0
TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL.....	9
TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DE LA MÉTHODOLOGIE DE DÉFINITION DES ENJEUX	20
TABLEAU 5 : DESCRIPTION DES HABITATS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	21
TABLEAU 6 : LISTE DES ESPÈCES FLORISTIQUES PATRIMONIALES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE	23

TABLEAU 7 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE.....	23	FIGURE 17 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS PRESENTS SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	22
TABLEAU 8 : BIO-EVALUATION DES ESPECES FLORISTIQUES RECENSEES SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE.....	24	FIGURE 18 : MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES DE FRANCE ©AGROCAMPUS OUEST ET INRA.....	26
TABLEAU 9 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX PROTEGES SUSCEPTIBLES DE FREQUENTER LE SITE, ISSUES DE LA BIBLIOGRAPHIE	30	FIGURE 19 : PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES EN IDF ©DRIEAT IDF	27
TABLEAU 10 : BIO-EVALUATION DES ESPECES D'OISEAUX RECENSEES ET POTENTIELLES SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE OU A PROXIMITE.....	31	FIGURE 20 : PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU SITE EN 2024 (A GAUCHE) ET ENTRE 2006 ET 2010 (A DROITE) ©IGN	28
TABLEAU 11 : LISTE DES ESPECES D'AMPHIBIENS RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE	33	FIGURE 21: PHOTOGRAPHIES AERIENNES DU SITE ENTRE 2000 ET 2005 (A GAUCHE) ET ENTRE 1950 ET 1965 (A DROITE) ©IGN	28
TABLEAU 12 : LISTE DES ESPECES D'AMPHIBIENS RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE	33	FIGURE 22: RESULTATS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES	29
TABLEAU 13 : BIO-EVALUATION DES ESPECES DE REPTILES SUSCEPTIBLES DE FREQUENTER L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE..	33	FIGURE 24 : TUYAUX NON BOUCHEES POUVANT SERVIR A LA NIDIFICATION DES ESPECES CAVICOLES © EODD 2024	31
TABLEAU 14 : LISTE DES ESPECES DE MAMMIFERES TERRESTRES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE	33	FIGURE 25 : OBSERVATIONS DE L'AVIFAUNE POTENTIELLEMENT NICHEUSE PROTEGEES ET/OU MENACEE	32
TABLEAU 15 : LISTE DES ESPECES DE MAMMIFERES TERRESTRES PRESENTS SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	34	FIGURE 26 : OBSERVATIONS DE MAMMIFERES SUR LE SITE	35
TABLEAU 16 : LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE	34		
TABLEAU 17 : LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES POTENTIELLEMENT PRESENTES SUR LE SITE	34		
TABLEAU 18 : LISTE DES ESPECES DE RHOPALOCERES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE.....	36		
TABLEAU 19 : LISTE DES ESPECES D'ODONATES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE.....	36		
TABLEAU 20 : ESPECES DE PAILLONS DE JOUR SUSCEPTIBLES DE FREQUENTER LE SITE.....	37		
TABLEAU 21 : ESPECES D'ODONATES SUSCEPTIBLES DE FREQUENTER LE SITE	37		
TABLEAU 22 : AUTEURS DU PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	38		

FIGURES

FIGURE 1 : ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE	1
FIGURE 2 : LOCALISATION DU SITE PROJET AU NIVEAU DEPARTEMENTAL, AU 1 / 25 000EME ET A L'ECHELLE DE LA PARCELLE CADASTRALE	0
FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DES AIRES D'ETUDES ASSOCIEES AU PROJET.....	1
FIGURE 4 : CARTOGRAPHIE DES AIRES D'ETUDE IMMEDIATE ET RAPPROCHEE ASSOCIEES AU PROJET	2
FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DES ZONAGES NATURELS REGLEMENTAIRES	6
FIGURE 6 : CARTOGRAPHIE DES ZONAGES D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL	7
FIGURE 7 : CARTOGRAPHIE DES AUTRES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL.....	8
FIGURE 8 : PLAN DE ZONAGE DU PLU DE MONTEVRAIN	11
FIGURE 9 : LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT A LA CARTE D'OBJECTIFS DU SDRIF.....	13
FIGURE 10 : LOCALISATION DU SITE SUR LA CARTE DES OBJECTIFS ECOLOGIQUES DU SCOT.....	14
FIGURE 11 : TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE ISSUE DU DIAGNOSTIC TERRITORIALE DU PLU	15
FIGURE 12 : ENJEUX ECOLOGIQUES ISSUS DU PADD DU PLU DE MONTEVRAIN	16
FIGURE 13 : TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE	17
FIGURE 14 : COMPARAISON DES PERIODES STANDARDISEES D'INVENTAIRE DE CHAQUE GROUPE TAXONOMIQUE AVEC LES INVENTAIRES NATURALISTES REALISES DANS LE CADRE DE CETTE ETUDE	18
FIGURE 15 : A GAUCHE : LINEAIRE D'ARBRE (G5.1) ET VEGETATION HERBACEE ANTHROPIQUE (E5.1) ; A DROITE : RESEAU ROUTIER (J4.2), EODD 2024.....	21
FIGURE 16 : À GAUCHE : BATIMENT (J1) ; A DROITE : JARDIN ORNEMENTAL (I2.21), EODD 2024	21

Liste des acronymes

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
	AEI	Aire d'étude immédiate
	AER	Aire d'étude rapprochée
	AEE	Aire d'étude éloignée
C	CBNBP	Conservatoire botanique national du Bassin parisien
	CNPN	Conseil national de la protection de la nature
	CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
D	DDEP	Demande de dérogation espèces protégées
	DHFF	Directive « Habitat-Faune-Flore »
	DO	Directive « Oiseaux »
	DOCOB	Document d'objectifs
	DRIEAT	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
E	EBC	Espace boisé classé
	EEE	Espèces exotiques envahissantes
	ENS	Espace naturel sensible
	EUNIS	European union nature information system
I	INPN	Inventaire national du patrimoine naturel
	IDF	Île-de-France
L	LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
	LR	Liste rouge
P	PLU	Plan local de l'urbanisme
	PNA	Plan national d'action
	PNR	Parc naturel régional
	PN	Protection nationale
	PR	Protection régionale
R	RNN	Réserve naturelle nationale
	RNR	Réserve naturelle régionale
S	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
	SDRIF	Schéma directeur de la région Île-de-France
	SIC	Sites d'importance communautaire
	SIG	Système d'information géographique
	SINP	Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel
	SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
T	TVB	Trame verte et bleue
U	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
Z	ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique
	ZPS	Zone de protection spéciale
	ZSC	Zone spéciale de conservation

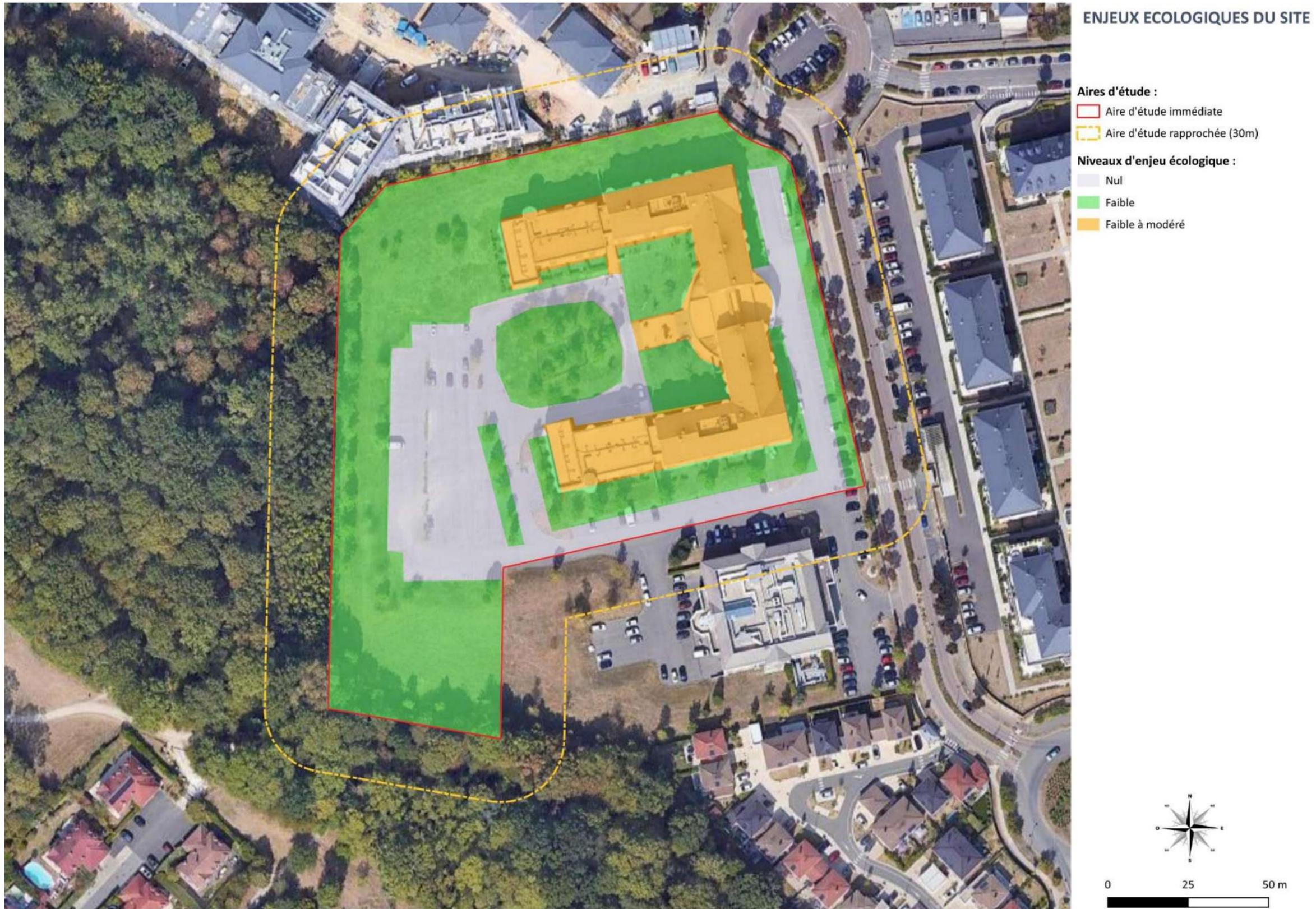
1. Synthèse du prédiagnostic écologique et des enjeux

Tableau 1 : Synthèse du prédiagnostic écologique et des enjeux

THÉMATIQUE	DESCRIPTION	ENJEU	ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER
 <p>PERIMETRES D'INVENTAIRES ET REGLEMENTAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Milieux naturels protégés (Natura 2000, APPB) : aucun espace naturel protégé au sein de l'aire d'étude rapprochée. 	FAIBLE	Le lien écologique avec la zone d'étude du projet est faible pour l'ensemble des périmètres d'inventaires et réglementaires identifiés à proximité. Valoriser les milieux herbacés ouverts sur la parcelle afin de conserver le rôle de ressource alimentaire potentielle pour les espèces tel que le Busard-Saint-Martin présent sur un des sites Natura 2000 alentour. Également, conserver et valoriser les linéaires d'arbres le long des bordures du site qui peuvent favoriser les déplacements et la chasse de certaines espèces de chiroptères (PNA chiroptère et ZNIEFF I et II).
 <p>HABITATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuités écologiques : aucune continuité écologique régionale au sein de l'aire d'étude rapprochée. Corridor local des milieux herbacés. • Habitats naturels : uniquement habitats anthropiques. • Zones humides : aucune zone humide. 	FAIBLE	Valoriser les éléments naturels présents sur le site (linéaire d'arbres à l'est du site) et conserver le corridor herbacé local.
 <p>FLORE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Flore patrimoniale et/ou protégée : aucune espèce protégée ni patrimoniale. • Flore exotique envahissante : aucune EEE. 	FAIBLE	Sans objet, aucune espèce exotique envahissante n'est présente.
 <p>FAUNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avifaune : diversité limitée avec 21 espèces. Un seul cortège majoritaire, celui des parcs et jardins. 15 espèces protégées dont 8 espèces potentiellement nicheuses. Aucune espèce à fort enjeu de conservation. Présence du Moineau domestique, vulnérable au niveau régional et du Faucon crécerelle, quasi-menacé au niveau régional et national. Enjeu modéré au niveau de la façade du bâtiment et enjeux faibles pour le reste du site. • Mammifères : une espèce protégée potentielle au niveau des bordures du site, le Hérisson d'Europe. Le Lapin de Garenne est quasi-menacé localement et en alimentation. Enjeu faible. • Chiroptères : gîte estival ponctuel potentiel au niveau du bâti. Enjeu modéré sur la façade nord du bâtiment. • Amphibiens : aucune espèce observée. Faible potentialité d'accueil en hivernage. • Reptiles : une espèce protégée potentielle, le Lézard des murailles. Intégralité du site favorable à cette espèce. • Insectes : aucune espèce protégée ou menacée n'est susceptible de fréquenter le site. 	FAIBLE À MODÉRÉ	Si des travaux devaient porter atteinte à la façade du bâtiment il conviendrait d'effectuer des inventaires complémentaires en période favorable afin de confirmer ou d'infirmer la présence d'espèces protégées en reproduction ou en gîte. Le cas échéant, l'adaptation du calendrier des travaux sur le bâtiment permettrait d'éviter tout impact sur la faune (travaux hors période favorable de reproduction de l'avifaune et de gîte pour les chiroptères).

Synthèse : le site comprend une diversité écologique relativement faible avec des enjeux écologiques faibles à modérés au niveau du bâti. Des inventaires complémentaires permettraient d'infirmer ou confirmer les potentialités autour du bâtiment (gîte estival éventuel pour la Pipistrelle commune, protégée et quasi-menacée localement et reproduction éventuelle du Moineau domestique protégé et vulnérable en Île-de-France). Une adaptation des travaux à effectuer sur le bâtiment sera éventuellement nécessaire.

Une espèce présente sur l'un des sites Natura 2000 alentour est susceptible de venir s'alimenter sur les milieux herbacés ouverts du site de manière ponctuelle voire anecdotique (Busard Saint-Martin). Ces derniers devront donc être valorisés.



NEXITY. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2024



Figure 1 : Enjeux écologiques du site

2. Préambule

2.1. Introduction

Un projet de réhabilitation et de création de logements est envisagé par Nexity, en co-promotion avec NPV. Le projet comprend notamment :

- la création de 249 logements neufs ;
- la réhabilitation de 295 logements ;
- un parking de 453 places de stationnement (194 déjà existantes en surface et 259 à créer en sous-sol des nouvelles constructions).

Le projet est situé au 21 avenue des Frênes à Montévrain (77).

Certains éléments du projet impliquent d'effectuer une demande d'examen au cas par cas conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement.

NEXITY a ainsi missionné le bureau d'étude EODD afin de réaliser cette demande d'examen au cas par cas, en vue d'être dispensé d'évaluation environnementale. Des études techniques complémentaires sont réalisés par EODD et d'autres prestataires afin d'appuyer et justifier la dispense éventuelle.

Dans le cadre de ces études techniques complémentaires, une étude écologique est réalisée. Cette étude comprend une visite sur site afin de réaliser un prédiagnostic écologique ainsi qu'une reconnaissance pédologique de zone humide. Une note écologique est ensuite rédigée afin de présenter les résultats d'inventaire et mettre en évidence les éventuels enjeux concernant la biodiversité.

Le présent rapport constitue la note écologique post inventaire écologique sur site.

2.2. Localisation du projet

Le projet prend place au 21 avenue des Frênes à Montévrain. Cette commune du département de Seine-et-Marne (77) fait partie de la région Île-de-France.



Figure 2 : Localisation du site projet au niveau départemental, au 1 / 25 000ème et à l'échelle de la parcelle cadastrale

2.3. Présentation et justification des aires d'étude

Les aires d'étude sont définies de la manière suivante :

Tableau 2 : Définition des aires d'étude du projet

AIRES D'ÉTUDE	DISTANCE TAMPON	DESCRIPTION
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	/	Emprise du projet et des futures zones de travaux : Inventaires naturalistes complets, cartographie des habitats et caractérisation des enjeux écologiques. Surface de l'aire d'étude : 2,1 ha
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	30 m	Zone potentiellement affectée , notamment par diverses perturbations pendant toute la durée de chantier et / ou d'exploitation (poussières, bruits, circulations d'engins...) : Étude bibliographique des espèces faunistiques et floristiques à faibles capacités de dispersion ; Prospection succincte lors des passages de terrain ; Étude du fonctionnement écologique local.
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	4 km	Zone des effets éloignés et induits possibles , prenant en compte l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet : Étude bibliographique des espèces faunistiques et floristiques à larges capacités de dispersion (chiroptères et avifaune) ; Étude du fonctionnement écologique global ; Intégration du réseau Natura 2000 ; Étude des zonages liés au patrimoine naturel.

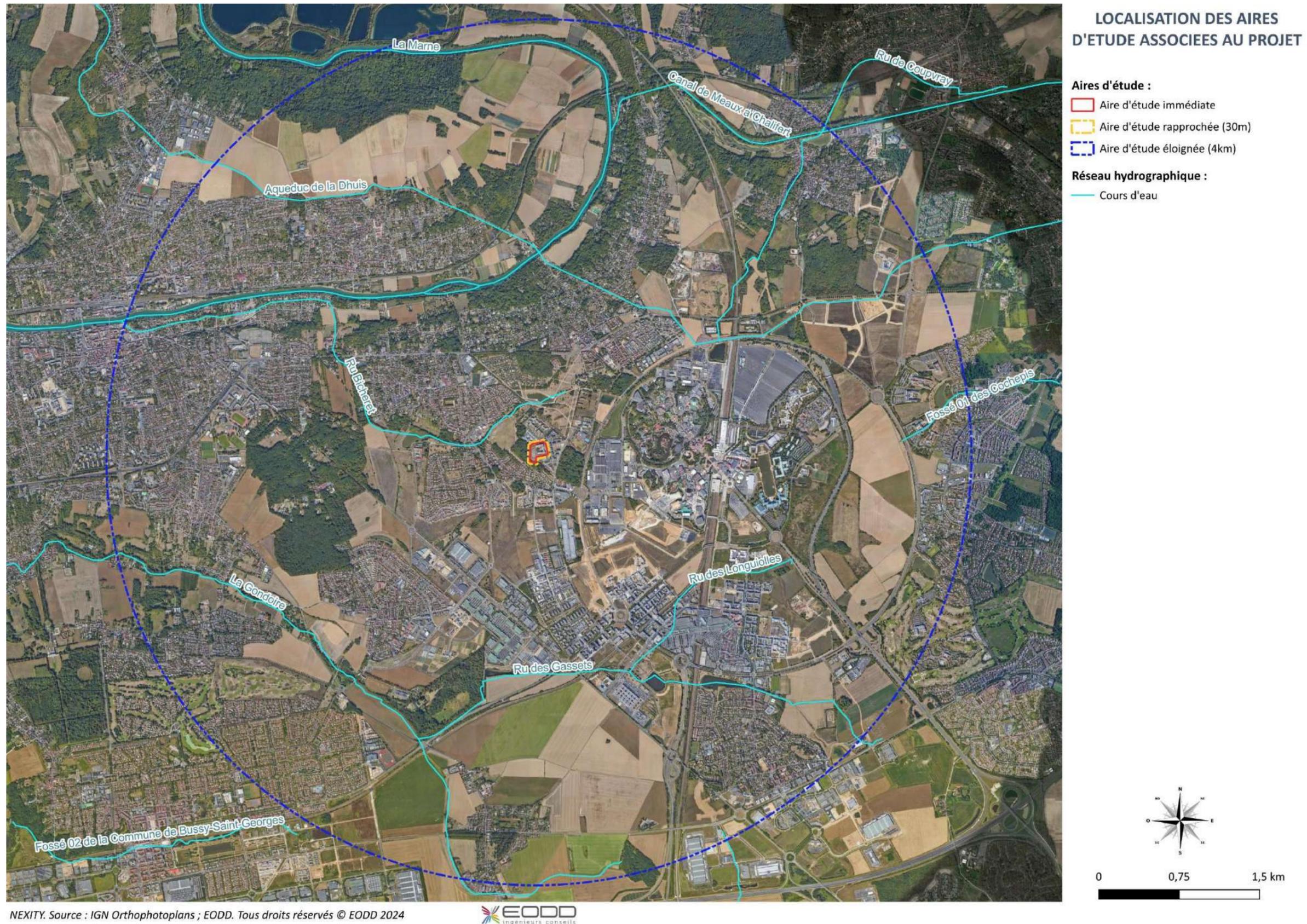
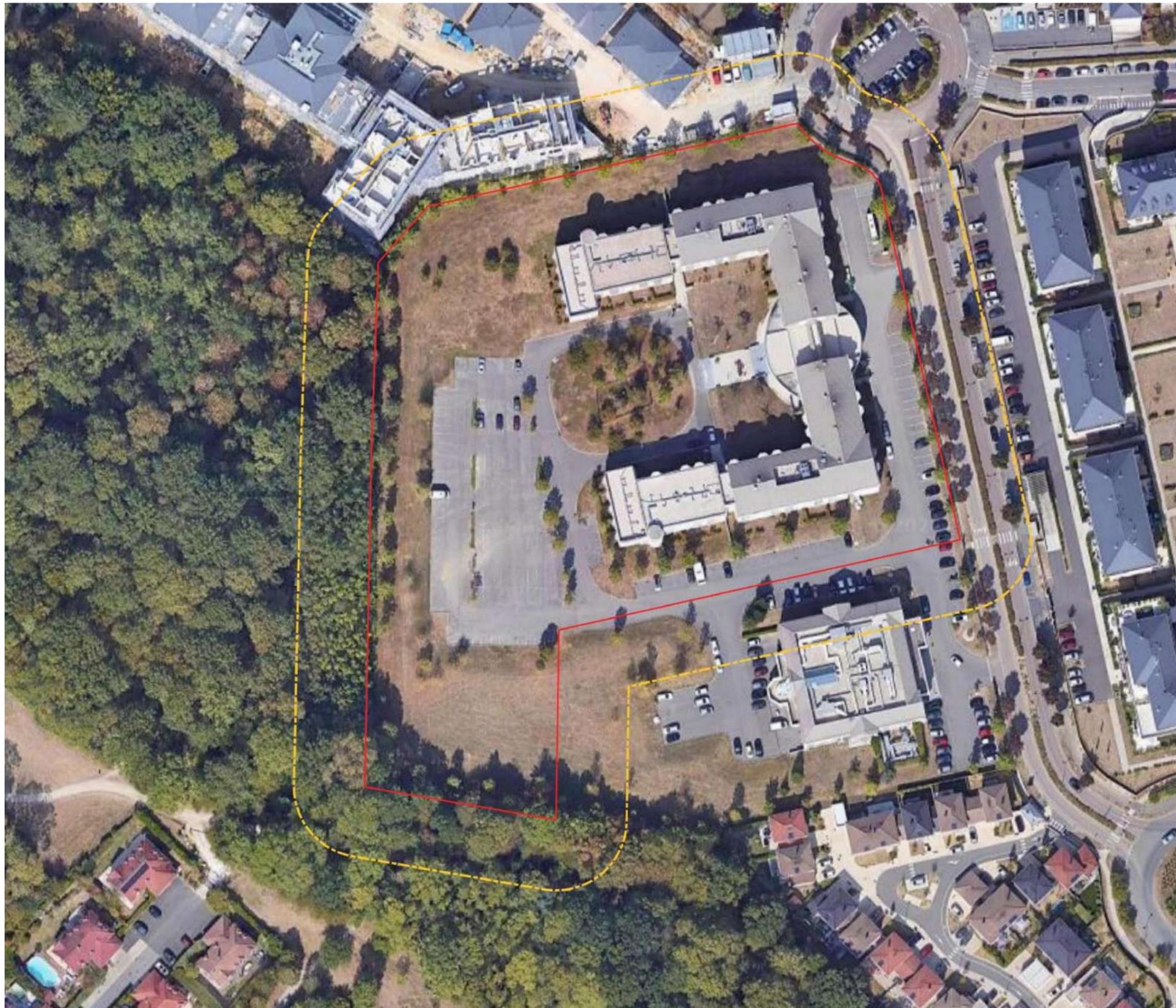
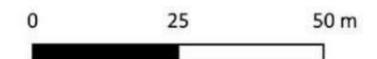
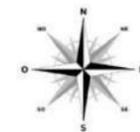


Figure 3 : Cartographie des aires d'études associées au projet



LOCALISATION DES AIRES D'ETUDE IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

- Aires d'étude :**
- Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée (30m)



NEXITY. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2024



Figure 4 : Cartographie des aires d'étude immédiate et rapprochée associées au projet

3. Contexte écologique global

3.1. Zonages du patrimoine naturel

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

- les zonages réglementaires, qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être encadrées voire interdites (comme les sites Natura 2000, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, ...)
- les zonages d'inventaire du patrimoine naturel, élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et qui n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ce sont notamment les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type II - grands ensembles écologiquement cohérents - et ZNIEFF de type I - secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable).

D'autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires de développement et d'expérimentation du développement durable (ex. : Parcs naturels régionaux – PNR) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (ex. : Espaces naturels sensibles).

3.1.1. Zonages réglementaires

Dans un périmètre de 4 kilomètres autour de l'aire d'étude immédiate, les zonages réglementaires suivants ont été recherchés :

- les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) ;
- les Réserve naturelle nationale et les Réserve naturelle régionale (RNN et RNR) ;
- les forêts de protection ;
- les Parcs naturels nationaux (PNN) ;
- les sites Natura 2000 ;
- les Réserves de biosphère (RBS) ;
- les cours d'eau ;
- les sites soumis à la Convention RAMSAR sur les zones humides.

Un total de 10 cours d'eau sont présents dans un rayon de 4 km autour du site. Il s'agit de :

- le Ru des Gassets ;
- le Ru des Longuiolles ;
- la Gondoire ;
- le Ru Bicheret ;
- la Marne ;
- l'Aqueduc de la Dhuis ;
- Canal de Meaux à Chalifert ;
- Le Fossé des Cochepis ;
- Le Fossé du Bois Ripault ;
- le Ru de Coupvray.

Le cours d'eau le plus proche est situé à plus de 350 m au nord-ouest du site (le ru Bicheret). Aucun milieu humide n'étant présent sur l'aire d'étude immédiate du projet, aucun lien fonctionnel direct n'existe entre le site et les cours d'eaux environnants. Aucune implication réglementaire n'est soulevée.

Site Natura 2000 - Les boucles de la Marne (FR1112003) :

Ce site est situé à 3,2 km au nord du site. Il est constitué d'un réseau de zones humides et comprend notamment des vastes plans d'eaux avec des roselières particulièrement favorables à l'avifaune. Le site comprend également une mosaïque d'habitat tel que des terres cultivées, des espaces boisés ou encore des friches. Aucune des espèces déterminantes n'est considérée comme susceptible de nicher sur le site. Certaines sont uniquement susceptibles de fréquenter le site à des fins d'alimentation, de manière ponctuelle (Milan noir, Bondrée apivore et Busard Saint-Martin). Toutefois la faible qualité écologique du site limite son utilisation par l'avifaune. De plus, les espèces susceptibles de fréquenter le site sont des espèces qui s'alimentent sur des milieux ouverts, milieux largement présents aux alentours du site. Des contraintes réglementaires peuvent être soulevées.

APPB - Marais De Lesches (FR3800009) :

Ce site de 80 ha a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 1987 visant à protéger la faune et la flore y étant établie, ainsi que leurs habitats. Le site est caractérisé par des zones humides favorables à l'avifaune et comporte une grande variété d'espèces floristiques et faunistiques. Le projet est en accord avec l'arrêté et aucune incidence directe n'est à prévoir sur le site. Ce dernier est situé à 3,7 km au nord du site et sont interdits les activités impactant directement le milieu. Aucune contrainte réglementaire n'est relevée concernant ce site.

En synthèse, des cours d'eau ont été identifiés dans un rayon de 4 km autour du site. Toutefois aucun milieu humide n'est présent sur le site du projet et la distance entre les cours d'eau et ce dernier n'impliquent aucun lien fonctionnel entre tous ces éléments. Aucune contrainte réglementaire n'est considérée concernant les cours d'eau. Un site Natura 2000 est présent à 3,2 km du site. Un lien fonctionnel existe potentiellement avec le projet qui est susceptible de servir de site d'alimentation à des espèces d'oiseaux déterminantes de la zone Natura 2000. Enfin un APPB est présent au nord du site, toutefois au vu de la nature du projet et de la distance entre les sites, aucun lien fonctionnel n'est relevé.

3.1.2. Zonages d'inventaire

Dans un périmètre de 4 km autour de l'aire d'étude immédiate, les zonages d'inventaire suivants ont été recherchés :

- les ZNIEFF de type I et II ;
- les zones humides (inventaires régional et départemental).

Au total, six zonages d'inventaire ont été recensés :

ZNIEFF de type I - Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne (110020191) :

Ce site de 3600 ha se caractérise par la présence de nombreux plans d'eau servant de halte migratoire et de lieu d'alimentation pour l'avifaune. Plusieurs espèces déterminantes du site sont susceptibles de fréquenter le site à différents stades de leur cycle, tel que : le Flambé, le Grand Sylvain, le Murin de Bechstein ou encore le Faucon hobereau.

ZNIEFF de type II - Près humides de Coupvray (110001209) :

Ce site de 18 ha est caractérisé par la mosaïque d'habitat qui le compose : pâtures, cultures, friches, vergers ou encore prairie. Aucune des espèces déterminantes de ce site ne sont susceptible de fréquenter l'aire d'étude immédiate du projet.

ZNIEFF de type II - Forêt de Vallières et carrières souterraines à Annet-sur-Marne (110020173) :

Ce site de 292 ha est caractérisé par ses boisements des milieux humides ainsi que de ses milieux ouverts favorables tant aux insectes qu'à l'avifaune. Cette ZNIEFF comporte également les entrées de deux grottes souterraines utilisées en période de swarming par des espèces de chiroptères. De même, aucun habitat similaire n'est présent sur le site, limitant ainsi les impacts du projet sur les habitats et espèces déterminantes de la ZNIEFF. Quelques espèces sont toutefois susceptibles de fréquenter le site de manière occasionnelle tel que le Flambé, le Murin de Bechstein ou le Milan noir.

ZNIEFF de type II - Marais du refuge (110001150) :

Ce site de 135 ha est caractérisé par ses milieux humides et sa faune et sa flore associée. Quelques espèces déterminantes sont susceptibles de fréquenter le site à des fins d'alimentation et de manière occasionnelle tel que le Grand Sylvain, le Faucon hobereau ou le Milan noir.

ZNIEFF de type II – Plan d'eau de la boucle de Jablines (110001146) :

Ce site de 509 ha est remarquable par ses nombreux plans d'eau et l'avifaune qui y est associée. La majorité des espèces déterminantes sont inféodées aux milieux humides, qui ne semblent pas présents sur le site. Ainsi seules quelques espèces sont susceptibles de fréquenter le site essentiellement à des fins d'alimentation, tel que le Faucon hobereau ou le Flambé.

Zones humides régionales :

Plusieurs zones humides avérées sont présentes dans un rayon de 4 km autour de l'aire d'étude immédiate. La plus proche est située à 460 m à l'ouest du site. Cette dernière correspond à un espace boisé et semble être alimentée par le ru Bicheret. Les zones humides probables (à vérifier) les plus proches sont situées à 171 m à l'ouest. Étant donné la nature du projet et de la distance entre le site et les zones humides avérées ou potentielles les plus proches, aucun impact n'est considéré sur ces dernières.

En synthèse, six zonages d'inventaire sont présents dans un rayon de 4 km autour de l'aire d'étude immédiate. Aucun impact n'est attendu sur les zones humides alentour tandis que des liens fonctionnels sont susceptibles d'être soulevés concernant les différentes ZNIEFF présentes. Certaines espèces sont en effet susceptibles de fréquenter le site de manière occasionnelle et essentiellement à des fins d'alimentation. Bien qu'aucune contrainte réglementaire ne soit soulevée, des contraintes opérationnelles peuvent toutefois survenir.

3.1.3. Autres types de zonages

Dans un périmètre de 4 kilomètres autour de l'aire d'étude immédiate, les zonages suivants ont été recherchés :

- les Espaces naturels sensibles (ENS) ;
- les Parcs naturels régionaux (PNR) ;
- les Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) de la région Île-de-France ;

- les Plans nationaux d'action (PNA).

Au total, sept autres zonages du patrimoine naturel ont été recensés :

ENS - La Marne et le Bicheret :

Ce site s'étend sur 33 ha dans la commune de Montévrain et sur 35,2 ha à Chessy. Ce dernier est en partie traversé par le ru du Bicheret qui a en partie été restauré à son embouchure avec la Marne (à l'ouest). La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) prévoit toutefois la restauration de ce ru sur son intégralité. Le site étant situé à plus de 300 m du ru et ne comprenant aucun milieu humide, aucun lien fonctionnel n'existe entre le projet et l'ENS.

ENS - Les bords de Marne à Dampmart :

Cet ENS borde la Marne et est situé à plus d'1,5 km au nord-ouest du site. Aucun lien fonctionnel n'est considéré avec le site du projet.

ENS - La côte Saint-Jacques :

Cet ENS comprend un espace boisé à 2,8 km du site du projet. Il est possible d'y avoir un lien fonctionnel entre les deux sites.

PRIF - Forêt régionale des Vallières :

Ce site comprend une partie de la forêt des Vallières mais également une mosaïque de champs. Il est situé à plus d'1,5 km au nord du site du projet et tend à préserver et mettre en valeur les milieux ouverts ainsi que les forêts. Le site du projet ne comprend pas de culture mais un espace ouvert restreint de faible qualité écologique.

PRIF - Espace naturel régional de Brosse et Gondoire :

Ce site accueille un vaste ensemble de milieux ouverts et permet de connecter les forêts de Ferrières au sud et de la Marne au Nord. Il participe donc à la trame verte locale. Le site comprend une mosaïque agricole ainsi que d'autres milieux ouverts à semi-ouverts de type prairie, friche ou encore verger, mais également des espaces boisés. Il est situé à 1,7 km au sud du site et est susceptible d'être en lien avec le site du projet. Certaines espaces à la capacité de dispersion importante sont susceptibles de fréquenter les deux sites.

PRIF - Promenade régionale de la Dhuis

Ce parcours pour piéton et cycliste de 25 km de long relie entre eux plusieurs espaces naturels boisés. Ce dernier suit l'aqueduc de la Dhuis qui est souterrain. L'Agence des espaces verts ainsi que le Conseil régional d'Île-de-France ont créés ce prif en 2018 afin de pérenniser la promenade d'un point de vue foncier et de garantir le maintien de sa continuité. Ce site est situé à 1,8 km au nord du site et n'est pas en lien avec le site du projet de par la distance qui les sépare ainsi que les espaces susceptibles de les fréquenter.

PNA : Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées

De nombreux PNA sont mis en place en Île-de-France. Un total de neuf PNA concerne la faune : les Chiroptères, les Odonates, les Rhopalocères patrimoniaux, les pollinisateurs sauvages, le Balbuzard pêcheur, le Butor étoilé, le

Phragmite aquatique, le Râle des genêts et les Pies grièches. Deux PNA ont également été mis en place pour la flore et concernent : le Flûteau nageant et les plantes messicoles.

Concernant les chiroptères, toutes les espèces de chiroptères d'Île-de-France sont concernées par le PNA. Le site présentant des potentialités d'accueil pour ce taxon, une attention particulière sera prise au regard de ces espèces et des propositions d'aménagement seront faites (par exemple : installation de gîtes à chiroptères et réduction de la pollution lumineuse).

Une attention sera portée au regard des papillons diurnes présents sur site afin de mettre en place des actions de revalorisation des habitats si nécessaire.

Aucun autre PNA ne concerne le site du projet qui présente une faible diversité d'habitats et aucun milieu humide.

En synthèse, le site est situé à proximité de trois ENS, trois PRIF et deux PNA. Les espèces recensées dans ces zonages peuvent potentiellement être en interaction écologique avec le site d'étude. Aucune implication réglementaire n'est soulevée, toutefois quelques contraintes opérationnelles peuvent survenir.

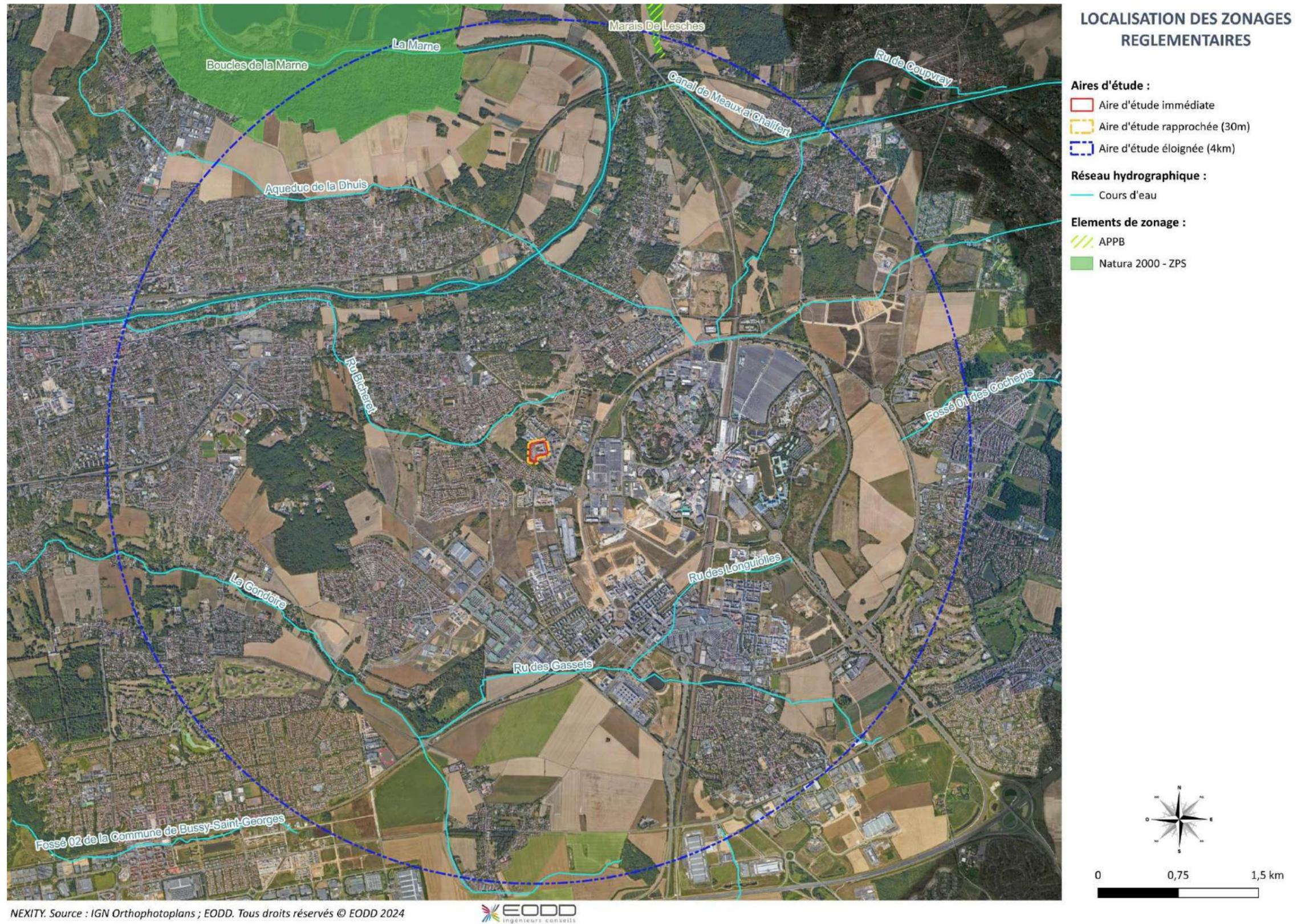


Figure 5 : Cartographie des zonages naturels réglementaires



NEXITY. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2024



Figure 6 : Cartographie des zonages d'inventaires du patrimoine naturel

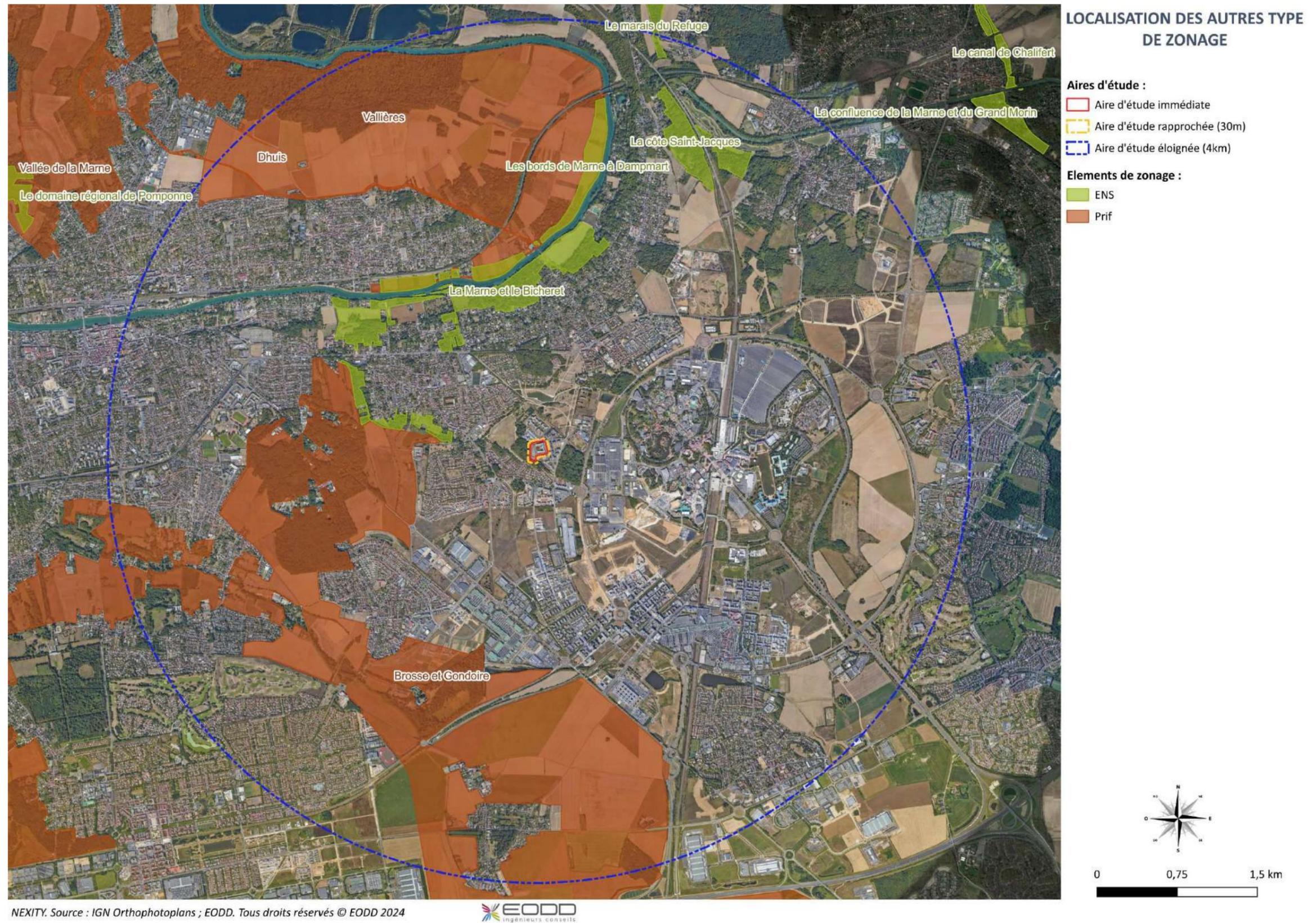


Figure 7 : Cartographie des autres zonages du patrimoine naturel

3.1.4. Synthèse des zonages du patrimoine naturel

Le tableau suivant synthétise les zonages du patrimoine naturel recensés dans un périmètre de 4 kilomètres autour de l'aire d'étude immédiate.

Tableau 3 : Synthèse des zonages du patrimoine naturel

NOM DU SITE	CODE	LOCALISATION DU ZONAGE PAR RAPPORT A L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	PROPORTION DU ZONAGE AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	PROPORTION DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE AU SEIN DU ZONAGE	LIEN FONCTIONNEL AVEC LE PROJET IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES ET/OU OPERATIONNELLES
ZONAGES REGLEMENTAIRES					
Cours d'eau					
Le ru des Gassets	/	1,9 km au sud	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Le ru des Longuilles	/	1,8 km au sud-est	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
La Gondoire	/	2,8 km au sud-ouest	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Le ru Bicheret	/	330 m au nord-ouest	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
La Marne	/	1,5 km au nord-ouest	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
L'aqueduc de la Dhuis	/	1,7 km au nord	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Le canal de Meaux à Chalifert	/	2,9 km au nord-est	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Le fossé des Cochepis	/	3,4 km à l'est	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Le Fossé du bois Ripault	/	3,8 km au sud-est	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Le ru de Coupvray	/	1,9 au nord-est	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Natura 2000					
Les boucles de la Marne	FR1112003	3,2 km au nord	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / éventuelle implication réglementaire et opérationnelle
APPB					
Marais De Lesches	FR3800009	3,7 km au nord	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
ZONAGES D'INVENTAIRE					
Znieff de type I					

NOM DU SITE	CODE	LOCALISATION DU ZONAGE PAR RAPPORT A L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	PROPORTION DU ZONAGE AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	PROPORTION DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE AU SEIN DU ZONAGE	LIEN FONCTIONNEL AVEC LE PROJET IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES ET/OU OPERATIONNELLES
Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne	11002091	3,1 km au nord	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire et implication opérationnelle éventuelle
Znieff de type II					
Près humides de Coupvray	110001209	3,2 km au nord	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Forêt de Vallières et carrières souterraines à Annet-sur-Marne	110020173	3,2 km au nord	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire et implication opérationnelle éventuelle
Marais du refuge	110001150	3,7 km au nord	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire et implication opérationnelle éventuelle
Plan d'eau de la boucle de Jablines	110001146	3,3 km au nord	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire et implication opérationnelle éventuelle
Zone humide régionale					
Zone humide avérée	/	450 m à l'ouest	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
AUTRES ZONAGES					
ENS					
La Marne et le Bicheret	/	700 m au nord-ouest	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Les bords de Marne à Dampmart	/	1,5 km au nord	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
La côte Saint-Jacques	/	2,8 km au nord-est	0 %	0 %	Aucun lien fonctionnel / aucune implication réglementaire ou opérationnelle
Prif					
Forêt régionale des Vallières	/	1,6 km au nord	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire et implication opérationnelle éventuelle
Espace naturel régional de Brosse et Gondoire	/	1,8 km au nord-ouest	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire et implication opérationnelle éventuelle
Promenade régionale de la Dhuis	/	800 km à l'ouest	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire et implication opérationnelle éventuelle
PNA					
PNA Chiroptères	/	Toute la région	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire et implication opérationnelle éventuelle
PNA papillons de jour	/	Toute la région	0 %	0 %	Lien fonctionnel éventuel / aucune implication réglementaire et implication opérationnelle éventuelle

3.3. Continuités et fonctionnalités écologiques

3.3.1. À l'échelle régionale

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Île-de-France est entré en vigueur le 21 octobre 2013. Ce schéma a ensuite été complété par le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), entré en vigueur le 27 décembre 2013. Ce dernier est en cours de révision. Des modifications ont été apportées au SDRIF en 2020 afin d'adapter les enjeux aux Jeux olympiques de 2024. Ces modifications ont été prises en compte.

Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) :

Le site du projet est situé dans un espace agricole et s'intègre dans un secteur d'urbanisation préférentielle. Le site est bordé par un espace boisé et/ou espace naturel et n'interfère avec aucun élément de la trame verte et bleue régionale. Le projet est donc en accord avec les objectifs du SDRIF.

3.3.2. À l'échelle communale / intercommunale

Schéma de cohérence territorial (SCOT) Marne, Brosse et Gondoire :

Le SCOT a été approuvé en conseil communautaire le 7 décembre 2020 et est exécutoire depuis le 9 février 2021.

L'analyse du PADD et du DOO met en évidence la volonté de restaurer des corridors écologiques au sud du site, tandis que les espaces verts du site sont considérés comme des espaces relais de la sous-trame des espaces ouverts et participent donc à la trame verte locale. Enfin, il semble que la partie ouest du site soit concernée par une volonté de préserver un corridor écologique de la sous-trame des milieux ouverts. En conclusion le projet n'est pas en conflit avec les objectifs du SCOT mais nécessitera la prise en compte des éléments de la sous-trame des milieux ouverts dans la construction de son projet.

Plan local d'urbanisme (PLU) :

Le PLU en vigueur de la commune de Montévrain est en cours de révision.

Le PADD prévoit la consolidation du maillage écologique de la commune. Cela passe notamment par un renforcement des trames verte et bleue et de la sous-trame des milieux ouverts. Le site n'est concerné par aucun élément de la trame verte et bleue. Toutefois il est bordé par un cœur de nature remarquable conformément au volet écologique du diagnostic territorial inclus dans le PLU. Il est ainsi prévu dans le PADD de conserver cet espace en appliquant une volonté de protection foncière de ces cœurs de nature remarquable. Finalement, le projet est en accord avec les objectifs écologiques inscrits dans le PLU et ne compromet aucun élément de la trame verte et bleue locale.

3.3.3. À l'échelle locale

Le site est bordé par un espace naturel boisé à l'ouest et au sud. Le reste du site est entouré par un tissu urbain dense, tandis que quelques espaces ouverts à semi-ouverts sont localisés au nord et au sud de la ville. Le site semble jouer un rôle mineur dans les déplacements de la faune à l'échelle locale. Ce dernier comporte peu d'arbres qui sont majoritairement situés en bordure du site. Ce dernier peut éventuellement être utilisés par les espèces inféodées aux milieux ouverts et semi-ouverts aux capacités de déplacements importantes souhaitant se déplacer sur un gradient nord-sud. Enfin de manière générale, le contexte urbain dense limite fortement les déplacements des espèces à déplacement faibles et/ou non anthropophiles.

En synthèse, le projet n'impact aucun élément de la trame verte et bleue que ce soit à l'échelle régionale, communale ou locale. La présence d'un espace boisé continu à proximité implique certaines contraintes, ainsi que la volonté de la commune de développer les continuités écologiques locales. Le projet est en accord avec le SDRIF, le SCOT ainsi que le PLU de la commune de Montévrain.

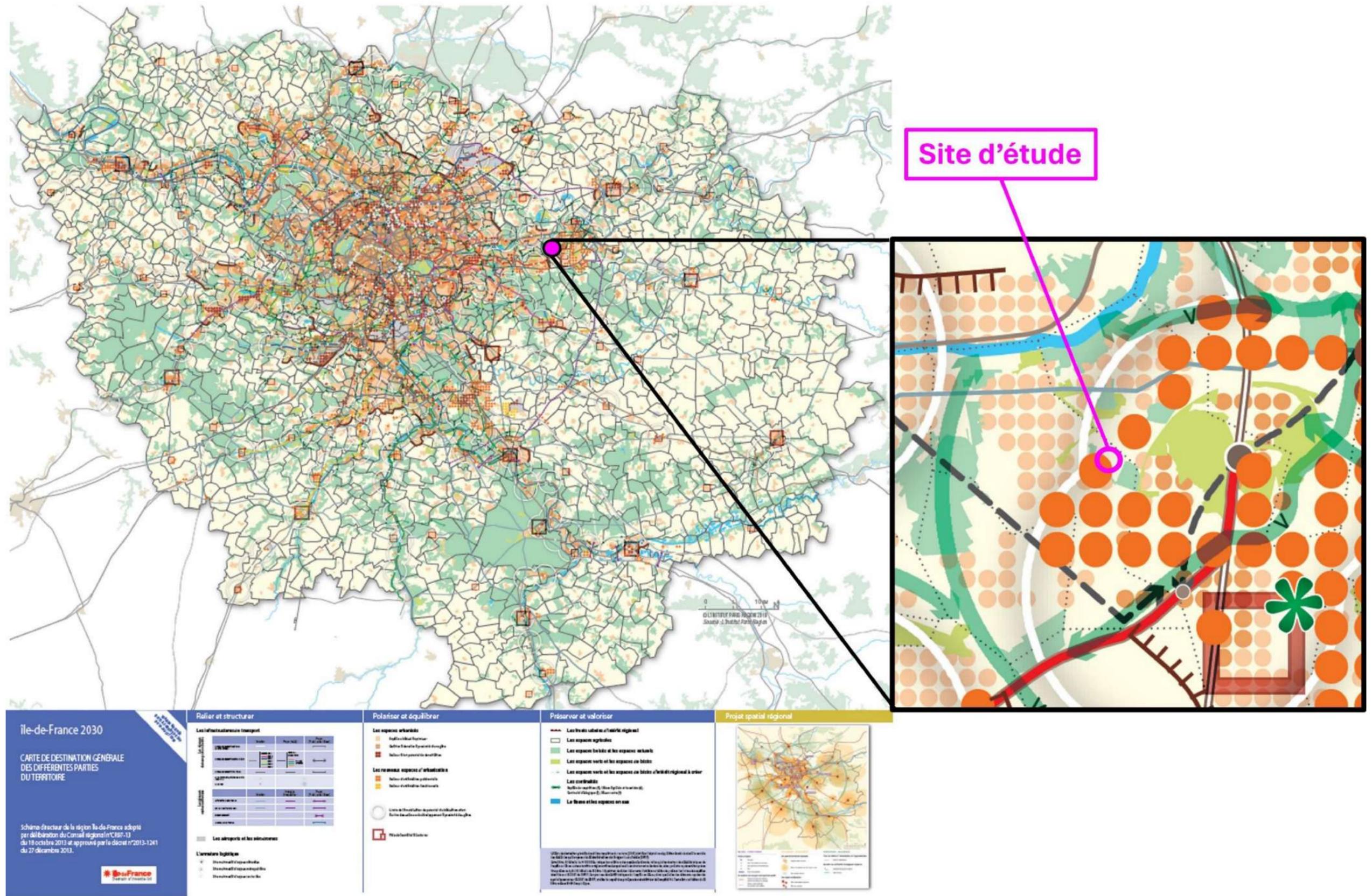


Figure 9 : Localisation du site par rapport à la carte d'objectifs du SDRIF

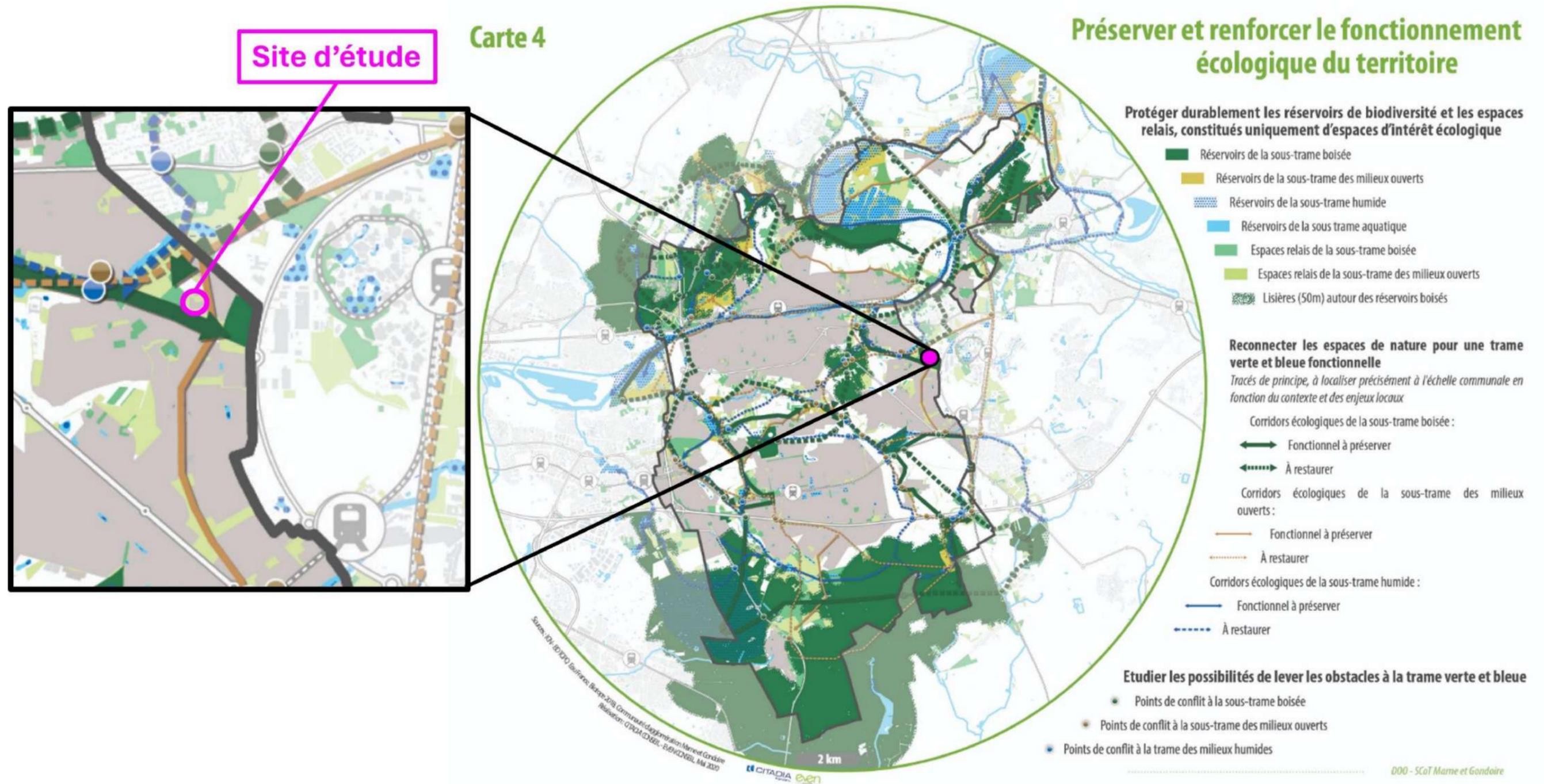


Figure 10 : Localisation du site sur la carte des objectifs écologiques du SCOT

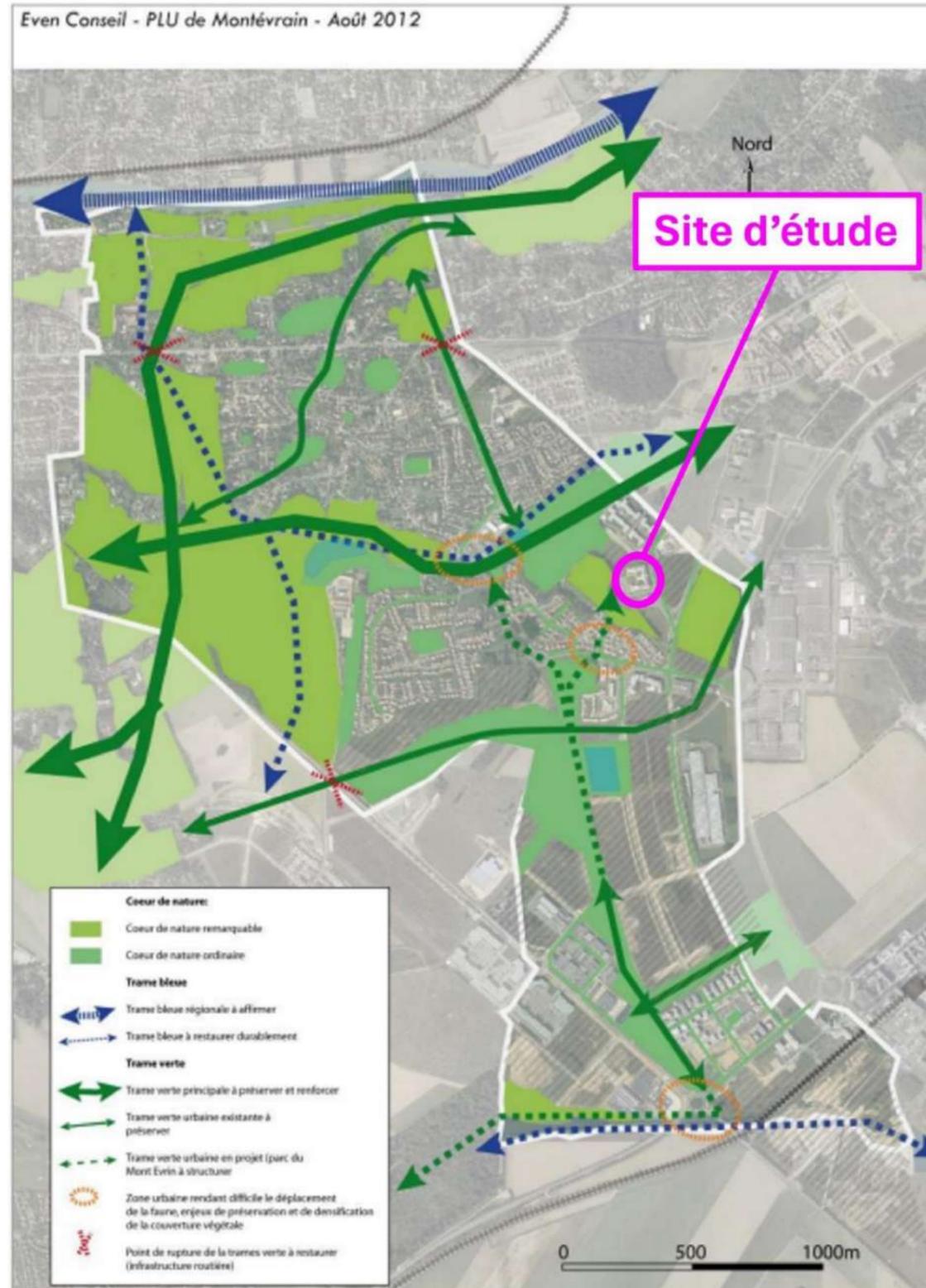
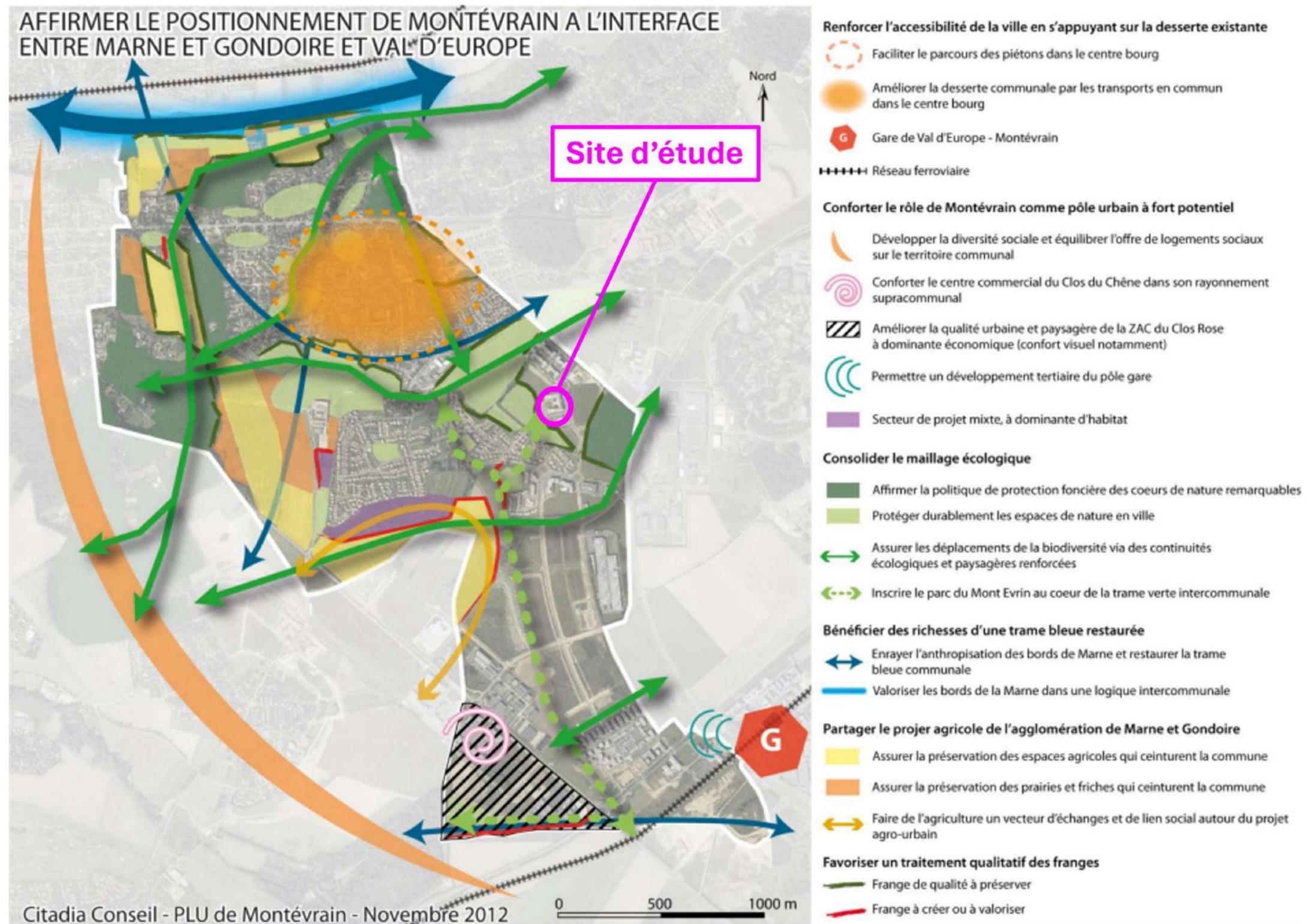


Figure 11 : Trame verte et bleue communale issue du diagnostic territoriale du PLU



PLU de Montévrain – Citadia – Even – Projet d'Aménagement et de Développement Durables - février 2013

Figure 12 : Enjeux écologiques issus du PADD du PLU de Montévrain



NEXITY. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2024



Figure 13 : Trame verte et bleue locale

4. Expertise écologique

4.1. Dates et objets des prospections de terrain

Les inventaires ont été effectués les 8 et 12 avril 2024. Les conditions météorologiques étaient globalement favorables avec des températures moyennes de 13 °C, sans vent ni pluie. La visite du 8 avril a permis d'effectuer les inventaires écologiques faunistiques, comprenant l'avifaune, les reptiles, les amphibiens, les mammifères terrestres et les insectes. Les potentialités de gîte pour les chiroptères ont également été analysées sur le terrain et un inventaire floristique a été effectué. La visite du 12 avril a permis d'effectuer les sondages de zone humide.



Période de prospection des espèces : Initial

Figure 14 : Comparaison des périodes standardisées d'inventaire de chaque groupe taxonomique avec les inventaires naturalistes réalisés dans le cadre de cette étude

4.2. Méthodologie appliquée aux inventaires naturalistes

4.2.1. Analyse bibliographique

4.2.1.1. Analyse bibliographique de la flore

L'analyse bibliographique de la flore se base sur la consultation des sources suivantes :

- Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) à l'échelle de la commune ;
- Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) à l'échelle de la commune.

Toutes les données d'espèces végétales patrimoniales (protégées et/ou menacées) et d'espèces végétales exotiques envahissantes recensées entre 2014 et 2024 sont considérées.

À noter que les informations suivantes font l'état des connaissances naturalistes sur le périmètre de recherche à un temps donné. Bien entendu, l'absence de donnée sur une espèce ne signifie pas l'absence de l'espèce considérée sur le périmètre étudié.

4.2.1.2. Analyse bibliographique de la faune

L'analyse bibliographique de la faune se base sur la consultation des sources suivantes :

- Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) à l'échelle de la commune ;
- base de données participatives de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) : Accueil - www.faune-france.org à l'échelle du site projet.

Toutes les données d'espèces patrimoniales (protégées et/ou menacées) recensées entre 2014 et 2024 sont considérées.

À noter que les informations suivantes font l'état des connaissances naturalistes sur le périmètre de recherche à un temps donné. Bien entendu, l'absence de donnée sur une espèce ne signifie pas l'absence de l'espèce considérée sur le périmètre étudié.

4.2.2. Expertise de la flore et des habitats naturels

L'inventaire floristique a été réalisé le 8 avril 2024.

4.2.3. Expertise de la faune

Pour la faune, la méthodologie appliquée se base principalement sur l'identification des potentialités d'accueil du site pour les espèces, ainsi que l'observation aléatoire sur site :

- avifaune : observations aléatoires aux jumelles, identification des espèces au chant et au visuel, caractérisation des habitats potentiels de nidification et des potentialités d'accueil du site pour les espèces patrimoniales ;
- mammifères terrestres : recherche de traces et d'indices de présence, caractérisation des potentialités d'accueil du site pour les espèces patrimoniales ;

- chiroptères : recherche de gîtes potentiels (arbres creux, vieux bâtiments avec cave ou combles, grotte, pont, ...) et recherche d'indices de présence (guano...) ;
- reptiles : caractérisation des potentialités d'accueil du site pour les reptiles ; observations aléatoires en période favorable ;
- amphibiens : caractérisation des potentialités d'accueil du site pour les amphibiens (recherche de points d'eau ou d'habitats terrestres) ; observations aléatoires en période favorable ;
- insectes : caractérisation des potentialités d'accueil du site pour les espèces patrimoniales ; observations aléatoires en période favorable avec capture au filet et identification des espèces.

4.2.4. Hiérarchisation des enjeux

Les enjeux sont hiérarchisés pour chaque habitat et espèce rencontrés et en fonction de différents critères détaillés dans le tableau ci-dessous. Le tout aboutit à une appréciation de la sensibilité écologique allant de nulle à forte.

Tableau 4 : Synthèse de la méthodologie de définition des enjeux

NIVEAU D'ENJEU	CRITÈRES
FORT	<p>Espèces de faune ou de flore indigène</p> <p>Espèce <u>très rare / très menacée</u> (= liste rouge UICN régionale ou nationale : EN, CR, RE, R à RRR, ou outil équivalent) au sein des cortège(s) associé(s).</p> <p>Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré (secteur dominé par les milieux naturels spontanés).</p>
	<p>Habitats</p> <p>Habitat (semi-)naturel <u>très rare et menacé</u> en France et dans la région. Habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore »</p> <p>Selon l'état de conservation de l'habitat.</p>
MODERE	<p>Espèces de faune ou de flore indigène</p> <p>Espèce <u>rare / menacée</u> (= liste rouge UICN régionale ou nationale NT, VU, ou statut de rareté R à AR ou outil équivalent) au sein des cortège(s) associé(s).</p> <p>Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré (secteur dominé par les milieux naturels spontanés).</p>
	<p>Habitats</p> <p>Habitat (semi-)naturel <u>rare et menacé</u> dans la région administrative du site d'étude. Selon l'état de conservation de l'habitat.</p>
FAIBLE	<p>Espèces de faune ou de flore indigène</p> <p><u>Espèces communes</u> (= liste rouge UICN régionale ou nationale : LC, ou outil équivalent) / déterminante ZNIEFF / ou statut de rareté PC ou AC.</p> <p>Présence d'au-moins un milieu favorable au groupe biologique considéré (secteur occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels).</p>
	<p>Habitats</p> <p>Habitat (semi-)naturel rudéralisé dont la flore est rendue banale et commune ou habitat <u>fréquent et non menacé</u> en France et dans la région. Selon l'état de conservation de l'habitat.</p>
NUL	<p>Espèces de faune ou de flore indigène</p> <p>Absence de milieu favorable au groupe biologique considéré, qui est donc présumé absent du secteur d'étude.</p>
	<p>Habitats</p> <p>Milieu très artificialisé (route, parking goudronné...) non favorable à la biodiversité.</p>
<p>EN : en danger _ CR : en danger critique _ RE : éteinte au niveau régional _ R : rare _ RR : très rare _ RRR : extrêmement rare NT : quasi-menacé _ VU : vulnérable _ R : rare _ AR : assez rare LC : préoccupation mineure _ PC : peu commun _ AC : assez commun</p>	

4.3. Résultats du prédiagnostic écologique

4.3.1. Habitats naturels

L'aire d'étude immédiate se décompose en cinq typologies d'habitats de surfaces quasi-équivalentes. Ces habitats sont de nature anthropique et ne représentent aucun enjeu particulier. La partie est du site comprend un bâtiment (J1) entouré d'un réseau routier (J4.2). Les espaces verts sont composés d'une végétation herbacée principalement anthropique (E5.1) agrémentée de linéaires d'arbres (G5.1) qui entourent le site. Enfin, quelques jardins ornementaux agrémentent les espaces végétalisés (I2.21).

Aucun de ces habitats n'est naturel.



Figure 15 : A gauche : Linéaire d'arbre (G5.1) et végétation herbacée anthropique (E5.1) ; à droite : réseau routier (J4.2), EODD 2024



Figure 16 : À gauche : Bâtiment (J1) ; à droite : jardin ornemental (I2.21), EODD 2024

INTITULÉ	Code EUNIS	Code CORINE	Habitats Natura 2000	Surface (m²)	Représentativité (%)	Enjeu local de conservation	Habitat humide
Jardins ornementaux	I2.21	85.31	/	2925	13,6	Faible	/
Bâtiment	J1	86	/	4047	18,8	Faible	/
Végétation herbacée anthropique	E5.1	87	/	4845	22,6	Faible	p.

En synthèse, cinq typologies d'habitats sont présentes sur l'aire d'étude immédiate. Ce sont des habitats anthropiques non naturels qui ne représentent aucun enjeu écologique. Aucune contrainte réglementaire n'est impliquée.

Tableau 5 : Description des habitats de l'aire d'étude immédiate

INTITULÉ	Code EUNIS	Code CORINE	Habitats Natura 2000	Surface (m²)	Représentativité (%)	Enjeu local de conservation	Habitat humide
Réseau routier	J4.2	/	/	5877	27,4	Faible	/
Alignement d'arbres	G5.1	81.1	/	3784	17,6	Faible	/



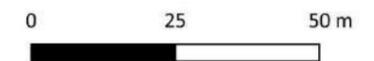
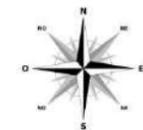
CARACTERISATION DES HABITATS PRESENTS SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE

Aires d'étude :

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (30m)

Habitats :

- Alignement d'arbres (G5.1)
- Jardins onnementaux (I2.21)
- Végétation herbacée anthropique (E5.1)
- Réseau routier (J4.2)
- Bâtiment (J1)



NEXITY. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2024



Figure 17 : Cartographie des habitats présents sur l'aire d'étude immédiate

4.3.2. Flore vasculaire

4.3.2.1. Analyse bibliographique

Au total, 359 espèces ont été recensées dans la bibliographie. Parmi celles-ci, huit sont patrimoniales (protégées et/ou menacées), huit sont déterminantes de zones ZNIEFF et 61 sont caractéristiques des zones humides.

Le tableau suivant présente uniquement les espèces patrimoniales et/ou déterminantes de ZNIEFF et/ou caractéristiques des zones humides, recensées dans la bibliographie.

Tableau 6 : Liste des espèces floristiques patrimoniales recensées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR IDF	DHFF	Conv. Berne	LR FR	LR IDF	ZNIEFF	ZH
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Plantain d'eau commun	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Allium ursinum</i> L., 1753	Ail des ours	/	/	/	/	LC	LC	Déterminant	/
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753	Aristolochie clématite	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc	/	/	/	/	LC	/	/	/
<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	Bident trifolié	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753	Butome en ombelle	/	/	/	/	LC	VU	Déterminant	/
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	Cardamine impatiens	/	Article 1	/	/	LC	LC	/	/
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Epilobium roseum</i> Schreb., 1771	Épilobe rosée	/	/	/	/	LC	NT	Déterminant	/
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	/	/	/	/	LC	DD	/	/
<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	Géranium sanguin	/	/	/	/	LC	LC	Déterminant	/
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons	/	/	/	/	LC	CR	Déterminant	/
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grim pant	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753	Hydrocharis morène	/	/	/	/	LC	EN	Déterminant	/
<i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753	Millepertuis Androsème	/	/	/	/	LC	CR	Déterminant	/
<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus	/	/	/	/	LC	LC	Déterminant	/
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycopée d'Europe	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience	/	/	/	/	LC	/	/	/
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante	/	/	/	/	/	LC	/	/
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	/	/	/	/	LC	/	/	/
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir	/	/	/	/	LC	DD	/	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR IDF	DHFF	Conv. Berne	LR FR	LR IDF	ZNIEFF	ZH
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies	/	/	/	/	/	LC	/	/
<i>Prunus padus</i> L., 1753	Cerisier à grappes	/	/	/	/	LC	/	/	/
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe faux-cresson	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Rosa spinosissima</i> L., 1753	Rosier à feuilles de Boucage	/	/	/	/	LC	/	Déterminant	/
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Sagittaria sagittifolia</i> L., 1753	Sagittaire à feuilles en cœur	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Osier blanc	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Salvia officinalis</i> L., 1753	Sauge officinale	/	/	/	/	NT	/	/	/
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Sison amomum</i> L., 1753	Sison	/	Article 1	/	/	LC	LC	/	/
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubadier dressé	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Masette à larges feuilles	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique	/	/	/	/	LC	LC	/	/
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval	/	/	/	/	LC	LC	/	/

PN : Protection Nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 ;
 PR IDF : Protection Régionale : Arrêté interministériel du 11 mars 1991. Article 1 : Interdiction de destruction partielle ou totale, de vente et d'utilisation hors exploitation agricole
 DHFF : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992.
 LR FR : Liste Rouge Nationale 2018, LR IDF : Liste Rouge Régionale d'Île-de-France 2014 :
 CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi-menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes
 ZNIEFF : Déterminant : Espèce déterminante de ZNIEFF au niveau régional
 Espèces ZH : Espèce caractéristique des zones humides et permettant leur désignation selon l'Arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.
 Conv. de Berne : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe entrée en vigueur le 1^{er} juin 1982

Parmi ces 359 espèces, 16 sont des espèces exotiques envahissantes. Le tableau suivant présente toutes les espèces exotiques envahissantes de la bibliographie.

Tableau 7 : Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes recensées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	EEE UE	EEE FR	EEE IDF	ZH
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	/	/	Potentielle	/
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailante	Préoccupantes	/	Avérée	/
<i>Symphytotrichum novi-belgii</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	Aster des jardins	/	/	Avérée	/
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	/	/	Potentielle	Oui
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	/	/	Potentielle	/
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	/	/	Avérée	/
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	/	/	Avérée	/
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	/	/	Avérée	/
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	/	/	Avérée	/
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	/	0	Avérée	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	EEE UE	EEE FR	EEE IDF	ZH
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain	/	/	Potentielle	/
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada, Gerbe-d'or	/	/	Avérée	/
<i>Rhus typhina</i> L., 1756	Sumac hérissé, Sumac Amarante	/	/	Emergente	/
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	/	/	Potentielle	/
<i>Vallisneria spiralis</i> L., 1753	Vallisnérie en spirale, Vallisnérie	/	/	Avérée	/
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	/	/	Avérée	/

EEE : Espèce classée en tant qu'Espèce Exotique Envahissante au niveau Européen, National ou Régional
 Espèce ZH : Espèce caractéristique des zones humides et permettant leur désignation selon l'Arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

4.3.2.2. Résultats des inventaires naturalistes

4.3.2.2.1. Description de la flore patrimoniale

Au total, 66 espèces floristiques ont été recensées sur le site, dont neuf n'ont pas pu être identifiées jusqu'à l'espèce (le site étant régulièrement entretenu). Aucune de ces espèces ne fait l'objet d'une protection ou n'est considérée comme menacée à l'échelle nationale et/ou régionale. Il s'agit essentiellement d'espèces communes sans enjeu de conservation particulier. Cinq espèces sont caractéristiques de zone humide.

Les espèces sont présentées dans le Tableau 8.

4.3.2.2.2. Description des espèces végétales exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur le site.

En synthèse, le site comprend une diversité floristique faible et essentiellement des espèces communes. Aucune espèce patrimoniale n'est présente sur le site ainsi qu'aucune espèce exotique envahissante. Aucun enjeu réglementaire n'est soulevé.

Tableau 8 : Bio-évaluation des espèces floristiques recensées sur l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique	Nom vernaculaire	P N	PR IDF	DHF F	Conv. Berne	LR FR	LR IDF	ZNIEF F	EEE UE	EEE FR	EEE IDF	ZH
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	/	/	/	/	LC	/	/	/	/	/	/
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	/	/	/	/	LC	/	/	/	/	/	/
<i>Agrostis</i> sp.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	Arbre de Judée	/	/	/	/	NA	/	/	/	/	/	/
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Conyza</i> sp.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	P N	PR IDF	DHF F	Conv. Berne	LR FR	LR IDF	ZNIEF F	EEE UE	EEE FR	EEE IDF	ZH
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	Ou i
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Erodium cicutarium</i> subsp. <i>bipinnatum</i> (Cav.) Tourlet, 1907	Bec-de-grue poilu	/	/	/	/	DD	/	/	/	/	/	/
<i>Euphrasia</i> sp.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire printanière	/	/	/	/	LC	/	/	/	/	/	/
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	/	/	/	/	LC	DD	/	/	/	/	Ou i
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	/	/	/	/	LC	/	/	/	/	/	/
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	/	/	/	/	LC	/	/	/	/	/	/
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Leontodon</i> sp.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Lepidium draba</i> L., 1753	Passerage drave	/	/	/	/	LC	/	/	/	/	/	/
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Myosotis</i> sp.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe	/	/	/	/	LC	/	/	/	/	/	/
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	/	/	/	/	LC	/	/	/	/	/	/
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	Ou i
<i>Rubus</i> sp.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	Ou i
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	Ou i
<i>Taraxacum</i> sp.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Tilia</i> sp.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chène	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	/	/	/	/	NA	/	/	/	/	/	/
<i>Vicia</i> sp.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>Viola canina</i> L., 1753	Violette des chiens	/	/	/	/	LC	LC	/	/	/	/	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	P N	PR IDF	DHF F	Conv. Berne	LR FR	LR IDF	ZNIEF F	EEE UE	EEE FR	EEE IDF	ZH
<p>PN : Protection Nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 ; PR IDF : Protection Régionale : Arrêté interministériel du 11 mars 1991. DHFF : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992. LR FR : Liste Rouge Nationale 2018, LR IDF : Liste Rouge Régionale d'Île-de-France 2014 : LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable ZNIEFF : D : Espèce déterminante de ZNIEFF au niveau régional Espèces ZH : Espèce caractéristique des zones humides et permettant leur désignation selon l'Arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement. Conv. de Berne : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe entrée en vigueur le 1^{er} juin 1982. EEE : Espèce classée en tant qu'Espèce Exotique Envahissante au niveau Européen, National ou Régional</p>												

La cartographie (Figure 19) met en avant l'absence de zones humides sur le site. La zone potentiellement humide (classe B) la plus proche correspond aux alentours du ru Bicheret.

SAGE :

Aucun SAGE n'est disponible actuellement sur le territoire de Montévrain.

4.3.3. Zones humides

4.3.3.1. Rappel de la réglementation

Demande de DICT :

Une déclaration de travaux à proximité de réseaux a été réalisée en amont des sondages pédologiques. En effet, avant d'effectuer des travaux à proximité d'un ou plusieurs réseaux ou canalisations, il est nécessaire d'adresser une déclaration préalable aux exploitants concernés. Le Maître d'ouvrage ou le responsable projet remplit la Déclaration de projet de travaux (DT) et l'exécutant des travaux remplit la Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Les écologues d'EODD, amenés à intervenir sur cette thématique, sont formés et détiennent chacun une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

L'AIPR, une preuve des compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux, est une obligation depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.

4.3.3.2. Analyse bibliographique

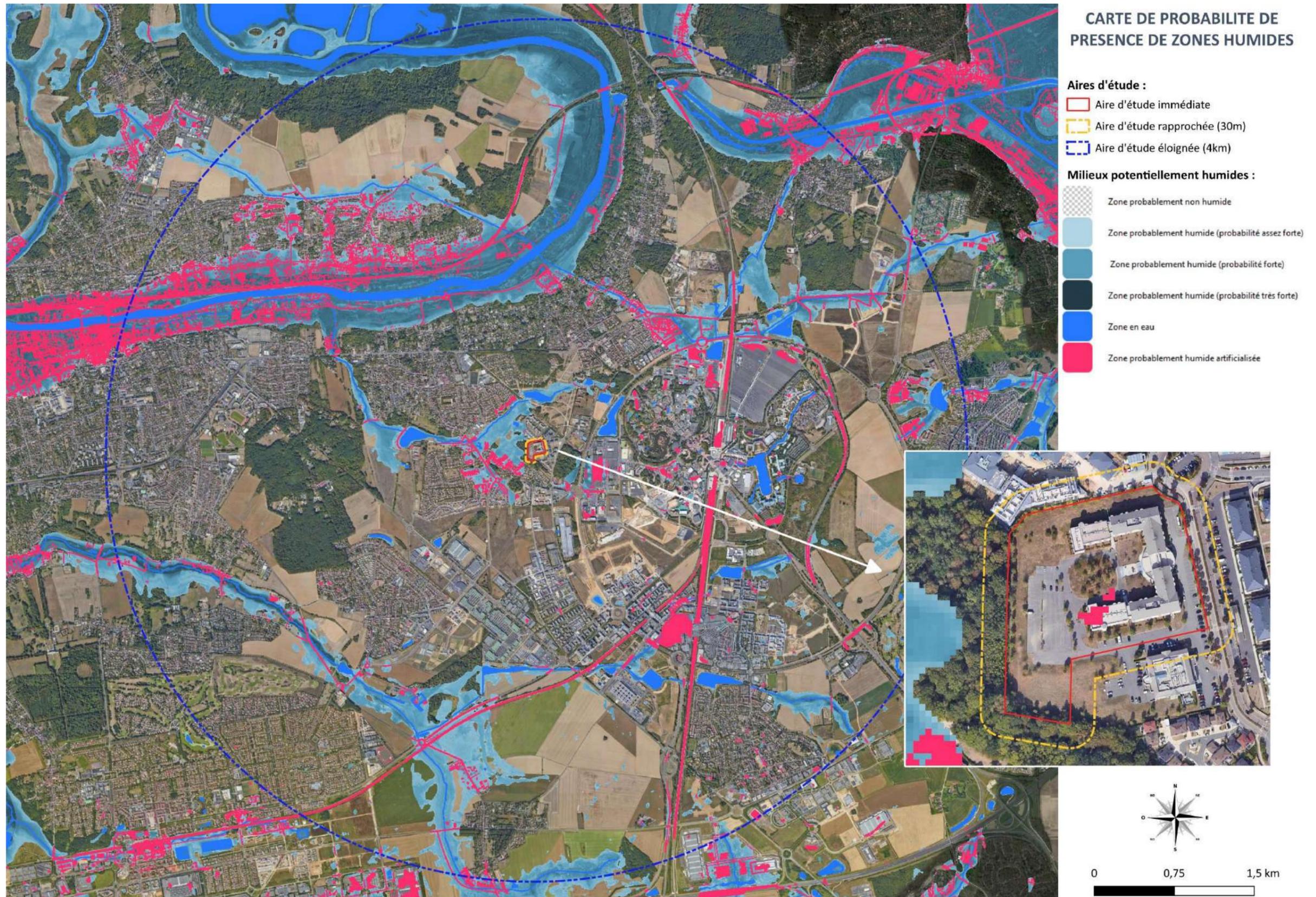
Milieus potentiellement humides de France (INRA et AGROCAMPUS OUEST) et cours d'eau :

L'Agro-campus Ouest et l'INRA ont réalisé en 2023 une carte des milieux potentiellement humides de France. Cette carte modélise, selon un gradient de probabilité, les enveloppes susceptibles de contenir des zones humides à l'échelle du territoire métropolitain.

D'après cette cartographie (Figure 18), l'aire d'étude immédiate n'est pas concernée par des enveloppes de probabilité de présence de zones humides à l'exception d'une zone probablement humide artificialisée. Ces zones sont en effet bitumées et n'ont plus aucune fonctionnalité en l'état. Une zone probablement humide est située à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée du site, dans la zone boisée.

Enveloppes d'alerte zones humides en Île-de-France (DRIEAT Île-de-France) :

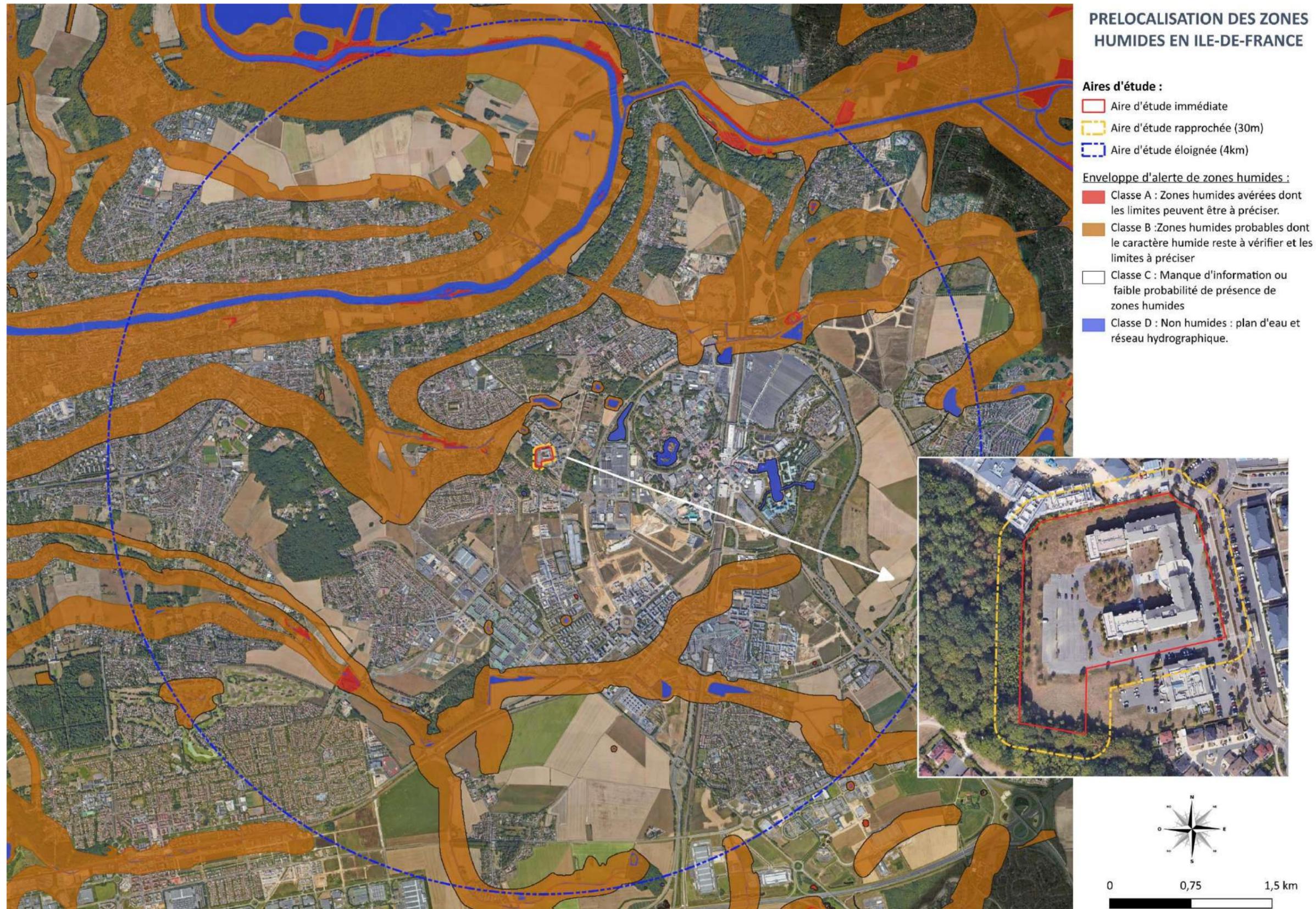
La DRIEAT Île-de-France a développé une enveloppe d'alerte des zones humides. Cette cartographie, mise à jour en 2021, est un outil destiné à aider à l'identification des zones humides de la région Île-de-France et ainsi assurer leur protection. L'enveloppe d'alerte permet d'apprécier les zones humides potentielles à l'échelle locale. Elles sont représentées selon quatre classes de probabilité.



NEXITY. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2024



Figure 18 : Milieux potentiellement humides de France ©Agrocampus Ouest et INRA



NEXITY. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2024



Figure 19 : Prélocalisation des zones humides en IDF ©DRIEAT IDF

4.3.3.3. Occupation historique du site

Le site est occupé par des parcelles agricoles depuis au moins 1950. L'occupation des sols a évoluée à partir des années 2006 avec la construction de bâtiments urbains.



Figure 20 : Photographie aérienne du site en 2024 (à gauche) et entre 2006 et 2010 (à droite) ©IGN



Figure 21: Photographies aériennes du site entre 2000 et 2005 (à gauche) et entre 1950 et 1965 (à droite) ©IGN

En synthèse, le site présente de très faibles potentialités de zones humides.

4.3.3.4. Résultats de la recherche de zones humides

Compte tenu de l'absence de zone humide sur le critère botanique, le critère sol a été analysé dans le cadre de cette étude.

4.3.3.4.1. Critère « sol »

Au total, 6 sondages pédologiques ont été réalisés. Les sols observés sont des remblais limono-argileux plus ou moins graveleux surmontés par de la terre végétale brunâtre fortement humide à la suite des précipitations.

L'ensemble des sondages est classé comme négatif d'après la table GEPPA.

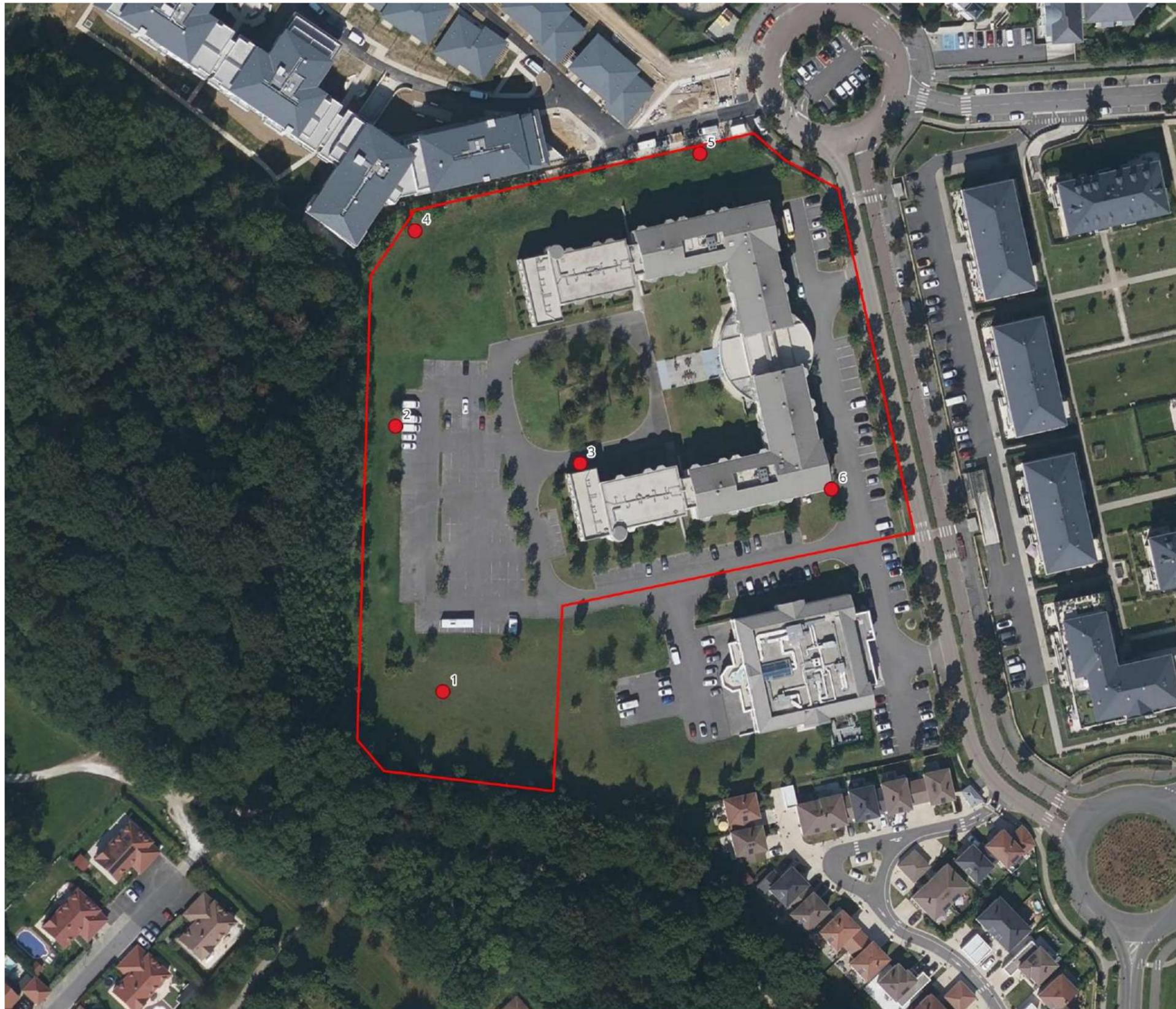
La localisation des sondages est visible page suivante. Le détail des sondages pédologiques est présents en ANNEXE 2 :

N° SONDAGE	PROFONDEUR ATTEINTE (CM)	TYPE D'HYDROMORPHIE	PROFONDEUR HYDROMORPHIE (g)	PROFONDEUR HYDROMORPHIE g	PROFONDEUR HYDROMORPHIE G	CLASSE D'HYDROMORPHIE	CONCLUSION ZONE HUMIDE
1	90	/	/	/	/	/	Négatif
2	110	/	/	80	/	/	Négatif
3	60	/	/	/	/	/	Négatif
4	70	/	/	/	/	/	Négatif
5	70	/	/	/	/	/	Négatif
6	60	/	/	/	/	/	Négatif

En synthèse, les sondages pédologiques permettent de montrer l'absence de zone humide au droit de l'aire d'étude.

4.3.3.4.2. Conclusion

Aucune zone humide n'a été recensée au sein de l'aire d'étude immédiate



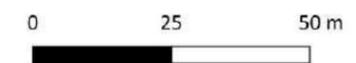
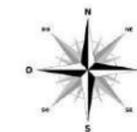
RESULTATS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES

Aires d'étude

— Aire d'étude immédiate

Résultats des sondages pédologiques:

● Négatif



NEXITY. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2024



Figure 22: Résultats des sondages pédologiques

4.3.4. Avifaune

4.3.4.1. Analyse bibliographique

Au total, 89 espèces d'oiseaux ont été recensées à l'échelle de la commune durant ces dix dernières années. Parmi celles-ci, 41 sont susceptibles de fréquenter le site, dont 21 sont susceptibles de nicher sur le site. Parmi ces 41 espèces, 30 sont protégées à l'échelle nationale dont 13 sont également menacées nationalement et/ou régionalement.

Les espèces attendues sur site sont essentiellement des espèces communes. Les espèces se nourrissant au sol sont susceptibles d'utiliser le site pour s'alimenter tandis que les espèces forestières fréquentant également les parcs et les jardins sont susceptibles de fréquenter le site pour s'alimenter mais également éventuellement pour se reproduire. Enfin les espèces inféodées au milieu rupestre et adaptées au milieu urbain sont également susceptibles de nicher sur le bâti du site. Le site étant située en zone périurbaine, certaines espèces moins adaptées à la ville sont tout de même susceptibles de fréquenter le site de manière plus ou moins ponctuelle.

Le tableau suivant présente les espèces protégées et/ou menacées, susceptibles de fréquenter le site.

Tableau 9 : Liste des espèces d'oiseaux protégés susceptibles de fréquenter le site, issues de la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DO	LR FR - Nich	LR FR - Hiv	LR FR - Mig	LR IDF	ZNIEFF IDF	Source et date de la dernière observation	Potentialité sur l'aire d'étude immédiate
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	III	/	LC	NA	/	NT	/	LPO, 2023	Nicheur potentiel
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771)	Bergeronnette des ruisseaux	III	/	LC	NA	/	LC	D (à partir de 5 couples)	LPO, 2023	Alimentation
<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	III	/	LC	NA	/	NT	/	LPO, 2023	Nicheur potentiel
<i>Motacilla flava</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette printanière	III	/	LC	/	DD	NT	/	LPO, 2022	Alimentation
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	III	/	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2022	Alimentation
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	III	/	VU	NA	NA	NT	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Corvus monedula</i> (Linnaeus, 1758)	Choucas des tours	III	II	LC	NA	/	LC	/	LPO, 2020	Alimentation
<i>Corvus frugilegus</i> (Linnaeus, 1758)	Corbeau freux	/	II	LC	LC	/	LC	/	LPO, 2017	Alimentation
<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire	/	II	LC	NA	/	LC	/	LPO, 2023	Nicheur potentiel
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	III+VI	/	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2023	Alimentation
<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Étourneau sansonnet	/	II	LC	LC	NA	LC	/	LPO, 2023	Nicheur potentiel
<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle	III	/	NT	NA	NA	NT	/	LPO, 2023	Nicheur potentiel
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	III	/	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2021	Alimentation
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	/	II	LC	NA	/	LC	/	LPO, 2023	Alimentation
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	III	/	LC	/	/	LC	/	LPO, 2023	Alimentation
<i>Turdus viscivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Grive draine	/	II	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2022	Alimentation
<i>Turdus iliacus</i> (Linnaeus, 1766)	Grive mauvis	/	II	/	LC	NA	/	/	INPN, 2020	Hivernage
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	III	/	NT	/	DD	NT	/	LPO, 2023	Nicheur potentiel
<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique	III	/	NT	/	DD	VU	/	LPO, 2023	Alimentation

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DO	LR FR - Nich	LR FR - Hiv	LR FR - Mig	LR IDF	ZNIEFF IDF	Source et date de la dernière observation	Potentialité sur l'aire d'étude immédiate
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	III	/	NT	/	DD	LC	/	LPO, 2023	Alimentation
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir	/	II	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	III	/	LC	/	NA	LC	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	III	/	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	III	/	LC	/	/	LC	/	LPO, 2018	Alimentation
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	III	/	LC	/	NA	VU	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Orite à longue queue	III	/	LC	/	NA	NT	/	LPO, 2020	Alimentation
<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	/	/	NA	/	/	NA	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	III	/	LC	NA	/	LC	/	LPO, 2015	Alimentation
<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Pic vert	III	/	LC	/	/	LC	/	LPO, 2023	Alimentation
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	/	II	LC	/	/	LC	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	/	II + III	LC	LC	NA	LC	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	III	/	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	III	/	NT	/	DD	EN	/	LPO, 2022	Alimentation
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	III	/	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2023	Nicheur potentiel
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	III	/	NT	NA	NA	LC	/	LPO, 2023	Alimentation
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familial	III	/	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	III	/	LC	NA	NA	LC	/	LPO, 2023	Nicheur potentiel
<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	III	/	LC	DD	NA	NA	/	LPO, 2023	Alimentation/Hivernage
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	/	II	LC	/	NA	LC	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	III	/	LC	NA	/	LC	/	LPO, 2023	Nicheur potentiel
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	III	/	VU	NA	NA	VU	/	LPO, 2024	Nicheur potentiel

PN : Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009. III : Article 3 : Espèces protégées. VI : Article 6 : Espèces chassable sous condition
 DO : Directive Oiseaux 1979. II : Annexe 2 : Espèces chassables. III : Annexe 3 : Conditions de commercialisation et de transport
 LR : Listes rouges (FR : Française _ 2016, IDF : Île-de-France _ 2018, Nich : Oiseau nicheurs, hiv : hivernants, Mig : migrateur).
 EN : En danger. VU : Vulnérable. NT : Quasi-menacée. LC : Préoccupation mineure. DD : Données insuffisantes. NA : Non applicable
 ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France, D : Déterminante

4.3.1. Résultats de l'inventaire écologique

Un total de 21 espèces d'oiseaux a été observé sur les aires d'étude immédiate et rapprochée. Parmi celles-ci, 15 espèces sont protégées nationalement et trois sont menacées à l'échelle nationale et/ou régionale. Parmi ces 21 espèces, seules 15 sont susceptibles de fréquenter l'aire d'étude immédiate dont douze possiblement en reproduction. Huit de ces espèces sont protégées à l'échelle nationale dont le Moineau domestique qui est également considéré comme « vulnérable » en Île-de-France et le Faucon crécerelle qui est « quasi-menacé » nationalement et régionalement.

Les espèces observées appartiennent à cinq cortèges différents :

- le cortège des espèces des milieux ouverts à semi-ouverts : ce cortège comprend notamment le Busard Saint-Martin ;
- le cortège des espèces rupestres adaptées à l'urbanisation : comprend notamment le Rougequeue noir ou encore le Faucon crécerelle ;
- le cortège des espèces inféodées au milieu aquatique : ce cortège compte par exemple le Grand Cormoran ;
- le cortège des espèces des parcs et jardins : ce cortège majoritairement présent sur le site comprend les mésanges, le Rougegorge familier ou encore le Pinson des arbres ;
- le cortège des espèces forestières : ce cortège comprend le Roitelet triple bandeau, le Troglodyte mignon ou encore le Geai des chênes.

Le cortège le plus représenté lors de l'inventaire sur site est celui des espèces inféodées aux parcs et jardins. Ces espèces initialement forestières se sont adaptées à l'urbanisation et se trouvent aujourd'hui dans les parcs et les jardins. L'aire d'étude immédiate est favorable à ce cortège en lui apportant une strate herbacée pouvant servir d'alimentation aux espèces insectivores et granivores. Les strates arbustives et arborées sont également susceptibles d'alimenter certains passereaux tout en leur conférant des lieux ou nicher (pour les espèces arboricoles). Le bâtiment existant offre également des interstices pouvant servir à la reproduction d'espèces cavicoles tel que le Moineau domestique ou le Rougequeue noir. Enfin, les espaces herbacés ouverts peuvent être utilisés ponctuellement pour la chasse des rapaces qui s'alimentent généralement de petits mammifères.



Figure 23 : Tuyaux non bouchés pouvant servir à la nidification des espèces cavicoles © EODD 2024

Le tableau suivant présente les espèces observées sur le site ainsi que les espèces issues de la bibliographie susceptibles de fréquenter l'aire d'étude immédiate en reproduction. Enfin, la Figure 24 présente les espèces potentiellement nicheuses protégées et/ou menacées observées sur le site. Les habitats favorables à l'avifaune y sont également représentés.

Tableau 10 : Bio-évaluation des espèces d'oiseaux recensées et potentielles sur l'aire d'étude immédiate ou à proximité

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DO	LR FR - NICH	LR FR - HIV	LR FR - MIG	LR IDF	ZNIEFF IDF	Statut biologique au sein du site	Statut à proximité	Enjeu de conservation local
Espèces recensées sur le site											
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	III	I	LC	NA	NA	VU	D	/	Envol	Nul
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	III	/	LC	NA	NA	LC	/	/	Nicheur potentiel	Nul

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DO	LR FR - NICH	LR FR - HIV	LR FR - MIG	LR IDF	ZNIEFF IDF	Statut biologique au sein du site	Statut à proximité	Enjeu de conservation local
<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire	/	II	LC	NA	/	LC	/	Nicheur potentiel	Nicheur certain	Nul
<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Étourneau sansonnet	/	II	LC	LC	NA	LC	/	Nicheur possible	Nicheur possible	Nul
<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle	III	/	NT	NA	NA	NT	/	Nicheur possible	Nicheur possible	Modéré
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	/	II	LC	NA	/	LC	/	/	Nicheur potentiel	Nul
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	III	/	LC	LC	NA	LC	D	Survол	Survол	Nul
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	III	/	LC	/	/	LC	/	/	Nicheur potentiel	Nul
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir	/	II	LC	NA	NA	LC	/	Nicheur potentiel	Nicheur potentiel	Nul
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	III	/	LC	/	NA	LC	/	Nicheur potentiel	Nicheur potentiel	Faible
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	III	/	LC	NA	NA	LC	/	Nicheur potentiel	Nicheur potentiel	Faible
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	III	/	LC	/	NA	VU	/	Nicheur potentiel	Nicheur potentiel	Modéré
<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	/	/	NA	/	/	NA	/	Survол	Nicheur potentiel	Nul
<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Pic vert	III	/	LC	/	/	LC	/	Alimentation possible	Nicheur potentiel	Faible
<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	/	II + III	LC	LC	NA	LC	/	Nicheur potentiel	Nicheur potentiel	Nul
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	III	/	LC	NA	NA	LC	/	Nicheur potentiel	Nicheur potentiel	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	III	/	LC	NA	NA	LC	/	Nicheur potentiel	Nicheur potentiel	Faible
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	III	/	LC	NA	NA	LC	/	Alimentation possible	Nicheur potentiel	Faible
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	III	/	LC	NA	NA	LC	/	Nicheur potentiel	Nicheur potentiel	Faible
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	III	/	LC	NA	NA	LC	/	Nicheur potentiel	Nicheur potentiel	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	III	/	LC	NA	/	LC	/	Alimentation possible	Nicheur potentiel	Faible
Espèces potentiellement présentes sur le site issues de la bibliographie											
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	III	/	LC	NA	/	NT	/	Potentiellement nicheur	Potentiellement nicheur	Modéré
<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	III	/	LC	NA	/	NT	/	Potentiellement nicheur	Potentiellement nicheur	Modéré
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	III	/	VU	NA	NA	NT	/	Potentiellement nicheur	Potentiellement nicheur	Modéré
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	/	II	LC	/	/	LC	/	Potentiellement nicheur	Potentiellement nicheur	Nul
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisch, 1838)	Tourterelle turque	/	II	LC	/	NA	LC	/	Potentiellement nicheur	Potentiellement nicheur	Nul
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	III	/	VU	NA	NA	VU	/	Potentiellement nicheur	Potentiellement nicheur	Modéré

PN : Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009. III : Article 3 : Espèces protégées
 DO : Directive Oiseaux 1979. II : Annexe 2 : Espèces chassables _ III : Annexe 3 : Conditions de commercialisation et de transport
 LR : Listes rouges (FR : Française _ 2016, IDF : Île-de-France _ 2018, Nich : Oiseau nicheurs, hiv : hivernants, Mig : migrateur).
 VU : Vulnérable _ NT : Quasi-menacée _ LC : Préoccupation mineure _ DD : Données insuffisantes _ NA : Non applicable
 ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France, D : Déterminante

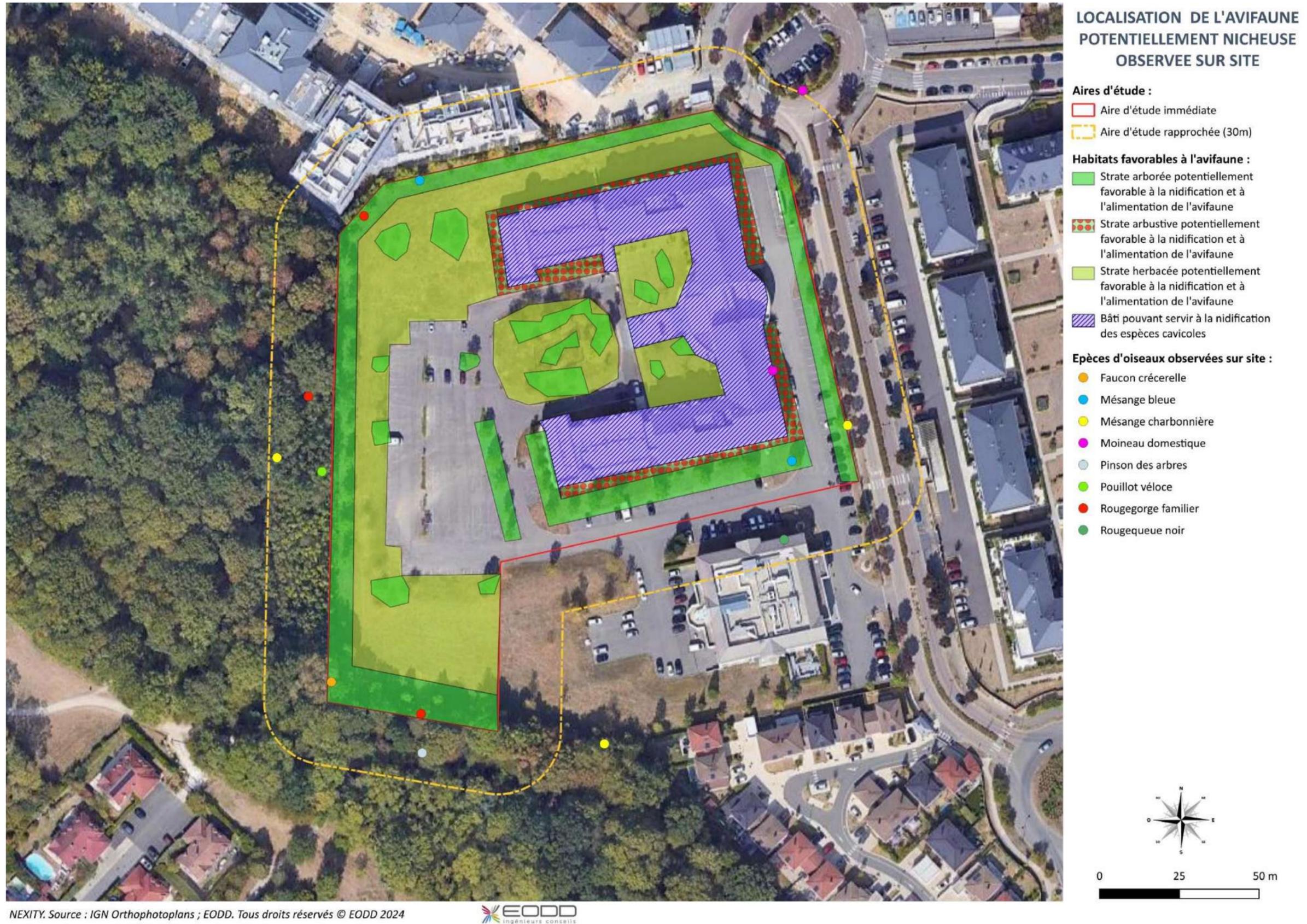


Figure 24 : Observations de l'avifaune potentiellement nicheuse protégées et/ou menacée

4.4. Amphibiens

4.4.1. Analyse bibliographique

Au total, deux espèces minimum sont mentionnées dans la bibliographie (dû à la difficulté de déterminer les espèces du complexe des Grenouilles vertes). Toutes sont protégées à l'exception de la Grenouille commune qui est toutefois « quasi-menacée » à l'échelle nationale. Aucune autre espèce n'est menacée. Le site ne comportant pas de milieux humides, nécessaires à leur reproduction, seules les espèces effectuant leur hivernage en milieu forestier sous des tas de pierres, feuilles etc... sont susceptible d'être présentes sur le site. Ainsi seul le Crapaud commun est susceptible d'être présent sur le site.

Le tableau suivant présente l'intégralité des espèces recensées dans la bibliographie.

Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Source et date de la dernière observation	Potentialité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
<i>Pelophylax sp.</i>	Complexe des grenouilles "vertes"	III*	V**	/	/	/	LPO, 2024	Habitats non favorables
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	III	/	LC	LC	/	INPN, 2017	Hivernage
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille commune	V	V	NT	DD	/	INPN, 2022	Habitats non favorables

PN : Protection nationale : Arrêté du 8 janvier 2021. **III** : Article 3 : Individus protégés. **V** : Article 5 : Prélèvements réglementés
DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore 1992. **V** : Annexe V : Espèces pouvant nécessiter des mesures de gestion
LR : Listes Rouges (FR : Française _ 2015, IDF : Île-de-France _ 2023). **NT** : Quasi-menacée. **LC** : Préoccupation mineure
ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France, D : Déterminante

4.4.2. Résultats de l'inventaire écologique

Aucun amphibien n'a été observé sur le site et aucun habitat n'est favorable à la reproduction du taxon, toutefois ce dernier est susceptible d'accueillir du Crapaud commun en hivernage dû à la présence de quelques tas de pierres au sol.

4.5. Reptiles

4.5.1. Analyse bibliographique

Une seule espèce de reptile est recensée à l'échelle de la commune : le Léopard des murailles. Cette espèce protégée est très commune et fréquente un grand nombre d'habitats. Elle est considérée comme susceptible de fréquenter le site tout au long de l'année et n'est pas menacée.

Tableau 12 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Source et date de la dernière observation	Potentialité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Léopard des murailles	II	IV	LC	LC	/	LPO, 2021	Cycle complet

PN : Protection nationale : Arrêté du 8 janvier 2021. **II** : Article 2 : Individus et habitats protégés
DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore 1992. **IV** : Annexe IV : Espèces strictement protégées
LR : Listes Rouges (FR : Française _ 2015, IDF : Île-de-France _ 2023). **LC** : Préoccupation mineure
ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France

4.5.2. Résultats de l'inventaire écologique

Aucun reptile n'a été observé sur le site et au regard des habitats présents sur le site et son emplacement, seul le Léopard des murailles est jugé potentiel. En effet, l'espèce pourrait creuser un terrier dans le talus herbacé pour s'y reproduire et utiliser les nombreuses surfaces bitumées pour effectuer des baignades de soleil. Les milieux herbacés peuvent également être utilisés pour chasser. Finalement, l'espèce est susceptible de fréquenter l'intégralité du site.

Tableau 13 : Bio-évaluation des espèces de reptiles susceptibles de fréquenter l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	Statut biologique à proximité	Enjeu de conservation local
Espèce issue de la bibliographie susceptible de fréquenter le site									
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Léopard des murailles	II	IV	LC	LC	/	Cycle complet	Cycle complet	Faible

PN : Protection nationale : Arrêté du 8 janvier 2021. **II** : Article 2 : Individus et habitats protégés
DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore 1992. **IV** : Annexe IV : Espèces strictement protégées
LR : Listes Rouges (FR : Française _ 2015, IDF : Île-de-France _ 2023). **LC** : Préoccupation mineure
ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France

4.6. Mammifères terrestres

4.6.1. Analyse bibliographique

Au total, cinq espèces sont connues dans la bibliographie à l'échelle de la commune. Quatre de ces espèces sont susceptibles de fréquenter le site à des fins de reproduction, à l'exception du Renard roux et du Chevreuil européen. Cette dernière espèce est considérée comme susceptible d'utiliser le site lors de transit ou d'alimentation. Parmi ces trois espèces, seul le Hérisson d'Europe est protégé nationalement et seul le Lapin de garenne est menacé en France.

Le tableau suivant présente l'intégralité des espèces recensées dans la bibliographie.

Tableau 14 : Liste des espèces de mammifères terrestres recensées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LR FR	ZNIEFF IDF	Source et date de la dernière observation	Potentialité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen	/	/	LC	/	INPN, 2022	Alimentation/transit
<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Écureuil roux	II	/	LC	/	LPO, 2022	/
<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Hérisson d'Europe	II	/	LC	/	INPN, 2021	Cycle complet
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	/	/	NT	/	LPO, 2023	Cycle complet
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	/	/	LC	/	LPO, 2022	Alimentation/transit

PN : Protection nationale : Arrêté du 15 septembre 2012. **II** : Article 2 : Espèces et habitats d'espèces protégés
DHFF : Directive Habitats Faune Flore 1992.
LR : Listes Rouges (2021, FR : Française _ 2017). **NT** : Quasi-menacée. **LC** : Préoccupation mineure
ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France.

4.6.2. Résultats de l'inventaire écologique

Un seul mammifère a été observé sur le site, il s'agit du Lapin de garenne. Plusieurs individus en alimentation ont été observés sur le site. Cette dernière espèce ne semble toutefois pas se reproduire sur le site puisqu'aucun trou de terrier n'a été observé sur l'aire d'étude immédiate. L'espèce doit certainement se reproduire dans le milieu boisé voisin. L'espèce n'est pas protégée mais est menacée en Île-de-France. Elle utilise le site essentiellement à des fins d'alimentation. Concernant les espèces présentes dans la bibliographie, le Hérisson d'Europe est susceptible de fréquenter le site et d'y effectuer son cycle vital complet, particulièrement au niveau des bordures ouest et sud qui bordent l'espace boisé. Enfin, le Renard roux est susceptible de transiter et de chasser sur le site.

Tableau 15 : Liste des espèces de mammifères terrestres présents sur l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LR FR	ZNIEFF IDF	Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	Statut biologique à proximité	Enjeu de conservation local
Espèces recensées sur le site								
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	/	/	NT	/	Alimentation	Cycle complet	Faible
Espèce issue de la bibliographie susceptible de fréquenter le site								
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen	/	/	LC	/	Alimentation/transit	Cycle complet	Nul
<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Hérisson d'Europe	II	/	LC	/	Cycle complet	Cycle complet	Faible
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	/	/	LC	/	Alimentation/transit	Cycle complet	Nul
PN : Protection nationale : Arrêté du 15 septembre 2012 . Article 2 : Espèces et habitats d'espèces protégés DHFF : Directive Habitats Faune Flore 1992. LR : Listes Rouges (2021, FR : Française _ 2017). NT : Quasi-menacée _ LC : Préoccupation mineure ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France.								

4.7. Chiroptères

4.7.1. Analyse bibliographique

Malgré le manque d'informations et d'études concernant ce groupe taxonomique, une espèce a été identifiée dans la bibliographie : la Pipistrelle commune. La totalité des espèces de chiroptères est protégée en France. De plus, cette espèce a un statut de conservation « quasi-menacé » à l'échelle nationale et régionale. Cette espèce inféodée au bâti est susceptible de fréquenter le site en période de chasse (elle est notamment habituée à chasser autour des lampadaires) mais également pour gîter. De plus les nombreux linéaires d'arbres sont susceptibles de servir de couloir de déplacement à travers le site mais également autour. Seule la Pipistrelle commune est présente dans la

bibliographie mais la configuration du site et sa proximité avec un milieu boisé en font une zone pouvant être fréquentée tant par les espèces inféodées au bâti que les espèces arboricoles tel que les Pipistrelles de Kuhl et de Nathusius. Ces espèces sont protégées nationalement mais sont non menacées.

Tableau 16 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Source et date de la dernière observation	Potentialité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	II	IV	NT	NT	/	INPN, 2017	Chasse
PN FR : Protection nationale : Arrêté du 15 septembre 2012 . Article 2 : Espèces et habitats d'espèces protégés DHFF : Directive Habitats Faune Flore 1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées LR : Listes Rouges (FR : Française _ 2017, IDF : Île-de-France _ 2017). NT : Quasi-menacée ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France								

4.7.2. Résultats de l'inventaire écologique

Aucun enregistrement nocturne n'a été réalisé pour l'inventaire de ce groupe. La période de prospection n'étant pas favorable au recensement du taxon, seules les potentialités d'accueil du site ont pu être analysées. Aucune visite de l'intérieur du bâtiment n'a été effectuée (le bâtiment est actuellement occupé). Le site ne présente pas d'anfractuosité extérieure apparente et aucun accès vers l'intérieur n'a été observé à l'exception d'un espace entre le volet roulant et le plafond au niveau de deux fenêtres. Ces interstices sont susceptibles de servir de gîte ponctuel aux espèces inféodées au bâti tel que la Pipistrelle commune identifiée dans la bibliographie. Les arbres du site ne présentant aucune cavité ni aucun décollement d'écorce, ne sont pas favorables au gîte des espèces arboricoles. Toutefois le bois adjacent est susceptible d'en accueillir, pouvant rendre le site attractif pour la chasse et les déplacements (nombreux linéaires d'arbres faisant le tour du site).

Tableau 17 : Liste des espèces de chiroptères potentiellement présentes sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	Statut biologique à proximité	Enjeu de conservation local
Espèce issue de la bibliographie susceptible de fréquenter le site									
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	II	IV	NT	NT	/	Gîte d'été ponctuel	Gîte d'été ponctuel	Modéré
PN FR : Protection nationale : Arrêté du 15 septembre 2012 . Article 2 : Espèces et habitats d'espèces protégés DHFF : Directive Habitats Faune Flore 1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées LR : Listes Rouges (FR : Française _ 2017, IDF : Île-de-France _ 2017). NT : Quasi-menacée ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France									



LOCALISATION DES MAMMIFERES OBSERVEE SUR SITE

Aires d'étude :

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (30m)

Habitats favorables aux mammifères :

- Alignement d'arbre favorable aux déplacements des chiroptères et du Hérisson d'Europe
- Milieu herbacé favorable à l'alimentation du Lapin de Garenne et des chiroptères
- Bâtiment potentiellement favorable au gîte des chiroptères inféodées au bâti

Espèces observées :

- Lapin de garenne

Element ponctuel favorable aux mammifères :

- ◆ Espace entre le volet et le plafond potentiellement favorable au gîte estival de la Pipistrelle commune



NEXITY. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2024



Figure 25 : Observations de mammifères sur le site

4.8. Entomofaune

4.8.1. Analyse bibliographique

4.8.1.1. Rhopalocères

Au total, 14 espèces de rhopalocères ont été identifiées sur la commune ces dix dernières années. Aucune espèce n'est protégée ou menacée. Toutes les espèces sont susceptibles de fréquenter le site à l'exception des espèces thermophiles inféodées aux milieux ouverts secs. Le Petit Mars changeant est une espèce déterminante de ZNIEFF susceptible d'être présente sur le site.

Le tableau suivant présente les espèces de papillon de jour mentionnées dans la bibliographie et susceptibles de fréquenter le site.

Tableau 18 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR IDF	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Source et date de la dernière observation	Potentialité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2017	Potentiellement présent
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron	/	/	/	LC	LC	/	LPO 2022	Potentiellement présent
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	/	/	/	LC	LC	/	INPN 2015	Potentiellement présent
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	/	/	/	LC	LC	/	LPO 2022	Potentiellement présent
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Petit Mars changeant	/	/	/	LC	LC	D	INPN 2015	Potentiellement présent
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	/	/	/	LC	LC	/	INPN 2015	Potentiellement présent
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave	/	/	/	LC	LC	/	INPN 2017	Potentiellement présent
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine	/	/	/	LC	LC	/	INPN 2017	Potentiellement présent
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	/	/	/	LC	LC	/	INPN 2017	Potentiellement présent
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	/	/	/	LC	LC	/	LPO 2023	Potentiellement présent

PN : Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
PR IDF : Protection régionale : Arrêté du 22 juillet 1993
DHFF : Directive Habitats Faune Flore 1992.
LR : Listes Rouges (FR : Française _ 2012, IDF : Île-de-France _ 2016). **LC** : Préoccupation mineure
ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France, D : Déterminante

4.8.1.2. Odonates

Au total, 13 espèces d'odonates ont été recensées sur la commune. Aucune de ces espèces n'est susceptible de fréquenter le site à des fins de reproduction, puisque ce dernier ne comprend aucun milieu humide nécessaire à la reproduction du taxon. Toutefois quelques espèces à forte capacité de dispersion sont susceptibles d'être observées sur l'aire d'étude du projet lors de passage ou d'alimentation.

Tableau 19 : Liste des espèces d'odonates recensées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR IDF	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Source et date de la dernière observation	Potentialité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
<i>Aeshna affinis</i> (Vander Linden, 1820)	Aeschne affine	/	/	/	LC	LC	Preuve d'autochtonie ou > 5 ind.	INPN, 2015	Alimentation/transit
<i>Aeshna mixta</i> (Latreille, 1805)	Aeschne mixte	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2016	Alimentation/transit
<i>Anax imperator</i> (Leach, 1815)	Anax empereur	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2021	Alimentation/transit
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2015	Alimentation/transit
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	/	/	/	LC	NT	/	INPN, 2015	Alimentation/transit
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2015	Alimentation/transit
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2021	Alimentation/transit
<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	Naiade au corps vert	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2015	Alimentation/transit
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2016	Alimentation/transit
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2015	Alimentation/transit
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2017	Alimentation/transit
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O. F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2016	Alimentation/transit
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié	/	/	/	LC	LC	/	INPN, 2015	Alimentation/transit

PN : Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007
PR IDF : Protection régionale : Arrêté du 22 juillet 1993
DHFF : Directive Habitats Faune Flore 1992.
LR : Listes Rouges (FR : Française _ 2012, IDF : Île-de-France _ 2016). **NT** : Quasi-menacée **LC** : Préoccupation mineure
ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France, D : Déterminante

4.8.1.3. Orthoptères, Coléoptère et Mantoptères

Quatre espèces de coléoptères non menacées ni protégées sont présentes dans la bibliographie et une seule espèce d'orthoptère est présente, il s'agit du Conocéphale bigarré. Les espaces verts du site sont constitués d'une végétation herbacée anthropique régulièrement entretenue peu favorable à l'espèce. Aucune espèce de mantoptère n'est présente dans la bibliographie.

4.8.2. Résultats de l'inventaire écologique

Aucune espèce d'insecte n'a été observée sur le site et peu de potentialités d'accueil ont été relevées. Aucun enjeu de patrimonialité ou réglementaire n'est à attendre pour l'ensemble des insectes. Un cortège d'espèces communes de lépidoptères est susceptible de fréquenter le site. Aucun odonate n'est attendu sur le site en reproduction dû à l'absence de milieu aquatique sur l'aire d'étude immédiate et rapprochée. Les espèces à forte capacité de déplacement sont toutefois susceptibles de traverser ou s'alimenter sur le site. Une espèce non protégée est « quasi-menacée » à l'échelle régionale : le Caloptéryx vierge. Cette espèce n'étant pas attendue sur site à des fins de reproduction, les enjeux écologiques concernant la conservation de ses habitats potentiellement favorables sont considérés comme négligeables. Enfin le manque de milieu boisé sénescant limite la présence de coléoptères saproxylique et la strate herbacée entretenue limite également la présence d'orthoptères.

Le tableau suivant présente les espèces de papillons de jour issus de la bibliographie susceptibles de fréquenter le site. Ces derniers sont susceptibles de fréquenter les espaces herbacés ainsi que quelques essences d'arbre comme le Saule cendré (*Salix cinerea*).

Tableau 20 : Espèces de papillons de jour susceptibles de fréquenter le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR IDF	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	Statut biologique à proximité	Enjeu de conservation local
Espèce issue de la bibliographie susceptible de fréquenter le site										
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	/	/	/	LC	LC	/	Cycle complet	Potentiellement présent	Nul
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	/	/	/	LC	LC	/	Cycle complet	Potentiellement présent	Nul
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant	/	/	/	LC	LC	D	Cycle complet	Potentiellement présent	Faible
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	/	/	/	LC	LC	/	Cycle complet	Potentiellement présent	Nul
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave	/	/	/	LC	LC	/	Potentiellement présent	Potentiellement présent	Nul
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	/	/	/	LC	LC	/	Cycle complet	Potentiellement présent	Nul
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	/	/	/	LC	LC	/	Cycle complet	Potentiellement présent	Nul
PN : Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 PR IDF : Protection régionale : Arrêté du 22 juillet 1993 DHFF : Directive Habitats Faune Flore 1992. LR : Listes Rouges (FR : Française _ 2012, IDF : Île-de-France _ 2016). LC : Préoccupation mineure ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France, D : Déterminante										

Tableau 21 : Espèces d'odonates susceptibles de fréquenter le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR IDF	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	Statut biologique à proximité	Enjeu de conservation local
Espèce issue de la bibliographie susceptible de fréquenter le site										
<i>Aeshna affinis</i> (Vander Linden, 1820)	Aeshne affine	/	/	/	LC	LC	Preuve d'autochtonie ou > 5 ind.	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Aeshna mixta</i> (Latreille, 1805)	Aeshne mixte	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Anax imperator</i> (Leach, 1815)	Anax empereur	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	/	/	/	LC	NT	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	Naiade au corps vert	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O. F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR IDF	DHFF	LR FR	LR IDF	ZNIEFF IDF	Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	Statut biologique à proximité	Enjeu de conservation local
Espèce issue de la bibliographie susceptible de fréquenter le site										
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié	/	/	/	LC	LC	/	Alimentation/transit	Alimentation/transit	Nul
PN : Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 PR IDF : Protection régionale : Arrêté du 22 juillet 1993 DHFF : Directive Habitats Faune Flore 1992. LR : Listes Rouges (FR : Française _ 2012, IDF : Île-de-France _ 2016). NT : Quasi-menacée LC : Préoccupation mineure ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Île-de-France, D : Déterminante										

5. Rédacteurs de l'étude

La réalisation du présent prédiagnostic écologique a été pilotée par le bureau de conseil et d'ingénierie en environnement EODD Ingénieurs Conseils en 2024.

Tableau 22 : Auteurs du prédiagnostic écologique

Compétence	Société	Contacts	Coordonnées
Expertise Flore et Habitats		Charlotte GIRONDE	50 rue Albert 75013 Paris
Expertise Faune		Charlotte GIRONDE	
Rédacteurs		Charlotte GIRONDE Alexis BODET	
Supervision		David BERGERON	



ANNEXE 1 : Synthèse des législations applicables au projet

La bio-évaluation des espèces et des habitats mentionnés dans ce document se basera sur les réglementations et listes rouges suivantes :

Réglementations

Réglementation européenne :

- Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil ;
- Règlement d'exécution (UE) N° 828/2011 de la Commission du 17 août 2011 suspendant l'introduction dans l'Union de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages ;
- Directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement ;
- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle remplace la première Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 ;
- Règlement (CE) N° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;
- Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe du 19 septembre 1979.

Réglementation nationale :

- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 15 septembre 2012 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national ;
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 09 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ;
- Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire ;
- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;
- Arrêté du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des écrevisses autochtones ;
- Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Réglementation régionale :

Réglementation régionale Île-de-France

- Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale.
- Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale.

Listes rouges

Listes rouges nationales :

- Liste rouge des araignées de France métropolitaine (UICN, 2023) ;
- Liste rouge des mollusques continentaux de France métropolitaine (UICN, 2021) ;
- Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN, 2019) ;
- Liste rouge des Poissons d'eau douce de France métropolitaine (UICN, 2019) ;
- Liste rouge des Mammifères de France métropolitaine (UICN, 2017) ;
- Liste rouge des Oiseaux nicheurs en France métropolitaine (UICN, 2016) ;
- Liste rouge des Odonates de France métropolitaine (UICN, 2016) ;
- Liste rouge des Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN, 2015) ;
- Liste rouge des Rhopalocères de France métropolitaine (UICN, 2012) ;
- Liste rouge des crustacées d'eau douce de France métropolitaine (UICN, 2012) ;
- Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (hivernants et de passage) (UICN, 2011).

Listes rouges régionales :

Listes rouges régionales d'Île-de-France

- Liste rouge des Amphibiens et des reptiles d'Ile de France (2023) ;
- Liste rouge des Orthoptères Ile de France (2022) ;
- Liste rouge des Oiseaux Ile de France (2018) ;
- Liste rouge des Chiroptères Ile de France (2017) ;
- Liste rouge des Papillons diurnes Ile de France (2016) ;
- Liste rouge de la flore vasculaire Ile de France (2014) ;
- Liste rouge des Odonates Ile de France (2014).



ANNEXE 2 : Fiches pédologiques

N° sondage : 1	Localisation : voir plan de localisation des sondages pédologiques
Apparition des Horizons (en cm) : (g) : / g : / G : / H : / Présence d'eau : /	Profondeur du sondage (en cm) : 90 Refus : Non Commentaires : Présence de remblais anthropique (limon argileux marron avec des graviers siliceux (meulière et silex) centimétriques blanchâtres jusqu'à 90cm de profondeur. Les remblais sont précédés par de la terre végétale sur 30cm surmontant un géotextile. Les limons sont assez compactés
Photo 1 : 	Photo 2 : 
Photo 3 : 	Photo 4 : 
Conclusion du sondage pédologique : Négatif	Classe GEPPA : /



N° sondage : 2	Localisation : voir plan de localisation des sondages pédologiques
Apparition des Horizons (en cm) : (g) : / g : 80 G : / H : / Présence d'eau : /	Profondeur du sondage (en cm) : 110 Refus : Non Commentaires : Terre végétale sur 10cm puis remblai anthropique limono argileux à graviers siliceux centimétriques. A partir de 80cm, présence d'un sable limoneux brunâtres avec la présence d'oxyde de fer (tâches de rouilles au sein de la matrice limoneuse)
Photo 1 : 	Photo 2 : 
Photo 3 : 	Photo 4 : 
Conclusion du sondage pédologique : Négatif	Classe GEPPA : /



N° sondage : 3	Localisation : voir plan de localisation des sondages pédologiques
Apparition des Horizons (en cm) : (g) : / g : / G : / H : / Présence d'eau : /	Profondeur du sondage (en cm) : 60 Refus : Non Commentaires : Terre végétale sur 30cm puis remblais limono-argileux à graviers siliceux centimétriques. Présence de ferrailles dans le remblai.
Photo 1 : 	Photo 2 : 
Photo 3 : 	Photo 4 : 
Conclusion du sondage pédologique : Négatif	Classe GEPPA : /



N° sondage : 4	Localisation : voir plan de localisation des sondages pédologiques
Apparition des Horizons (en cm) : (g) : / g : / G : / H : / Présence d'eau : /	Profondeur du sondage (en cm) : 70 Refus : Non Commentaires : 30cm de terre végétale puis limon argileux avec quelques racines. Quelques éléments grossiers.
Photo 1 : 	Photo 2 : 
Photo 3 : 	Photo 4 : 
Conclusion du sondage pédologique : Négatif	Classe GEPPA :



N° sondage : 5		Localisation : voir plan de localisation des sondages pédologiques	
Apparition des Horizons (en cm) : (g) : / g : / G : / H : / Présence d'eau : /		Profondeur du sondage (en cm) : 70 Refus : Non Commentaires : Terre végétale sur 15cm puis remblais limono argileux avec graviers siliceux	
Photo 1 : 		Photo 2 : 	
Photo 3 : 			
Conclusion du sondage pédologique : Négatif		Classe GEPPA : /	



N° sondage : 6	Localisation : voir plan de localisation des sondages pédologiques
Apparition des Horizons (en cm) : (g) : / g : / G : / H : / Présence d'eau : /	Profondeur du sondage (en cm) : 60 Refus : Non Commentaires : Terre végétale sur 20cm puis remblais limono argileux avec graviers siliceux mélangés à un sable limoneux blanchâtre à beige
Photo 1 : 	Photo 2 : 
Photo 3 : 	Photo 4 : 
Conclusion du sondage pédologique : Négatif	Classe GEPPA : /

Opération immobilière de réhabilitation et de construction de logements collectifs à Montévrain (77)

Notice d'accompagnement au
formulaire CERFA 14734*04 /
Annexe 8

FICHE DE SYNTHÈSE

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À MONTÉVRAIN (77)			
		NEXITY 2, rue Olympes de Gouges 92665 ASNIERES CEDEX	
	Responsable étude : Guillaume CHESNEAU		
	07.71.50.30.99		guillaume.chesneau@nexity.fr

VOS CONTACTS EODD

Responsable de projet	David BERGERON d.bergeron@eodd.fr 07.64.38.97.21.	
Supervision	David BERGERON / Dayana CHEBLI	
Libération	David BERGERON	

Agence de Paris
contact@eodd.fr | Tél : 04.72.76.06.90

CONTRAT EODD N° P09713

Date	Indice	Modifications
12/02/2024	1	Édition initiale

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Présentation du site d'accueil du projet	8
1.1 Localisation du site	8
1.2 Photographies du site	10
2. Présentation du projet	13
2.1 Plans	13
2.2 Insertion urbaine du projet	14
2.2.1 Compatibilité avec les documents d'urbanisme	14
2.3 Développement durable et démarches de certifications environnementales	18
2.3.1 Objectifs de performance environnementale, de labélisations et démarche chantier éco-responsable	18
2.3.2 Insertion urbaine et qualité paysagère du projet	18
3. Diagnostic environnemental synthétique	26
3.1 Synthèse des enjeux environnementaux	26
3.2 Thématiques à enjeu environnemental	30
3.2.1 Climat.....	30
3.2.2 Risques naturels	30
3.2.2.1 Risque inondation.....	30
3.2.2.2 Risque mouvements de terrain	31
3.2.3 Qualité de l'air	33
3.2.4 Accessibilité et déplacements	35
3.2.4.1 Évaluation du trafic actuel.....	35
3.2.4.2 Évolution probable du trafic en l'absence de mise en œuvre du projet.....	39
3.2.4.3 Évolution du trafic induit par le projet.....	40
4. Effets sur l'environnement et mesures	42
4.1 Phase chantier.....	42
4.2 Phase post-aménagement	46
5. Autoévaluation	49
6. Annexes	50

TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Comparaison des caractéristiques des surfaces de stationnement (hors 2 roues motorisés et vélos) à l'état projet et à l'état initial</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientations environnementales</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 3 : Synthèse des mesures en phase travaux</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 4 : Synthèse des effets après aménagement</i>	<i>46</i>

FIGURES

<i>Figure 1 : Plan de masse projet (source : Dossier PC, Nexity - avril 2024).....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2 : Places de stationnement en sous-sol (source : Dossier PC, plan N-1, Nexity - avril 2024).....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 3 : Photographies de la parcelle d'implantation (source : EODD – 08/04/2024).....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 4 : Plan de masse projet (source : Dossier PC, Nexity - avril 2024.....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 5 : Zonage du PLU de Montévrain (source : PLU de Montévrain – 2021).....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 6 : OAP thématique « Trame verte et bleue », créée dans le cadre de la révision en cours (source : Dossier enquête publique - 2024)</i>	<i>16</i>
<i>Figure 7 : Document d'orientations et d'objectifs, carte SRCE et TVB (source : SCOT de la CA Marne et Gondoire)</i>	<i>17</i>
<i>Figure 8 : Plan de masse des aménagements extérieurs (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)</i>	<i>19</i>
<i>Figure 9 : Localisation des aménagements paysagers prévus en cœur d'îlot (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024).....</i>	<i>19</i>
<i>Figure 10 : Aménagements paysagers prévus en cœur d'îlot (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024).....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 11 : Localisation des aménagements paysagers prévus pour les poches de stationnement (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)</i>	<i>20</i>
<i>Figure 12 : Aménagements paysagers prévus pour les poches de stationnement (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)</i>	<i>21</i>
<i>Figure 13 : Localisation des aménagements paysagers prévus pour les terrasses privées (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)</i>	<i>21</i>
<i>Figure 14 : Aménagements paysagers prévus pour les terrasses privées (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024).....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 15 : Les différents écosystèmes et la palette végétale proposée (source : Notice paysagère, Espace libre – avril 2024)</i>	<i>24</i>
<i>Figure 16 : La palette minérale proposée (source : Notice paysagère, Espace libre – avril 2024)</i>	<i>25</i>
<i>Figure 17 : Implantation des stations de mesure Airparif vis-à-vis de la zone d'étude (source : étude Air et Santé ISPIRA - avril 2024).....</i>	<i>33</i>
<i>Figure 18 : Polluants mesurés par point de mesure sur la zone du projet (source : étude Air et Santé ISPIRA - avril 2024).....</i>	<i>34</i>
<i>Figure 19 : Cartographie des concentrations moyennes en dioxyde d'azote sur chaque point de mesure du 28 mars au 4 avril 2024 (source : étude Air et Santé ISPIRA - avril 2024).....</i>	<i>35</i>
<i>Figure 20 : Localisation des comptages réalisés vis-à-vis de la zone d'étude (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)</i>	<i>36</i>

Figure 21 : Estimation du trafic en heure de pointe du matin (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)..... 37

Figure 22 : Estimation du trafic en heure de pointe du soir (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)..... 37

Figure 23 : Estimation du nombre de poids-lourds en heure de pointe du matin (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)..... 38

Figure 24 : Estimation du nombre de poids-lourds en heure de pointe du soir (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)..... 39

Figure 25 : Tableau de synthèse des hypothèses de génération du trafic (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024) 40

Figure 26 : Estimation du trafic futur en heure de pointe du matin (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024) 40

Figure 27 : Estimation du trafic futur en heure de pointe du soir (source : impact circulaire CERYX - avril 2024) 41

CARTES

Carte 1 : Localisation du projet..... 7

Carte 2 : Localisation du projet sur fond IGN 8

Carte 3 : Plan de situation et des abords du projet (vue aérienne)..... 9

Carte 4 : Vue aérienne du site et délimitation du périmètre opérationnel 9

Carte 5 : Localisation des prises de vue..... 12

Carte 6 : Cartographie du risque inondation sur la commune de Montévrain (source : Géorisques) 23

Carte 7 : Exposition au risque retrait-gonflement des sols argileux (source : Géorisques)..... 25

Introduction

Le présent document d'accompagnement constitue l'annexe n°8 au formulaire CERFA 14734*04. Il vise à préciser dans un premier temps les enjeux environnementaux présents sur le site d'étude localisé sur la commune de Montévrain (77). Dans un second temps, seront présentés les impacts potentiels du projet et les mesures mises en œuvre pour les atténuer.

Le projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au titre de la rubrique 39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement :

« *Travaux, constructions et opérations d'aménagement :*

*39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du Code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m² ; »*

La création de places de stationnement est prévue mais le projet n'est pas concerné par la rubrique 41 relatives aux aires de stationnements car celles-ci ne seront pas ouvertes au public mais réservées à un usage privé.

Le projet consiste en la réalisation d'une opération immobilière de réhabilitation des logements existants et en la construction de nouveaux logements collectifs. Cinq bâtiments seront construits, ils comprendront :

- 89 logements locatifs sociaux en résidences intergénérationnelle (LLS RIG) ;
- 31 logements locatifs sociaux (LLS) ;
- 108 logements locatifs intermédiaires (LLI) ;
- 21 logements en accession.

Les logements seront gérés par le bailleur i3F.

Au total, 479 logements collectifs seront aménagés, dont 249 neufs, qui seront construits dans le cadre de l'opération immobilière. 20 % de ces logements seront adaptés aux PMR, les autres seront évolutifs.

La surface habitable totale aménagée sera de 23 409 m² (soit environ 26 010 m² de SDP -*Surface de plancher*-) ; la surface habitable nouvellement créée sera de 15 059 m² environ (soit environ 16 732 m² de SDP) et la surface réhabilitée de 8 350 m² (soit environ 9 278 m² de SDP)

Au total, 453 places de stationnement (dont 168 déjà existantes en surface) seront aménagées, dont 259 seront à créer en sous-sol des nouvelles constructions et 26 nouvelles places en surface. Certaines places seront PMR (de préférence en aérien).

La surface parcellaire d'accueil du projet est de 20 925 m² actuellement occupée par des logements collectifs et un parc de stationnement aérien associé.

Conformément aux dispositions du Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune de Montévrain, 30 % de la parcelle sera réservé aux espaces verts, dont 20 % en pleine terre. Les espaces extérieurs seront ainsi végétalisés et accessibles aux occupants ; ils pourront être privatifs ou communs.

Le projet est situé entre un Espace boisé classé (EBC) identifié au PLU à l'ouest, l'avenue des Frênes à l'est et une résidence pour personnes âgées au nord. Il s'implante ainsi dans un secteur urbanisé.

Il s'inscrit dans le cadre de la diversification de l'offre de logements au sein de la commune.

L'organisation générale du réseau routier concorde avec la nature de la future activité résidentielle du site. La circulation sur le site sera optimisée de manière à faciliter les différents flux, avec un accès depuis l'avenue des Frênes.

Les plans qui suivent détaillent la programmation et le stationnement prévu sur le site :



Figure 1 : Plan de masse projet (source : Dossier PC, Nexity - avril 2024)

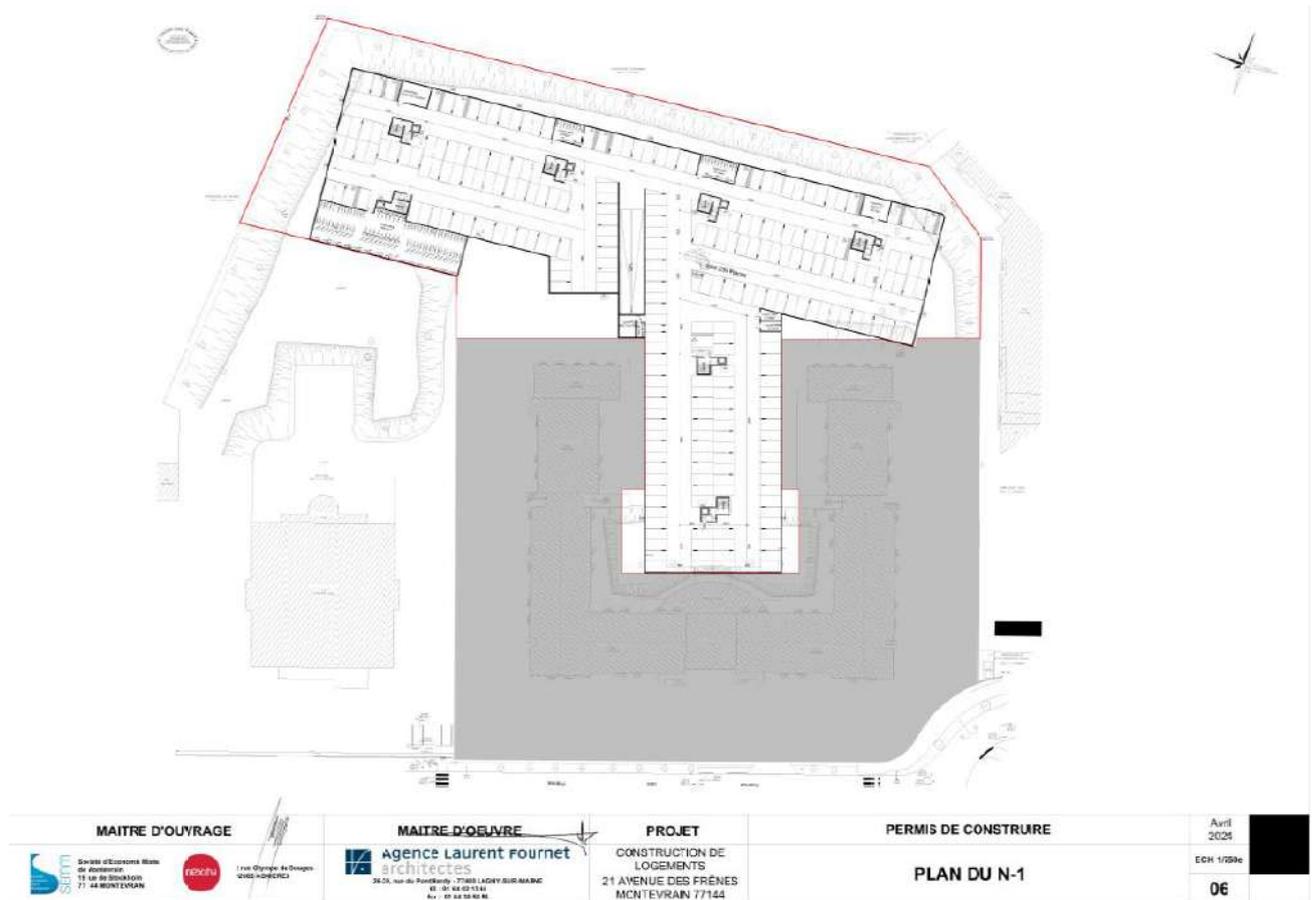


Figure 2 : Places de stationnement en sous-sol (source : Dossier PC, plan N-1, Nexity - avril 2024)

Tableau 1 : Comparaison des caractéristiques des surfaces de stationnement (hors 2 roues motorisés et vélos) à l'état projet et à l'état initial

	PLACES DE STATIONNEMENT
État initial	168 places en aérien
État projet	453 places au total, dont 194 en surface et 259 en sous-sol
État initial vs état projet	+ 259 places en sous-sol par rapport à l'état initial + 26 places en extérieur par rapport à l'état initial

1. Présentation du site d'accueil du projet

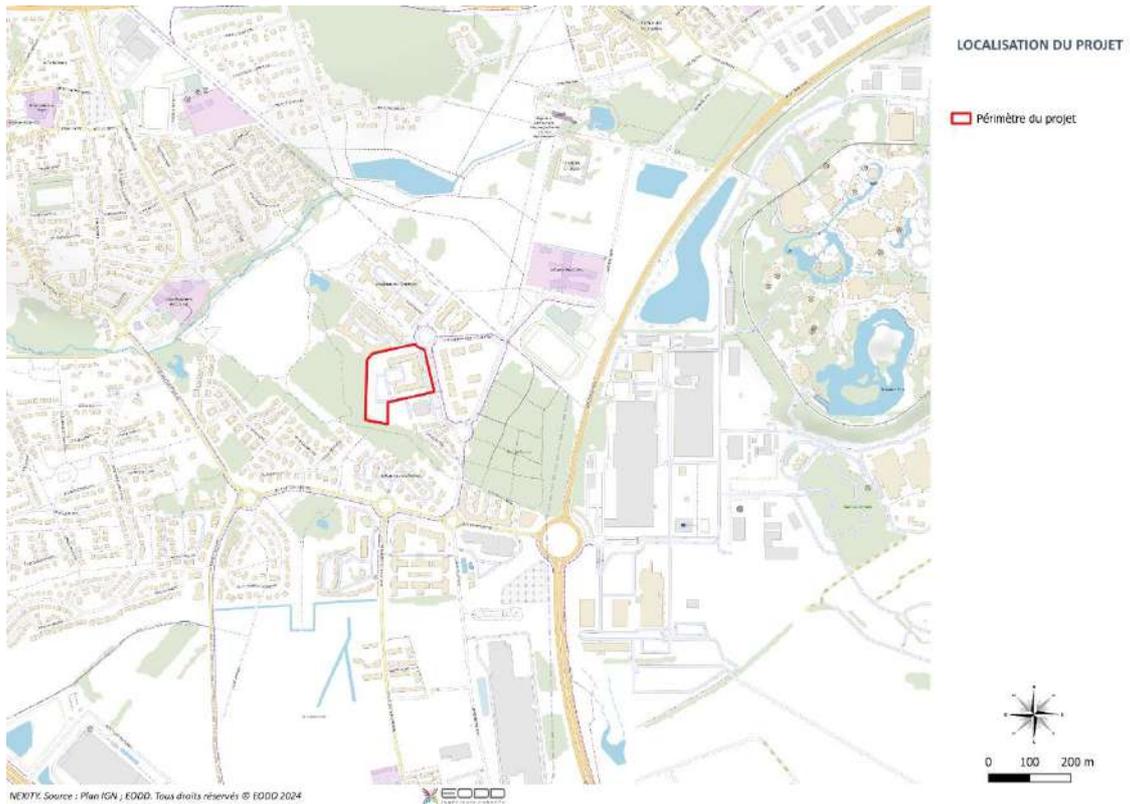
1.1 Localisation du site

Le site d'étude est localisé sur la commune de Montévrain (77) et plus exactement à l'est du territoire. Il se situe entre l'avenue des Frênes à l'est, un EBC à l'ouest, et une résidence pour personnes âgées au nord.

La rivière de la Marne est située à un peu plus de 1,75 km au nord du site.



Carte 1 : Localisation du projet



Carte 2 : Localisation du projet sur fond IGN

Le site est actuellement occupé par des logements collectifs et un parc de stationnement aérien.



Carte 3 : Plan de situation et des abords du projet (vue aérienne)



Carte 4 : Vue aérienne du site et délimitation du périmètre opérationnel

1.2 Photographies du site

Les éléments suivants constituent un reportage photographique du périmètre du projet de construction des logements collectifs. Les photographies sont géolocalisées sur la carte ci-après :





Figure 3 : Photographies de la parcelle d'implantation (source : EODD – 08/04/2024)



Carte 5 : Localisation des prises de vue

2. Présentation du projet

2.1 Plans

L'opération d'aménagement prévoit la construction de cinq bâtiments en R+4 et la réhabilitation des bâtiments existants en R+2 et R+3. Ces constructions seront accompagnées de l'aménagement de 453 places de stationnement (dont 168 déjà existantes en surface et 259 nouvelles places en sous-sol des nouvelles constructions et 26 nouvelles places en surface) ainsi que de voies de circulation.



Figure 4 : Plan de masse projet (source : Dossier PC, Nexity - avril 2024)

2.2 Insertion urbaine du projet

2.2.1 Compatibilité avec les documents d'urbanisme

La dernière modification du PLU de Montévrain a été approuvée par une délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2021. Une révision du PLU est en cours, elle a été prescrite par une délibération du 24 juin 2021. L'enquête publique se déroule du 15 avril au 15 mai 2024 et la commune prévoit d'approuver définitivement son PLU en septembre 2024.

La parcelle cadastrale concernée par le projet (C0989) se situe dans la section UMc, zone urbaine mixte destinée à l'articulation des espaces naturels et de la zone Uma. Sur ce secteur, le PLU limite l'emprise au sol à 60 % de la superficie de la parcelle ; le projet est conforme à cette exigence puisqu'il prévoit une emprise au sol d'environ 47 %.

Le site se situe en limite communale, à la frontière avec Chessy. Le PLU identifie une bande « jardin à protéger ou à créer » sur l'emprise du projet, à l'ouest, en bordure de l'Espace boisé classé (EBC).

Une zone humide probable est identifiée par le PLU près de la Marne, du ru Gasset et du ru Bicheret. Un diagnostic zone humide a été réalisé par EODD en avril 2024 ; les sondages pédologiques ont permis de conclure à l'absence de zone humide au droit de l'aire d'étude.

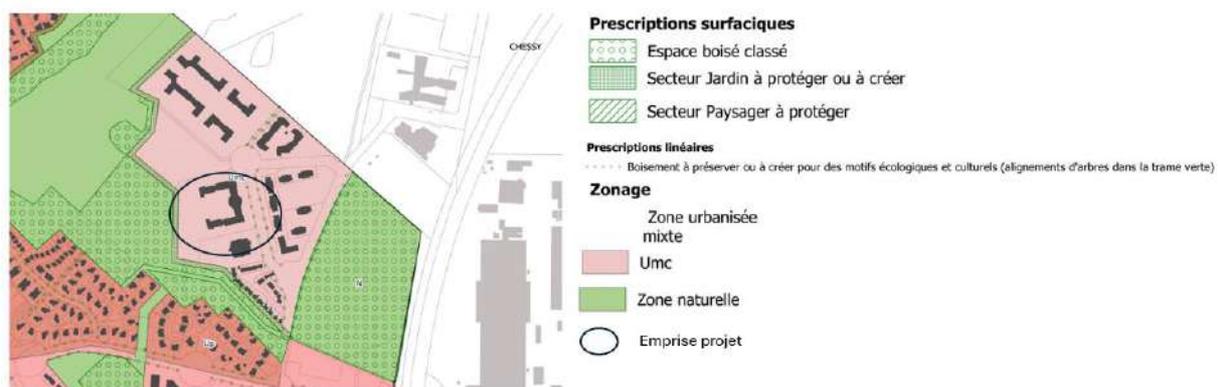


Figure 5 : Zonage du PLU de Montévrain (source : PLU de Montévrain – 2021)

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU de Montévrain met en avant deux axes majeurs :

- la valorisation de la qualité du cadre de vie montévrainois, notamment en répondant aux besoins générés par l'évolution démographique ;
- l'affirmation du positionnement de Montévrain dans le territoire de Marne Brosse et Gondoire, notamment en pérennisant durablement le potentiel naturel et agricole de la commune, et en faisant en sorte qu'il profite à tous.

Le projet de réhabilitation et de construction de logements collectifs s'inscrit dans la lignée de plusieurs sous-axes du PADD actuellement en vigueur :

- développer la diversité sociale, encourager la mixité des formes urbaines et équilibrer l'offre de logements, notamment sociaux, sur le territoire communal, afin qu'elle soit en adéquation avec les besoins des habitants (favoriser l'offre de grands logements tout en maintenant l'offre de petits logements, développer des opérations mixtes avec des tailles et des typologies de logements variées afin de permettre l'accès à un parcours résidentiel complet et de développer

la diversité sociale) ;

- assurer une mixité et une complémentarité de fonctions urbaines sur le territoire ;
- consolider le maillage écologique en protégeant durablement les espaces de nature en ville, en assurant les déplacements de la biodiversité entre les différents cœurs de nature via des continuités écologiques renforcées.

Le site représente une réelle opportunité de développer la ville sur elle-même, de densifier un espace déjà urbanisé et imperméabilisé, tout en respectant les contraintes du secteur.

Les nouvelles orientations du PADD issues de la révision en cours mettent en avant trois axes majeurs :

- accompagner les dynamiques en cours tout en préservant les équilibres urbains et paysagers de la commune (cet axe reprend les deux axes majeurs issus du PADD actuellement en vigueur) ;
- offrir un cadre de vie et d'emploi de qualité, notamment en proposant une offre de logement en cohérence avec les besoins ;
- inscrire le territoire et ses projets dans une dynamique de résilience, notamment en renforçant les trames écologiques et en prenant en compte les enjeux climatiques et les risques.

Ainsi, même si les nouvelles orientations du PADD issues de la révision impliqueront quelques évolutions de la réglementation communale, le projet restera compatible.

L'urbanisation de ce site doit ainsi répondre aux objectifs suivants :

- diversifier l'offre de logements afin de favoriser de véritables parcours résidentiels ;
- répondre aux besoins actuels en matière d'habitat et anticiper les besoins de demain en favorisant la qualité environnementale des constructions ;
- augmenter l'offre d'équipements à destination de la petite enfance.

Le site est concerné par une la future Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique « trame verte et bleue » ; cette dernière identifie une trame boisée, avec une continuité fonctionnelle qui passe en limite de l'emprise du projet.

Le projet répond aux objectifs de la future OAP thématique « trame verte et bleue » :

- préserver et valoriser la trame verte et bleue existante au sein de la commune, notamment en préservant les réservoirs de biodiversité ordinaires constitués par les espaces ouverts naturels et leurs maillages (jardins privés, cœurs d'îlots, parcs urbains...) et en favorisant l'accès des habitants à des espaces de nature ;
- prendre en compte les enjeux liés à aux trames brunes et noires dans les projets sur le territoire ;
- atténuer voire résorber les ruptures dans les trames écologiques, notamment en préservant les lisières des espaces naturels et en ménageant des espaces de transition ainsi qu'en encourageant la perméabilité des aménagements et en favorisant la biodiversité du bâti.

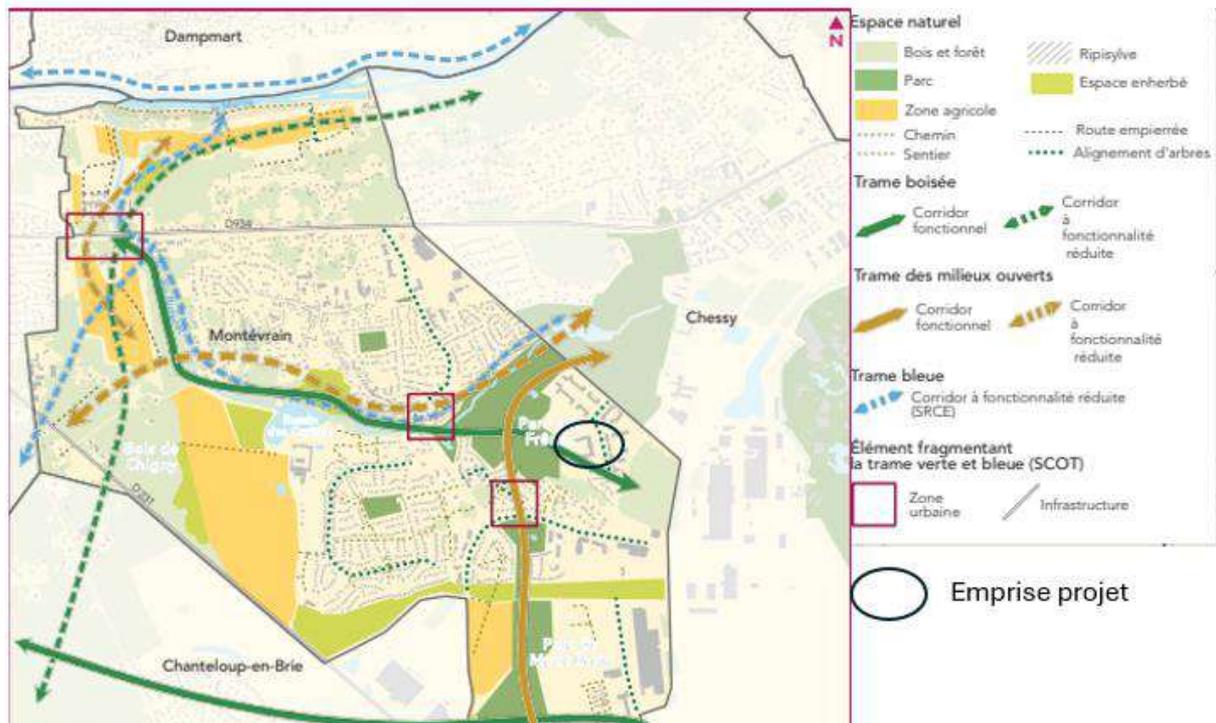


Figure 6 : OAP thématique « Trame verte et bleue », créée dans le cadre de la révision en cours (source : Dossier enquête publique - 2024)

Ainsi, le projet immobilier est compatible avec le zonage (en vigueur et issu de la révision) du PLU Montévrain. Il s'inscrit bien dans la dynamique attendue par les objectifs généraux du PADD actuellement en vigueur ainsi que dans celle du PADD de la révision en cours.

La commune de Montévrain appartient à la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) révisé qui couvre le territoire a été approuvé le 7 décembre 2020.

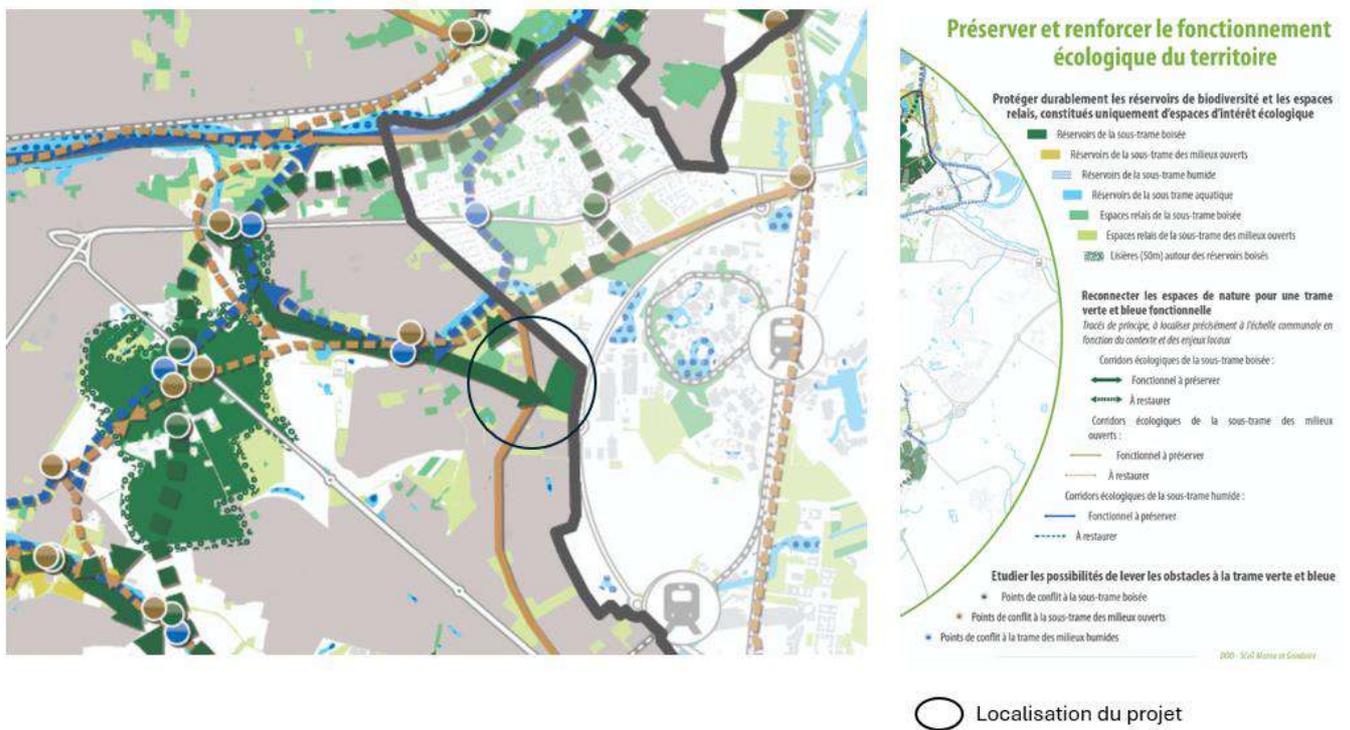


Figure 7 : Document d'orientations et d'objectifs, carte SRCE et TVB (source : SCOT de la CA Marne et Gondoire)

Le projet immobilier est plus particulièrement concerné par certaines des orientations et des objectifs du SCOT de la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire :

- affirmer l'engagement du territoire vers un futur responsable :
 - cultiver un développement urbain peu consommateur d'espaces ;
 - garantir la qualité des interfaces entre espaces ouverts et urbanisés ;
- garantir un cadre de vie de qualité en prenant appui sur le patrimoine naturel et paysager préservé :
 - préserver et renforcer le fonctionnement écologique du territoire ;
 - s'appuyer sur la TVB pour renforcer la fonctionnalité des espaces urbains ;
- tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources :
 - sécuriser les personnes et les biens vis-à-vis des risques.

2.3 Développement durable et démarches de certifications environnementales

2.3.1 Objectifs de performance environnementale, de labélisations et démarche chantier éco-responsable

Le projet de réhabilitation et de constructions de logements collectifs sur la commune de Montévrain (77), vise l'obtention du label Prestaterre option économie d'énergie de charge. Il sera conforme aux exigences issues de la nouvelle réglementation environnementale 2020 (RE2020), avec le seuil 2022.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Maître d'ouvrage s'est engagé dans une démarche volontaire de chantier éco-responsable. Cette démarche répond à trois enjeux principaux : la maîtrise des coûts, la protection de l'environnement et enfin l'exemplarité. Afin de limiter l'empreinte carbone de l'opération, un bilan des émissions de gaz à effets de serre est en cours de réalisation.

2.3.2 Insertion urbaine et qualité paysagère du projet

Une attention particulière est portée sur l'insertion harmonieuse du projet au sein de l'environnement existant et le paysage. Ces éléments sont détaillés dans la notice paysagère réalisée par Espace libre en avril 2024. Le projet se décompose en trois espaces distincts :

- le cœur d'îlot, espace public ;
- les poches de stationnement ;
- les terrasses privées.

Le talus existant sera également préservé ; il formera ainsi une ceinture verte au sein même du site et servira de refuge pour la biodiversité locale. Le plan ci-après détaille les aménagements extérieurs :



Figure 8 : Plan de masse des aménagements extérieurs (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)

Une modélisation des différents espaces paysagers a été réalisée.



Figure 9 : Localisation des aménagements paysagers prévus en cœur d'îlot (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)



Des associations de végétaux de strate basse dans les massifs



Des formes sinueuses du minéral et végétal



Des micro buttes de terres pour créer du relief dans les massifs

Figure 10 : Aménagements paysagers prévus en cœur d'îlot (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)



Figure 11 : Localisation des aménagements paysagers prévus pour les poches de stationnement (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)



La fusion entre une aire de retournement et du stationnement



Une alternance de place : entre enrobé et dalle engazonnée

Figure 12 : Aménagements paysagers prévus pour les poches de stationnement (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)



Figure 13 : Localisation des aménagements paysagers prévus pour les terrasses privées (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)



Figure 14 : Aménagements paysagers prévus pour les terrasses privées (source : Notice paysagère, Espace libre - avril 2024)

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montévrain exige la plantation d'arbres sur les espaces libres :

- un arbre doit être planté par tranche de 100 m² d'espace non construit et non occupé par les parcs de stationnement ;
- pour les aires de stationnement en surface comprenant plus de 4 emplacements, un arbre doit être planté pour 50 m² de la superficie affectée à cet usage.

Au total, sur le périmètre du projet, 5 808 m² seront non construits et la surface des aires de stationnement en surface est de 840 m². Ainsi 75 arbres devront être plantés.

Le PLU impose également un pourcentage de 30 % d'espaces verts, dont 20 % de pleine terre que doivent atteindre les nouvelles constructions. Ainsi, la surface d'espaces verts minimale à atteindre est de 3 207 m² dont 2 138 m² de pleine terre ; le projet respecte cette exigence puisqu'il prévoit la création de 4 943 m² d'espaces verts, dont 2 744 m² de pleine terre.

Le « Guide des plantes natives du BP - Mairie de Paris » a servi de base pour le choix des espèces végétales à planter sur les espaces libres ; les essences choisies sont des espèces indigènes et locales, nécessitant peu d'arrosage et d'entretien. Les essences permettant d'accueillir la faune locale ont été privilégiées.

Arbres



Acer campestre



Carpinus betulus



Crataegus monogyna



Fraxinus excelsior



Prunus avium



Prunus spinosa



Quercus robur



Tilia cordata

Haie Vive



Cornus mas



Rosa canina



Rosa pimpinellifolia



Lonicera periclymenum



Ligustrum vulgare

Massifs



Achillea millefolium



Ajuga reptans



Briza media



Athyrium filix femina



Figure 15 : Les différents écosystèmes et la palette végétale proposée (source : Notice paysagère, Espace libre – avril 2024)

La notice paysagère réalisée propose également une palette minérale.





Terrasse privé : Béton désactivé

Figure 16 : La palette minérale proposée (source : Notice paysagère, Espace libre – avril 2024)

3. Diagnostic environnemental synthétique

3.1 Synthèse des enjeux environnementaux

Le tableau suivant identifie les éléments clés à intégrer au projet et formule des orientations environnementales générales à prendre en compte. Ces enjeux ont été intégrés au programme environnemental de l'opération qui fixe de façon contractuelle les exigences à respecter dans le cadre du dialogue compétitif.

Les thèmes **en rouge** constituent les plus forts enjeux environnementaux : ils feront l'objet d'une analyse plus complète dans les paragraphes suivants.

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientations environnementales

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
Occupation du sol	Le projet s'implante sur une parcelle déjà urbanisée, occupée pour partie par des logements collectifs et un parking aérien. Il se situe en bordure d'un EBC.	Déterminer puis préserver les enjeux écologiques éventuels, particulièrement en limite de site (voir prédiagnostic écologique). Le projet induit une imperméabilisation du sol qu'il faudra prendre en compte pour la gestion de l'eau sur site (rejet des eaux pluviales au réseau).
PLU	Le projet s'implante sur la parcelle cadastrale n°C0989. D'après le PLU modifié de Montévrain, en vigueur depuis le 8 avril 2021, le site se situe dans un secteur principalement résidentiel. Les parcelles appartiennent à la section Umc, zone mixte, destinée à l'articulation des espaces naturels et de la zone Uma (zone de transition entre le bourg et le pôle gare). Le PLU identifie un jardin à protéger ou à créer en bordure de parcelle, à l'ouest, ainsi qu'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle voisine du projet (à l'ouest).	Respect du règlement du PLU en vigueur et de la révision en cours. La révision en cours crée une OAP thématique TVB et identifie une trame boisée qui passe en limite de l'emprise du projet. Le projet devra donc veiller au respect de cette OAP et à ne pas impacter les continuités fonctionnelles identifiées.
Milieu humain	Le site est localisé sur une zone déjà urbanisée et principalement dédiée à l'habitat. Population : 14 017 habitants en 2020, représentant environ 13 % de la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) (INSEE, 2023). La tranche d'âge dominante est celle des 30/44 ans (30,5 % en 2020) alors que la tranche d'âge des 75 ans ou plus est la moins représentée (1,7 % en 2020). La population est en constante augmentation depuis 1968. Une forte augmentation a eu lieu ces dernières années, la commune a gagné plus de 4 000 habitants en six ans. La répartition des tranches d'âge au sein de la commune est plutôt stable.	Assurer l'intégration du projet dans son environnement urbain. Pour rappel le projet se situe en zone déjà urbanisée, principalement résidentielle.
Eau potable	D'après les informations récoltées auprès de l'ARS IDF, la commune de Montévrain ne dispose d'aucun captage d'eau destinée à la consommation humaine sur son territoire et n'est concernée par aucun périmètre de protection associé aux captages. Eau potable provenant essentiellement de la nappe souterraine et superficielle, captée sur les communes d'Annet-sur-Marne et Pargny-la-Dhuys. Les nouvelles constructions devront être raccordées au réseau d'eau potable existant.	Pas d'enjeu particulier.

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
<p>Climat</p>	<p>La commune Montévrain présente un climat sub-océanique sans grand contraste thermique et pluviométrique : les températures sont modérées toute l'année, les hivers sont frais et les étés doux. La station météorologique la plus proche du site est celle de Torcy. Les précipitations sont réparties régulièrement tout au long de l'année.</p> <ul style="list-style-type: none"> -température annuelle moyenne : 11,9 °C ; -précipitation moyenne annuelle : 756 mm/an ; -vents : dominante des vents dans l'axe sud-ouest avec une vitesse variant de 2 à 4 m/s. 	<p>Pas d'enjeu particulier.</p> <p>Les espèces composant la trame végétale devront être adaptée et locales.</p> <p>Un mode de gestion des eaux pluviales approprié devra être prévu.</p> <p>À noter qu'un bilan d'émissions de gaz à effet est en cours de réalisation afin d'évaluer l'impact carbone du projet et participer à l'aide à la décision sur la stratégie énergétique finale.</p>
<p>Milieu physique</p>	<p><u>Topographie</u> : parcelles relativement planes. L'altitude moyenne est d'environ 117 m NGF.</p> <p><u>Géologie</u> : les sondages réalisés sur le site indiquent la nature géologique du secteur : limons des plateaux, argiles à meulière de Brie, marno-calcaire de Brie, argiles vertes de Romainville, marnes supragypseuses. À noter que les limons de plateaux peuvent être masqués par des matériaux anthropiques mis en place lors de l'aménagement de la résidence et du parking.</p> <p><u>Profondeur de la nappe</u> : d'après les relevés effectués en 2023, les niveaux d'eau suivants ont été relevés dans les formations de Brie : (110,9 m NGF le 11/01/23 ; 110,4 le 16/10/23). En tenant compte de l'altitude du site, le toit de la nappe se situe entre 4,04 et 5,90 m par rapport au sol au droit de la parcelle à aménager.</p> <p><u>Hydrologie</u> : formation de Brie</p> <p><u>Eaux</u> : SAGE Marne et Beuvronne (en cours d'élaboration) ; SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2022 - 2027 (approuvé le 23 mars 2022).</p>	<p>La topographie plane du site est compatible avec la nature du projet.</p> <p>Le projet comporte des stationnements en sous-sol, en N-1.</p> <p>La gestion des eaux pluviales se fera en lien avec la topographie naturelle du site, la nature géologique des sols (contexte argileux limitant l'infiltration des eaux), le contexte urbanisé et dans le respect des prescriptions du PLU sur cette thématique.</p> <p>Respect des préconisations liées à la protection des eaux disponibles dans l'étude géotechnique réalisée par la société GEM en janvier 2024.</p> <p>Respect des préconisations du SAGE Marne et Beuvronne et du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.</p>
<p>Sites et sols pollués</p>	<p>Plusieurs sites pollués sont recensés par le BRGM sur la commune de Montévrain et plusieurs sites BASIAS sont répertoriés dans un rayon de 515 à 700 m autour du projet.</p> <p>Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé par le bureau d'étude GEM en janvier 2024. Ses résultats ont mis en avant le passé agricole de la parcelle et indiqué une éventuelle pollution issue de l'utilisation de pesticides ou boues d'épuration. L'étude a également mis en lumière des anomalies (liées à l'exposition à des éléments traces métalliques) ; toutefois, l'étude a conclu à l'absence de risques liés à une exposition à long terme et a estimé que le potentiel migratoire de ces éléments était négligeable voire nul. Ainsi, il n'est pas nécessaire de réaliser des travaux de dépollution des sols.</p> <p>À noter que l'ensemble du département est concerné par un risque d'exposition au plomb (Arrêté préfectoral datant de 2000) pour les constructions datant d'avant 1948. Les résultats d'analyse SSP réalisées n'ont pas mis en avant de risque d'exposition particulier sur le site pour ce polluant.</p>	<p>Le site est compatible avec l'occupation résidentielle prévue.</p>
<p>Milieu naturel</p>	<p>Plusieurs zonages naturels sont présents aux alentours du site : le PLU identifie un EBC à l'ouest, en bordure du site et une zone naturelle (Parc des Fresnes), au nord du projet.</p> <p>Selon les résultats du prédiagnostic réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> -aucun espace naturel protégé n'a été recensé au sein de l'aire d'étude rapprochée ; -aucune continuité écologique régionale n'est recensée au sein de l'aire d'étude rapprochée, mais un corridor local des milieux herbacés existe ; -aucune zone humide et aucun habitat naturel n'ont été recensés sur le 	<p>Le lien écologique avec la zone d'étude du projet est faible pour l'ensemble des périmètres d'inventaires et réglementaires identifiés à proximité.</p> <p>Préservation arbres protégés au PLU ainsi que des linéaires d'arbres existants le long des bordures du site, potentiellement favorables aux déplacements et à la chasse de certaines espèces de chiroptères.</p>

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
	<p>périmètre du projet ; -aucune espèce protégée ni patrimoniale floristique n'a été recensée sur le site ; -aucune espèce de faune à fort enjeu de conservation n'a été recensée sur le site</p> <p><u>Avifaune</u> : aucune espèce à enjeu fort de conservation n'a été recensée sur le site. Mais deux espèces ont été vues : le Moineau domestique, vulnérable au niveau régional, et le Faucon crécerelle, quasi-menacé au niveau régional et national.</p> <p><u>Mammifères</u> : deux espèces ont été vues en bordure du site : le Hérisson d'Europe, espèce protégée et le Lapin de garenne, espèce quasi-menacée au niveau régional.</p> <p><u>Chiroptères</u> : un gîte estival ponctuel potentiel a été recensé au niveau du bâti.</p> <p><u>Amphibiens</u> : aucune espèce n'a été observée, faible potentiel d'accueil en hivernage.</p> <p><u>Reptiles</u> : le Lézard des murailles, espèce protégée, peut être présent sur ce site qui est favorable à l'accueil de cette espèce.</p> <p><u>Insectes</u> : aucune espèce menacée ou protégée n'est susceptible de fréquenter le site.</p> <p><u>Zone humide</u> : l'aire d'étude immédiate n'est pas concernée par des enveloppes de probabilité de présence des zones humides, à l'exception d'une zone probablement humide artificialisée (bitumée et qui n'a plus aucune fonctionnalité en l'état). Une autre zone probablement humide a été identifiée à l'ouest du site, dans l'EBC situé en bordure du projet. Des sondages pédologiques ont été réalisés afin de rechercher d'éventuelles zones humides. Ils ont permis de montrer l'absence de zones humides au droit de l'aire d'étude immédiate.</p> <p>En conclusion, la diversité écologique du site est relativement faible, les enjeux écologiques sont faibles à modérés au niveau du bâti.</p>	<p>Valorisation des milieux herbacés ouverts sur la parcelle afin de conserver le rôle de ressource alimentaire potentielle pour les espèces tel que le Busard-Saint-Martin présent sur un des sites Natura 2000 alentour.</p> <p>Conserver le corridor herbacé local.</p> <p>En cas de travaux impactant la façade du bâtiment (pour les travaux de réhabilitation de l'existant), il est préconisé la réalisation d'inventaires complémentaires en période favorable pour confirmer/infirmar la présence d'espèces protégées en reproduction ou en gîte. Selon les résultats de cet inventaire, l'adaptation des travaux à effectuer ainsi que l'adaptation du planning des travaux devra être prévue.</p> <p>Balisage du chantier.</p>
<p>Contexte patrimonial</p>	<p>Le site, implanté en milieu urbain, est situé en dehors de tout périmètre de protection de monument historique (MH). Le site d'intérêt le plus proche recensé est l'Église de Saint-Rémy, MH classé, situé à environ 1,2 km au nord-ouest du projet.</p>	<p>Le site ne sera pas visible depuis les sites d'intérêt les plus proches et <i>vice versa</i>. Intégration paysagère harmonieuse avec le bâti existant proche.</p>
<p>Risques naturels</p>	<p><u>Risque inondation</u> : Plan de prévention des risques inondations (PPRI) Vallée de la Marne approuvé sur la commune en 2009. La commune est soumise à l'aléa débordement de cours d'eau (Marne) mais pas le périmètre du projet.</p> <p><u>Risque mouvements de terrain</u> : un plan de prévention des risques mouvements de terrains (PPRMT) est prescrit sur la commune depuis 2001 ; il n'a, à ce jour, pas été approuvé. Le site n'est pas concerné par ce risque.</p> <p><u>Risque sismique</u> : zone 1, risque faible. Le site n'est pas concerné par ce risque.</p> <p><u>Risque retrait-gonflement des argiles</u> : la commune est exposée à ce risque. Sur le périmètre du projet, le risque est considéré comme modéré.</p> <p><u>Risque radon</u> : potentiel de catégorie 1, faible. Le site n'est pas</p>	<p>Le site est constructible ; toutefois, le risque lié au Retrait-gonflement des argiles (RGA) doit être pris en compte (risque modéré sur le périmètre du projet).</p> <p>Conception des aménagements en fonction de l'exposition au risque RGA et aux prescriptions indiquées dans le PLU de Montévrain.</p> <p>La commune est couverte par un PPRI ; aucun risque immédiat n'est identifié sur le site. Toutefois, la gestion des eaux pluviales est bien prise en compte afin d'éviter le ruissellement urbain, phénomène susceptible d'accentuer ce risque inondation. Au regard du coefficient de perméabilité de la parcelle, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle n'est pas possible ; ces dernières seront</p>

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
Risques technologiques	<p>concerné par ce risque.</p> <p>La commune n'est concernée par aucun PPRT (Plan de prévention des risques technologiques).</p> <p>Cependant, il convient de préciser que deux canalisations de transport de matières dangereuses sont situées près du site : canalisation de gaz naturel à près de 500 m et canalisation d'hydrocarbures à près de 300 m du site. À noter que le boulevard du Grand Fossé (RD344), infrastructure de transports située à 500 m du site, est également susceptible de transporter des matières ou produits dangereux.</p> <p>L'usine BIC, ICPE, est également située à environ 1 km au sud du périmètre du projet. Aucune installation nucléaire n'est implantée dans un rayon de 20 km autour du site.</p>	<p>rejetées vers le réseau public.</p> <p>Respect des prescriptions constructives de l'exploitant GRDF (canalisation de gaz). Le gestionnaire doit être consulté dès lors qu'un projet de construction est situé à proximité des ouvrages de gaz répertoriés.</p>
Nuisances sonores	<p>Le site est localisé à proximité de plusieurs infrastructures routières et ferroviaires (500 m à 1,7 km). Il est situé aux abords de la RD344, identifiée comme un secteur de bruit mais qui ne fait pas l'objet d'un classement sonore.</p>	<p>Les logements réhabilités et les nouvelles constructions seront conformes aux exigences réglementaires en termes d'isolation acoustique. Les nouveaux logements sont éloignés de la route et se situent à l'arrière des bâtiments existants à réhabiliter.</p>
Qualité de l'air	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air, hormis ceux liés à l'utilisation des véhicules des usagers en phase exploitation.</p>	<p>Prise en compte des enjeux de qualité de l'air grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'incitation des usagers au report modal (mobilités douces, transport en commun) ; - l'adaptation du territoire au changement climatique ; - la transition énergétique (efficacité énergétique des bâtiments).
Accessibilité et déplacements	<p>Une étude de circulation pour quantifier les trafics générés par le projet de construction de logements collectifs a été réalisée par la société CERYX Traffic System. Elle a mis en avant l'augmentation du trafic induite par la mise en œuvre du projet ; toutefois, l'étude a estimé que le trafic resterait fluide sur les différents carrefours à proximité du périmètre du projet.</p> <p>Le projet ne devrait pas apporter de nouvelles typologies de trafic sur le secteur.</p> <p>Le projet a été conçu de manière à garantir son faible impact sur le réseau routier et à permettre au trafic de rester fluide.</p>	<p>Déterminer les impacts du projet sur la circulation et prendre des mesures pour anticiper le bon écoulement du trafic en phase projet.</p> <p>Le stationnement a été dimensionné en conséquence, permettant aux différents usagers de s'y garer. Cependant, en plus des places de parking prévues, le projet doit prévoir un à deux emplacements deux roues par logement (nombre variable selon la taille des logements).</p>
Réseaux	<p>D'après le PLU de Montévrain, la commune possède un réseau séparatif, c'est-à-dire que le réseau de récupération des eaux pluviales est différent de celui des eaux usées.</p> <p>L'assainissement des eaux usées de la ville est majoritairement collectif. Le projet n'est pas de nature à produire des eaux usées industrielles polluées mais générera des eaux d'assainissement de type sanitaires.</p> <p>D'après le PLU de la commune, toute construction ou installation nouvelle qui, par sa destination, implique une utilisation d'eau potable, doit être obligatoirement alimentée par branchement à un réseau collectif de distribution d'eau potable. Le PLU indique également que toute construction, quel que soit son usage, doit être équipée d'un système séparatif permettant de collecter les eaux usées et les eaux pluviales dans deux canalisations différentes. Il impose également le branchement sur le réseau collectif d'assainissement pour toute construction engendrant des eaux usées domestiques ainsi que l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.</p>	<p>Augmentation des besoins en eau potable et en traitement des eaux usées. Nécessité d'une desserte vers les réseaux existants de la zone déjà urbanisée.</p> <p>Les eaux pluviales devront être rejetées vers le réseau du fait de la nature des sols qui limite l'infiltration.</p>
Projets environnants	<p>La commune de Montévrain est concernée par plusieurs projets soumis à évaluation environnementale ou examen au cas par cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration du zonage d'assainissement de la Communauté 	<p>Sans objet : pas d'interférences délétères avec d'autres projets à proximité.</p>

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
	d'agglomération Marne et Gondoire - élaboration du plan local de mobilité de Marne-la-Vallée, approuvé en décembre 2023 - révision du PLU de Montévrain en cours. Aucun impact cumulé n'est attendu avec le présent projet de construction de logements collectifs et individuels.	
Conclusion	L'ensemble des objectifs environnementaux intégrés au projet participera à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.	

3.2 Thématiques à enjeu environnemental

3.2.1 Climat

Source : Bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES), EODD, février 2024

Un Bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) du projet de logements collectifs de Montévrain est en cours de réalisation. Le principe de ce bilan est de sommer les estimations des émissions de GES selon les postes considérés.

Les postes d'émissions retenus concernent les émissions de gaz à effet de serre liées aux émissions issues des contributeurs suivants : systèmes énergétiques, produits de construction, eaux, déchets et chantier.

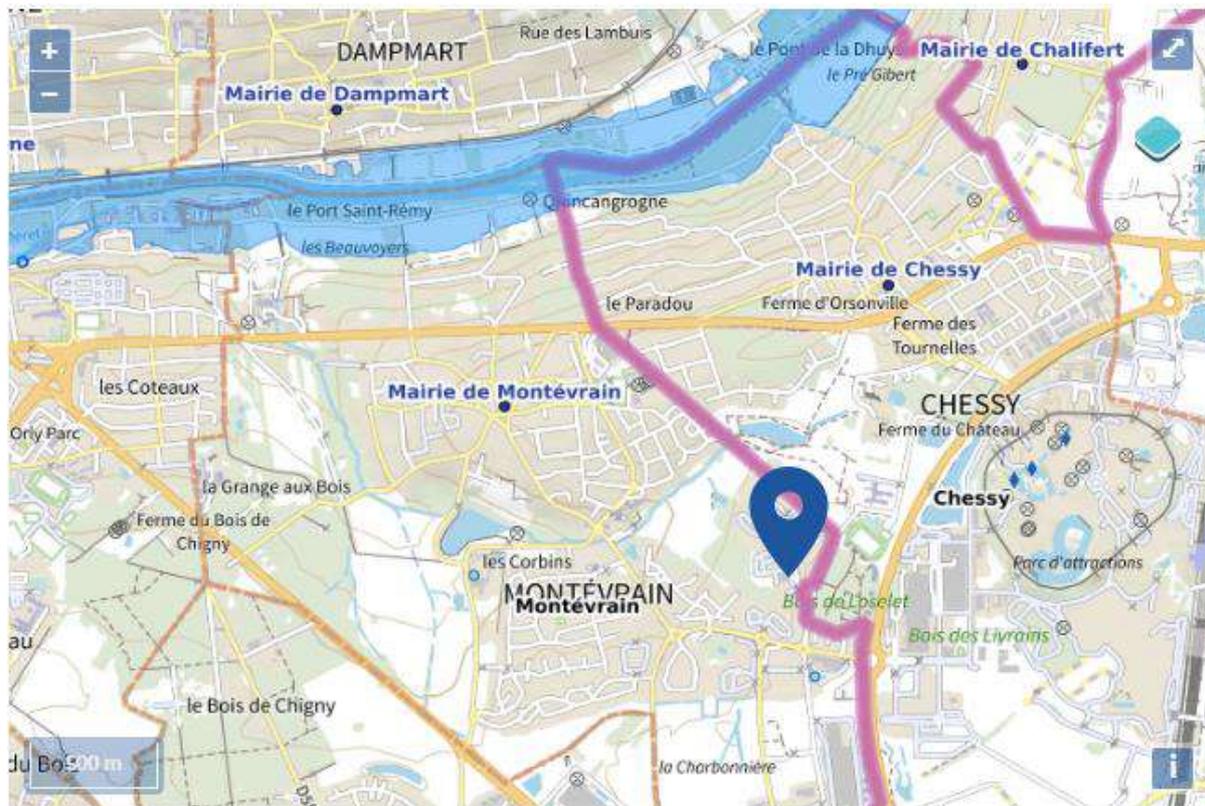
3.2.2 Risques naturels

Sources : Géorisques

3.2.2.1 Risque inondation

La Marne est une rivière de près de 514 km de longueur. Elle passe à environ 1,7 km au nord du périmètre du projet.

D'après les données d'aléa submersion disponible sur Géorisques et présentées sur les cartes suivantes, le projet est potentiellement concerné par un aléa de débordements par remontées de nappe ou d'inondations de caves. Toutefois, aucune zone à risque nécessitant l'instauration d'une Servitude d'utilité publique (SUP) n'est recensée sur le site.



Légende : Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Carte 6 : Cartographie du risque inondation sur la commune de Montévrain (source : Géorisques)

La commune de Montévrain est couverte par le PPRI vallée de la Marne, approuvé en 2009. Dans ce contexte, une stratégie locale de gestion du risque d'inondation a été mise en place ; la commune fait l'objet du Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) Seine et Marne francilienne. Le site n'est quant à lui pas concerné par les dispositions de ce PPRI.

La commune est concernée par le risque inondation et couverte par un PPRI. Si aucun risque immédiat n'est identifié sur le site, la gestion des eaux pluviales sera bien prise en compte afin d'éviter le ruissellement urbain, phénomène susceptible d'accentuer le risque inondation en aval au niveau des zones sensibles.

Le PLU impose en principe, quel que soit le type de zone considérée, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. En l'espèce, l'étude géotechnique fait état d'une impossibilité technique, et recommande donc un rejet maîtrisé vers le réseau public. Cette étude a été réalisée par GEM en janvier 2024 et permet la prise en compte de cet aléa.

3.2.2.2 Risque mouvements de terrain

Montévrain est concerné par le risque mouvements de terrains, raison pour laquelle l'élaboration d'un PPRMT a été prescrite depuis 2001. À ce jour, il n'a pas encore été approuvé.

Ce risque ne concerne pas le périmètre du projet.

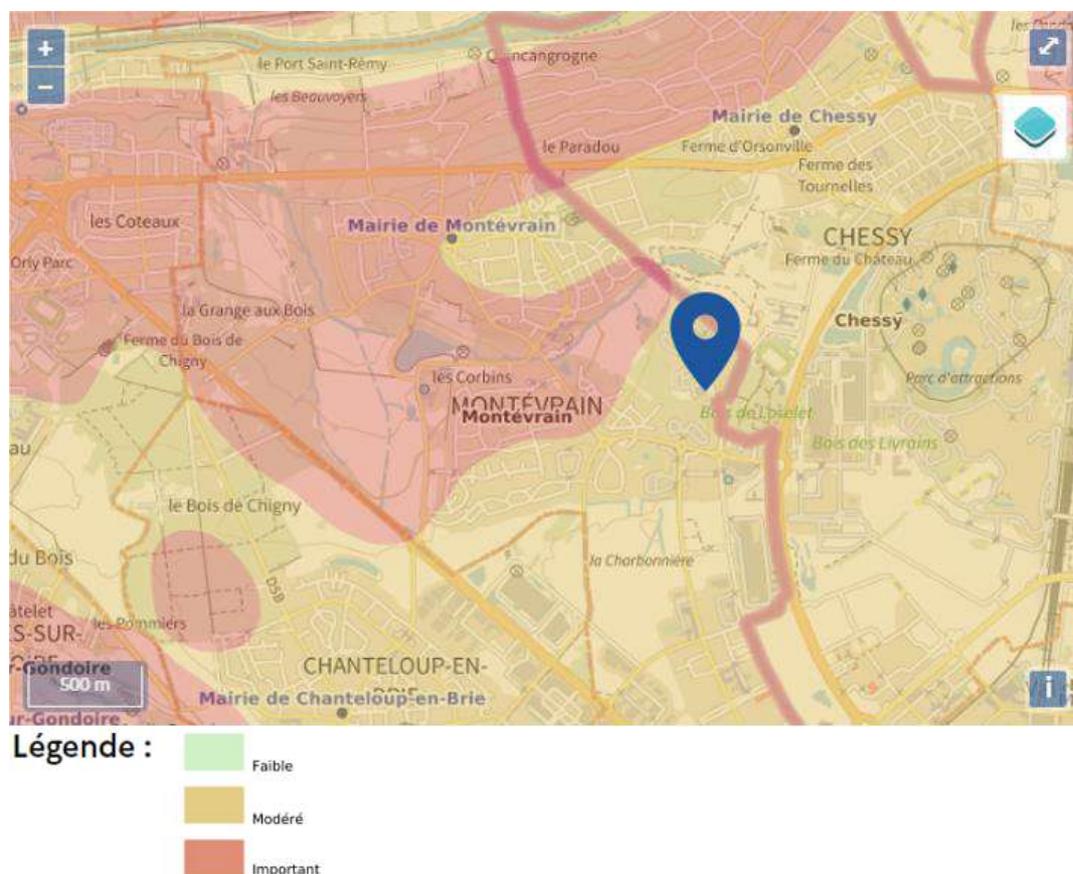
3.2.2.2.1 Risque sismique

Le projet, comme l'ensemble de la commune, est situé en zone sismique de risque faible (zone 1). Le territoire n'est soumis à aucun PPR pour le risque de séismes.

3.2.2.2.2 Risque retrait-gonflement des sols argileux

Le projet est situé en zone d'exposition modéré pour le risque retrait-gonflement des sols argileux. À ce jour, la commune de Montévrain n'est soumise à aucun PPR pour ce risque naturel ; un PPRMT est prescrit depuis 2001.

Les recommandations émises au sujet des travaux d'infrastructures et des fondations de l'étude géotechnique réalisée tiennent compte de la nature et des caractéristiques du sol et du sous-sol. L'exposition au risque de mouvement de terrain par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux est anticipé dès la phase conception.



Carte 7 : Exposition au risque retrait-gonflement des sols argileux (source : Géorisques)

Le risque lié au retrait-gonflement des argiles, modéré sur le périmètre du projet, doit être pris en compte. La conception des aménagements se fera en fonction de l'exposition au risque RGA, des prescriptions indiquées dans le PLU de Montévrain et des recommandations de l'étude géotechnique réalisée.

3.2.3 Qualité de l'air

Une étude technique sur le volet air et santé du projet immobilier a été réalisée par ISPIRA. Cette étude renseigne l'état initial bibliographique ainsi que les résultats des mesures effectuées sur le périmètre.

Les stations de mesures Airparif (association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région Île-de-France) les plus proches de la zone d'étude sont celles de la RD934 Coulommiers (PM₁₀ et PM_{2,5}) et des communes de Tremblay-en-France et Lognes (NO₂ et PM₁₀). Leur localisation est illustrée sur la carte suivante.

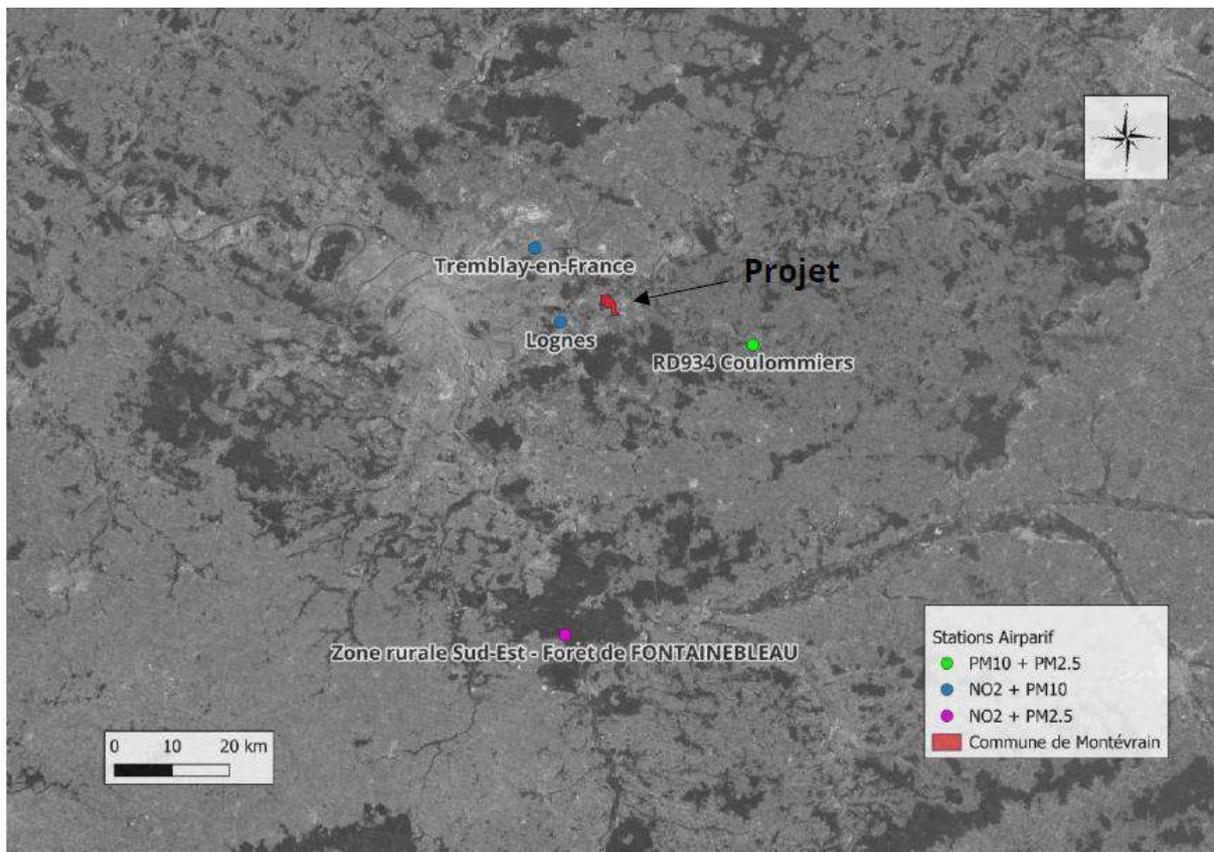


Figure 17 : Implantation des stations de mesure Airparif vis-à-vis de la zone d'étude (source : étude Air et Santé ISPIRA - avril 2024)

Lors de la campagne de mesures *in situ*, cinq points de mesure du dioxyde d'azote ont été répartis sur la zone d'étude ; le détail des emplacements de chacun des points d'échantillonnage est présenté sur la carte ci-après.



Figure 18 : Polluants mesurés par point de mesure sur la zone du projet (source : étude Air et Santé ISPIRA - avril 2024)

La répartition spatiale des concentrations moyennes en dioxyde d'azote est représentée sur la carte suivante.

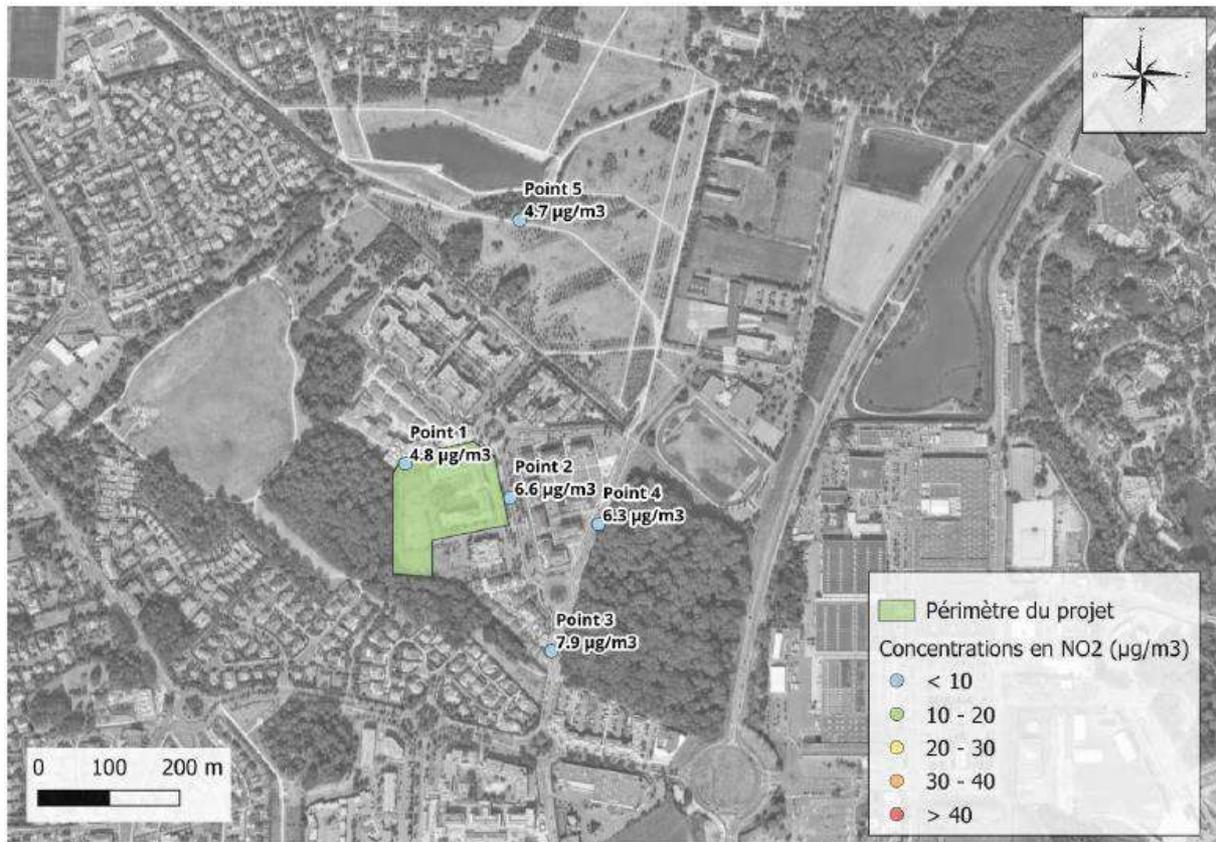


Figure 19 : Cartographie des concentrations moyennes en dioxyde d'azote sur chaque point de mesure du 28 mars au 4 avril 2024 (source : étude Air et Santé ISPIRA - avril 2024)

La concentration la plus élevée en azote a été observée en bordure des voies de circulation. Globalement, le périmètre du projet est peu exposé à la pollution azotée.

La campagne de mesure de dioxyde d'azote réalisée du 28 mars au 4 avril 2024 a mis en avant la faible exposition du site à ce type de polluant. Au vu des concentrations relevées au droit des stations pérennes d'Airparif durant la campagne de mesures et des données historiques, la valeur limite moyenne annuelle du polluant étudié ne sera à priori pas dépassée sur l'emprise projet. Cependant, la ligne directrice de l'OMS sera très probablement dépassée, comme c'est déjà le cas sur la zone étudiée et sur une partie du territoire depuis plusieurs années.

La qualité de l'air sur l'emprise projet est compatible avec l'implantation des logements collectifs.

3.2.4 Accessibilité et déplacements

Une étude de circulation pour quantifier les trafics générés par le projet de construction de logements collectifs ~~individuels~~ a été réalisée par la société CERYX Traffic System.

3.2.4.1 Évaluation du trafic actuel

Des comptages directionnels ont été réalisés le mardi 2 avril 2024 afin de quantifier les déplacements et l'impact du projet de construction ; ils ont été complétés par des comptages automatiques. Ces comptages ont été réalisés à différents endroits localisés sur la carte ci-après :



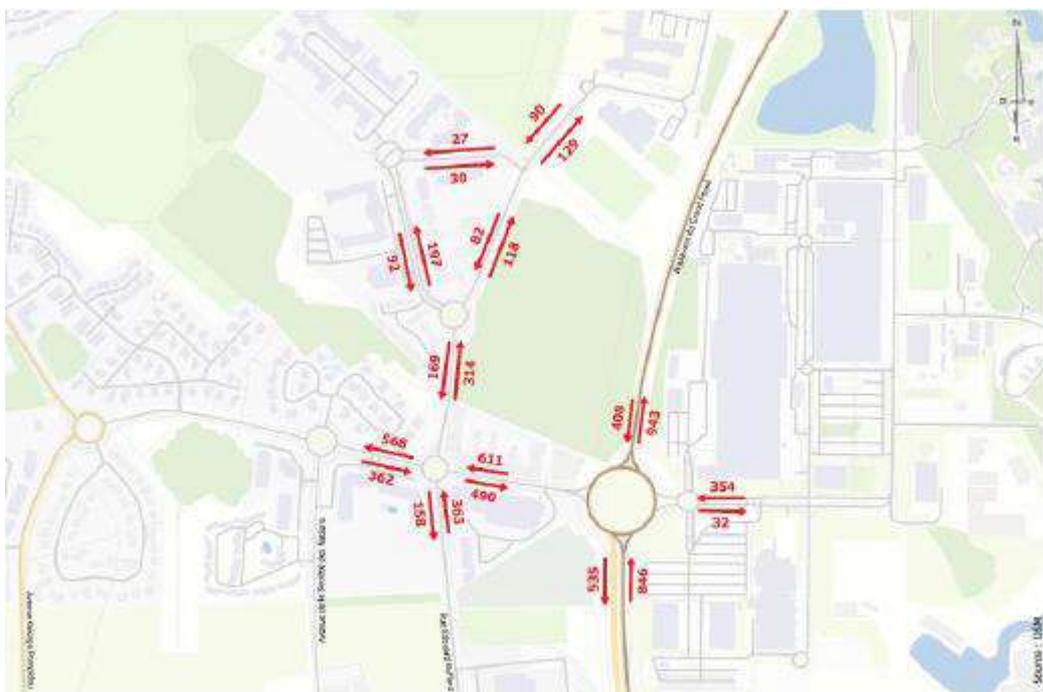
Figure 20 : Localisation des comptages réalisés vis-à-vis de la zone d'étude (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)

L'étude réalisée évalue le trafic actuel aux heures de pointes du matin (HPM) et du soir (HPS).



Traffic en heure de pointe du matin : 8h - 9h
Situation actuelle

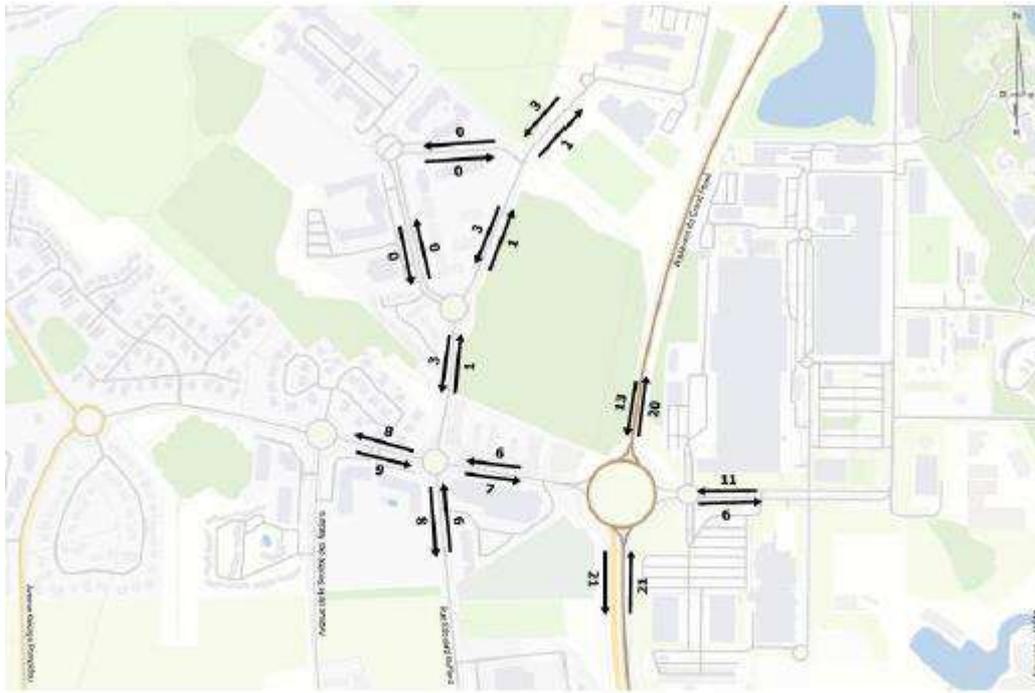
Figure 21 : Estimation du trafic en heure de pointe du matin (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)



Traffic en heure de pointe du soir : 17h30-18h30
Situation actuelle

Figure 22 : Estimation du trafic en heure de pointe du soir (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)

Le nombre de poids-lourds passant près du périmètre du projet aux heures de pointe a également été quantifié.



Nombre de poids-lourds en heure de pointe du matin : 8h - 9h
Situation actuelle

Figure 23 : Estimation du nombre de poids-lourds en heure de pointe du matin (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)

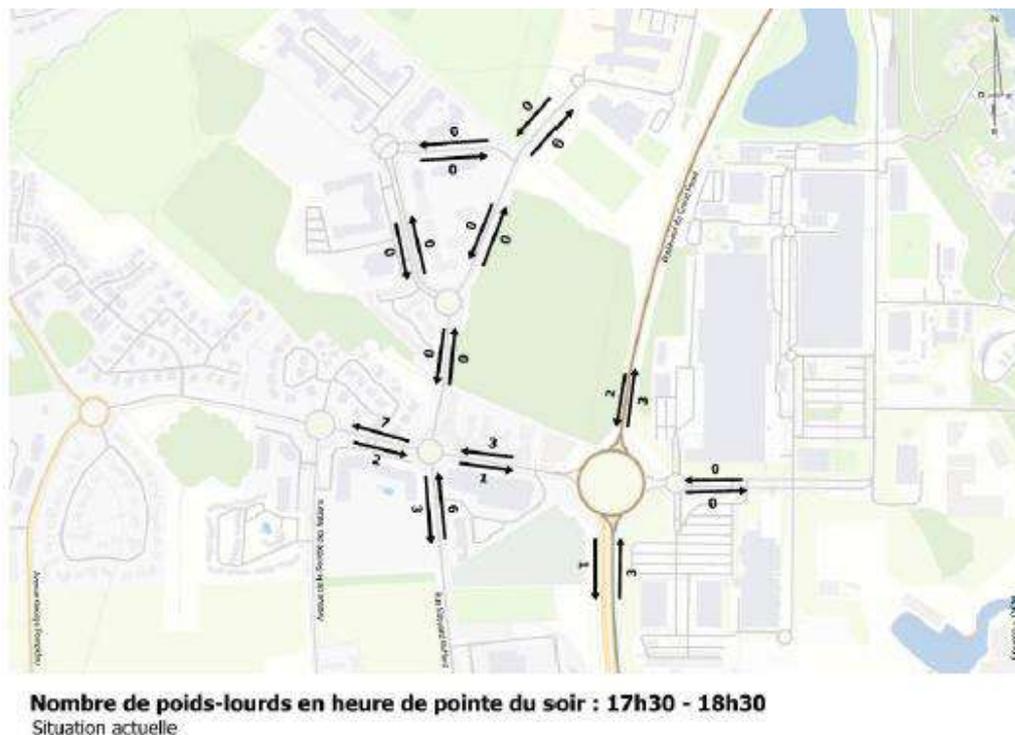


Figure 24 : Estimation du nombre de poids-lourds en heure de pointe du soir (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)

L'étude mobilité évalue la capacité des carrefours en situation actuelle.

Sur le carrefour entre la rue Patrice Point et le chemin du Bichet, situé à l'est du projet, un système de priorité simple est actuellement mis en place. Le temps d'attente y est inférieur à 30 secondes en HPM et en HPS ; il est donc considéré comme suffisant au fonctionnement de l'intersection.

Concernant le carrefour entre l'avenue des Frênes et la rue du Bois du Losselet, situé à proximité immédiate du périmètre du projet, un giratoire permet actuellement de réguler le trafic. L'étude a conclu à la fluidité du trafic en HPM (réserve de capacité de 90 % ou plus) et HPS (réserve de capacité de 82 % ou plus).

Au sud de ce giratoire, un système similaire a été mis en place au carrefour de l'avenue François Mitterrand, rue du Bois de Losselet et rue Buffard. Le trafic est également évalué comme fluide sur ce carrefour.

Un autre giratoire est régulé par la mise en place d'un carrefour ; il concerne l'avenue François Mitterrand et le boulevard du Grand Fossé (RD344). Actuellement, ce carrefour présente des braches contraintes en HPM (capacité de réserve inférieure à 50 %) et est proche d'être contraint en HPS.

3.2.4.2 Évolution probable du trafic en l'absence de mise en œuvre du projet

Aucune modification du réseau de transport en commun n'est prévue à l'horizon 2027 ; en effet, le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) Esbly-Val d'Europe ne sera pas mis en œuvre avant la livraison du projet immobilier. Au regard de l'évolution du trafic entre 2001 et 2010, l'évolution du trafic est estimée à 1,6 % par an entre 2024 et la livraison du projet en 2027, soit une augmentation de 5 % par rapport à la situation actuelle. Ainsi, cette évolution du trafic n'impactera pas la fluidité du trafic, qui restera similaire à la fluidité évaluée à ce jour.

3.2.4.3 Évolution du trafic induit par le projet

L'étude mobilité a émis des hypothèses de génération du trafic reprises par le tableau ci-dessous.

	Hypothèses	Résultats
Nombre de logements		480
Nombre de personnes	2.2	1056
Taux d'occupation	95%	1003
Taux modale des véhicules privés	50%	502
Taux de pourcentage d'actif	85%	426
Taux de présence au travail un jour ouvrable	80%	341
Nombre de personnes par véhicule	1.2	284
Taux de pointe attirés	5%	14
Taux de pointe émis	70%	200
Taux de pointe attirés	55%	156
Taux de pointe émis	15%	43

	Total
Taux de pointe attirés	14
Taux de pointe émis	200
Taux de pointe attirés	156
Taux de pointe émis	43

Figure 25 : Tableau de synthèse des hypothèses de génération du trafic (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)

L'étude modélise l'évaluation probable du trafic en HPM et en HPS en cas de mise en œuvre du projet.



Traffic générés en heure de pointe du matin : 8h - 9h
Situation future

Figure 26 : Estimation du trafic futur en heure de pointe du matin (source : étude d'impact circulaire CERYX - avril 2024)

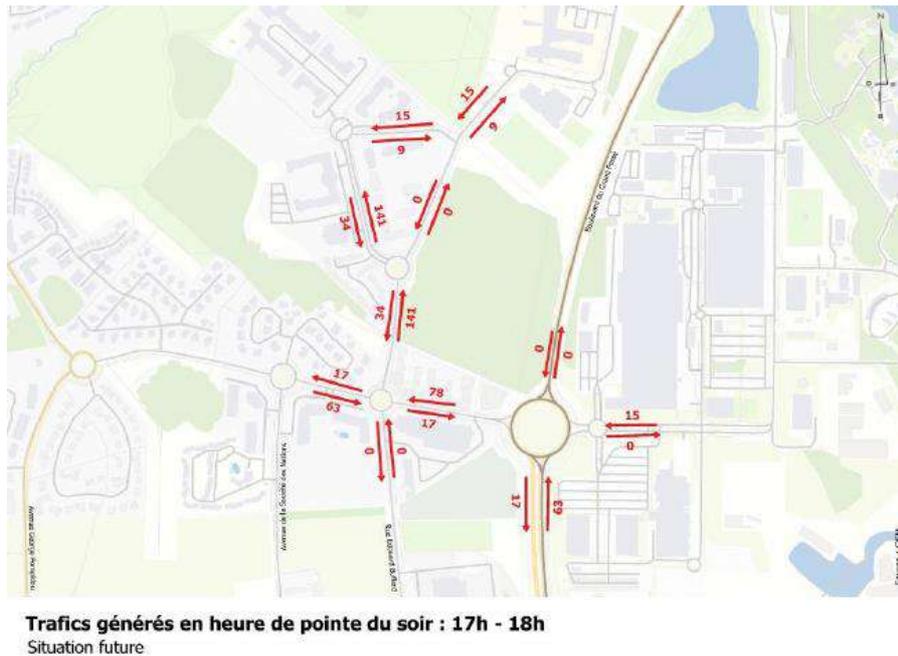


Figure 27 : Estimation du trafic futur en heure de pointe du soir (source : impact circulatoire CERYX - avril 2024)

L'étude modélise également la capacité des carrefours en cas de mise en œuvre du projet.

Pour le carrefour Patrice Point/Bicheret, le système de régulation du trafic reste inchangé et le temps d'attente à l'intersection est toujours de 30 secondes en HPM et HPS. Le régime de priorité simple resterait suffisant au bon fonctionnement de l'intersection en cas de réalisation du projet immobilier.

Concernant le carrefour Bois du Losselet/Frênes, le trafic resterait fluide en HPM et HPS en cas de mise en œuvre du projet.

Sur le carrefour Bois du Losselet/Mitterrand/Bufard, le trafic resterait fluide en HPM et en HPS, mais il deviendrait légèrement contraint sur la branche Mitterrand est en HPS.

Le trafic resterait contraint en HPM et HPS sur le carrefour Mitterrand/Grand Fossé (réserve inférieure à 50% comme à l'état actuel). Toutefois, selon les calculs statistiques réalisés, le carrefour resterait fonctionnel.

L'organisation générale du réseau concorde avec la nature de la future activité résidentielle du site.

Le projet ne devrait pas apporter de nouvelles typologies de trafic sur le secteur.

Les hypothèses du projet ont été conçues de manière à garantir la faisabilité du projet.

Le trafic généré par le projet est important mais il concernera des axes qui actuellement ne supportent pas un trafic très important. Ainsi, bien qu'il contraigne les intersections à proximité immédiate, le programme immobilier n'engendrera pas de dysfonctionnements du réseau viaire. En effet, même si les capacités de réserve diminuent (comparaison de l'évolution du trafic entre le scénario au fil de l'eau et en cas de mise en œuvre du projet), le programme ne sature pas le réseau viaire, qui restera fonctionnel.

En plus des places de parking prévues, le projet doit prévoir un emplacement deux roues par logement type 1-2 et deux emplacements deux roues par logements type 3-4-5 et plus.

4. Effets sur l'environnement et mesures

Dans cette partie sont présentés les effets potentiels du projet sur l'environnement (sur les thématiques à enjeu pré-identifiées) en phase chantier puis en phase post-aménagement. Pour chacun des impacts mentionnés, des mesures sont proposées visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs.

4.1 Phase chantier

La mise en œuvre d'une démarche de chantier éco-responsable permettra de limiter les incidences temporaires du projet sur l'environnement. Cette démarche abordera les enjeux environnementaux généraux et ceux plus spécifiquement liés à l'opération. Des études techniques ont été engagées (prédiagnostic écologique, étude de qualité de l'air, bilan d'émissions de GES).

Tableau 3 : Synthèse des mesures en phase travaux

Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Commerces, habitations	Impact sur les habitations proches (lotissement à l'est, résidence pour personnes âgées au nord), nuisances sonores et poussières principalement.		- Limitation des nuisances visuelles via l'optimisation de la propreté du chantier ; - Adaptation des horaires de travaux ; - Mise en place d'un dispositif de collecte des réclamations des riverains et prise de dispositions adéquates.	
Patrimoine et paysage	Sans objet : site relativement éloigné de MH, de site classé ou inscrit ; pas de ZPPA sur le périmètre du projet.			
Déplacements et accessibilité	- Augmentation du trafic, circulation d'engins de chantier.	- Plan d'installation chantier (délimitant les différentes zones) et plan de circulation des véhicules de chantier ; - Circulations des engins de chantier et des piétons portées au plan d'installation chantier	- Sécurisation des accès ; - Stationnement des engins dans l'emprise du projet au maximum ; - Respect des réglementations pour la circulation des véhicules.	

Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Eaux superficielles	Production potentielle de polluants provoquant le ruissellement d'eau souillée.	- Démarche de chantier éco-responsable.	- Produits chimiques stockés sur des bacs de rétention. Zones de stockages ventilées et abritées des intempéries ; - Engins de chantier conformes, contrôlés et nettoyés ; - Aires de stationnement aménagées ; - Kit d'intervention d'urgence mis en place sur le chantier en cas de déversement accidentel ; - Identification des produits potentiellement polluants.	
Eaux souterraines	Drainage de la nappe temporairement en phase chantier au droit uniquement des constructions.		- Pour prévenir les remontées de nappes, le traitement du niveau bas en plancher porté par les fondations devra être réalisé. Il est recommandé d'utiliser un plancher sur coffrage biodégradable ou surmatelas drainant, disposé sur géotextile anti contaminant pour permettre une remontée uniforme de la nappe.	
Eaux usées	Faible impact en phase chantier.			
Sols et sous-sols / pollution	Prise en compte des études de pollution des sols.		- Cf. mesures de réduction des impacts sur les eaux superficielles.	
Énergie	Empreinte Carbone et énergétique des matériaux de construction et de l'énergie dépensée pour le chantier (déplacements d'engins...)		- Choix des matériaux à empreinte carbone réduite dans la mesure du possible ; - Installation d'équipements performants permettant de maîtriser les consommations d'énergie ; - Éclairages basse consommation avec horloge et détecteurs de présence ; - Sensibilisation des entreprises. Pour rappel un BEGES est en cours pour le projet.	

Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Risque naturel	Le site est principalement concerné par le risque retrait-gonflement des argiles (risque modéré).	- Conception des aménagements en fonction de l'exposition au risque RGA et aux prescriptions indiquées dans le PLU de Montévrain.		
Milieu naturel	Dérangement de la faune. Éventuels travaux sur les façades de bâtiments existants impactant des espèces en période de reproduction ou de gîtes. Destructions d'arbres d'intérêt potentiel pour l'avifaune et les chiroptères.	- Réalisation d'un Plan d'installation de chantier (définition des zones de circulation, stockages, etc.) ; - Préservation des arbres existants et plantation de nouveaux arbres qui pourront servir de refuge pour la faune locale ; - Balisage autour des arbres afin d'éviter l'impact sur les racines lors des travaux ; - Précautions lors de la réhabilitation de l'enveloppe extérieure du bâti potentiellement favorable aux chiroptères.	- Adaptation du planning de travaux aux périodes de sensibilité de la faune (nidification, reproduction, hivernage) ; - Passage d'un écologue avant chantier pour la sensibilisation des entreprises et vérifier avant abattage/démolition l'absence d'enjeu. - Réalisation d'inventaires complémentaires en période favorable pour confirmer/infirmier la présence d'espèces protégées en reproduction ou en gîte.	
Niveau sonore	Création de nuisances sonores en lien avec les engins de chantier.		Les chefs de chantiers et ouvriers seront informés en phase de préparation sur les exigences d'un chantier à faibles nuisances. Les concepteurs veilleront en cours de chantier que les principes soient respectés ; - engins de chantier respectant la réglementation en termes d'émissions sonores ; - planning des phases bruyantes du chantier ; - identification des origines de bruits => stratégie de limitation selon les réglementations locales en vigueur.	
Émission de poussières	Terrassement et création de voiries entraînant une production de poussières.		- Protection des intervenants et du voisinage : limitation des émissions particulières (brumisation et arrosage si nécessaire) ; - Utilisation de bâches sur les camions mais également pour le stockage de matériaux pulvérulents ; - Respect des dispositions réglementaires en termes d'émissions de fibres et de particules.	

Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Déchets du BTP	<p>Terres excavées, déblai d'environ 24 000 m³.</p> <p>Production de déchets inertes, non dangereux et dangereux pendant la phase chantier.</p>	<p>Réduction des déchets à la source :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement de dépollution en cas de découverte de pollution (les conclusions du diagnostic sites et sols pollués n'indiquent pas de pollution majeure) ; - dispositions contractuelles fournisseurs pour limiter les déchets à l'achat (achat en vrac, conditionnements plus grands...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Traçabilité des différents types de déchets et de leurs quantités (Réunions, reporting et actions correctives des concepteurs auprès de la maîtrise d'ouvrage sur le respect des principes du chantier à faibles nuisances) ; - Favoriser le réemploi des déchets inertes et non dangereux (à noter qu'une partie des logements sera réhabilité, ce qui génèrera moins de déchets que s'ils avaient été démolis) - Favoriser le recyclage matière puis la valorisation énergétique des déchets ; - Éviter les mélanges de déchets de manière à faciliter le tri des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réutilisation des déchets inertes en remblais ou envoi en filière adaptée ; - Pesée des déchets par types pour estimer les pourcentages de valorisation. Choix pour chaque type de la filière d'enlèvement la plus satisfaisante d'un point de vue technique, environnemental et économique en privilégiant la valorisation ; - Plan de déconstruction du projet en fin de vie.
Conclusion	Ces mesures seront reprises dans la démarche de chantier éco-responsable qui sera mise en œuvre par les entreprises.			

4.2 Phase post-aménagement

Tableau 4 : Synthèse des effets après aménagement

Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures			
		Évitement	Réduction	Compensation	Accompagnement
Population	Développement et diversification de l'offre en logements de la commune.				
Patrimoine et paysage	Sans objet : site relativement éloigné de MH, de site classé ou inscrit ; pas de ZPPA sur le périmètre du projet.	Des aménagements extérieurs végétalisés et qualitatifs sont prévus pour améliorer la qualité paysagère du projet.			
Déplacement et accessibilité	Augmentation du trafic sur le secteur.		- Favoriser l'accès au site et les déplacements par les transports en commun pour les habitants.		
Ressource en eau	Création de nouveaux besoins en eau liés à l'activité résidentielle.		- Raccordement au réseau eau potable communal pour les nouveaux bâtiments (réseau suffisamment dimensionné).		
Eaux pluviales	Imperméabilisation des surfaces.	- Limitation de l'imperméabilisation des sols sur les espaces non construits ; - Aménagement d'espaces verts, dont des surfaces de pleine terre, perméables.	- Rejet dans le réseau d'assainissement pluvial commun au vu de l'aptitude défavorable des sols à l'infiltration.		
Eaux souterraines	Pas de prélèvement ou modification des eaux souterraines prévu.				
Eaux usées	Eaux usées à traiter.		- Raccordement au réseau d'eaux usées existant (réseau suffisamment dimensionné).		
Sols et sous-sols / pollution	Compatibilité des usages : le projet en phase d'exploitation ne sera pas de nature à engendrer des polluants.				

Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures			
		Évitement	Réduction	Compensation	Accompagnement
Milieu naturel	Dérangement de la faune. Artificialisation des sols.	- Favoriser le maintien des éléments arborés et arbustifs existants et en créer de nouveaux (arbres, haies), qui pourront servir de refuge pour la faune locale. Le « jardin à préserver/créer » identifié au niveau du PLU correspond à une bande de plusieurs mètres de large, qui servira de zone tampon entre le projet et le boisement, répondant ainsi aux exigences écologiques du milieu.			- Accompagnement d'un bureau d'étude environnement et d'un écologue pour mener à bien l'ensemble des engagements pris dans le cadre du projet et du prédiagnostic écologique réalisé ; - Accompagnement d'un paysagiste et aménagement d'espaces végétalisés de qualité favorisant la biodiversité sur le site.
Nuisances sonores	Le projet n'émettra pas de nuisances particulières (nouvelles voiries desservant uniquement les habitations, circulation limitée). Usagers concernés par les nuisances sonores (RD344).	- Implantation du projet à une certaine en retrait de la RD344.			
Qualité de l'air	Augmentation des distances parcourues et hausse des émissions de polluants.		- Mesures incitatives sur la mobilité durable (mobilité douce, transport en commun) ; - Adaptation du territoire au changement climatique (aménagements végétalisés des extérieurs) ; - Transition énergétique (efficacité des bâtiments).		
Nuisances lumineuses	Émissions lumineuses nouvelles et/ou différentes.		- La pollution lumineuse sera limitée au strict nécessaire par des éclairages adaptés (phases chantier et exploitation) ; - Réduction des altérations avec un choix d'orientation, de couleur et d'intensité		

Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures			
		Évitement	Réduction	Compensation	Accompagnement
			peu impactant pour la faune nocturne.		
Gestion des déchets	Production de déchets ménagers non dangereux.		Tri à la source des déchets et pratique du tri sélectif.		
Conclusion	Les mesures ainsi proposées permettent au projet de s'ancrer harmonieusement dans le contexte urbain, patrimonial et paysager de Montévrain.				

5. Autoévaluation

Le projet consiste en la réalisation d'une opération immobilière de construction et de réhabilitation de logements collectifs, sur la commune Montévrain (77). Il est situé sur une parcelle urbanisée, occupée par un parc de stationnement et par des logements. Le projet permettra ainsi de diversifier l'offre en logements de la commune tout en permettant un développement de la ville en zone déjà urbanisée.

Le chantier sera géré dans un objectif de réduction des nuisances grâce à la mise en place d'une démarche de chantier éco-responsable.

L'anticipation des enjeux environnementaux (via notamment la réalisation de diverses études techniques) vise à les intégrer dans les différentes étapes du projet et permettrait de ne pas réaliser une étude d'impact.

Ce projet permettra de développer la ville sur elle-même, en revalorisant la zone. La création d'habitations permettra de répondre à la demande du territoire et sera accompagnée de la création d'espaces verts, participant ainsi à la revalorisation environnementale du site.

Le chantier sera géré dans un objectif de réduction des nuisances grâce au suivi d'une démarche chantier éco-responsable.

Le projet d'aménagement, qui vise une labélisation (Prestaterre option économie d'énergie de charge), a été conçu autour de la prise en compte des enjeux et caractéristiques intrinsèques au site d'implantation afin d'assurer son intégration durable dans le secteur tout en limitant son impact environnemental. Les différentes études techniques menées et en cours (trafic, air, écologie, bilan d'émissions de GES...) permettent d'évaluer l'impact du projet et de définir des mesures d'évitement et de réduction (présentées dans le présent document) qui vise à rendre les impacts résiduels du projet non-significatifs.

Les mesures ainsi proposées permettent au projet de s'ancrer harmonieusement dans le tissu urbain et de service des territoires communal et métropolitain, tout en prenant en compte le potentiel écologique du secteur.

Cette anticipation des enjeux environnementaux vise à les intégrer dans les différentes étapes du projet et permettrait de ne pas réaliser une étude d'impact.

6. Annexes

Annexe 8a : Prédiagnostic écologique et zones humides - EODD, avril 2024

Annexe 8b : Étude géotechnique de conception - GEM, janvier 2024

Annexe 8c : Diagnostic de pollutions des sols - GEM, janvier 2024

Annexe 8d : Notice Paysagère - Espace libre, avril 2024

Annexe 8e : Volet Air et Santé - ISPIRA, avril 2024

Annexe 8f : Étude d'impact circulatoire d'un programme immobilier à Montévrain - Ceryx Trafic System, avril 2024

Annexe 8a : Pré-diagnostic écologique et zones humides – EODD, avril 2024

VERSION PROVISOIRE

VERSION PROVISOIRE

VERSION PROVISOIRE

VERSION PROVISOIRE

VERSION PROVISOIRE

VERSION PROVISOIRE